

Agence française
de développement

L'économie africaine 2024

« Le candidat idéal pour
mettre en tête les principaux
sujets économiques et
sociaux auxquels est
confrontée l'Afrique. »

ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES

REPÈRES ÉCONOMIE



La Découverte

Agence française de développement

L'économie africaine 2024



La Découverte

Agence française de développement (AFD)

L'Agence française de développement (AFD) contribue à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement et de solidarité internationale. À travers ses activités de financement du secteur public et des ONG, ses travaux et publications de recherche (Éditions AFD), de formation sur le développement durable (Campus AFD) et de sensibilisation en France, elle finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et résilient.

Nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 250 projets sur le terrain, dans les outre-mer, dans 115 pays et dans les territoires en crise, pour les biens communs — le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD).

Pour un monde en commun.

Cet ouvrage a été réalisé sous la direction de Sophie Chauvin, Hélène Djoufelkit et Adeline Laulanié.

Coordination éditoriale AFD : Ibtissam Qaddi et Irina Vauday.

Coordination valorisation AFD : Sabrina Hadjadj Aoul.



Composé par Facompo à Lisieux

Dépôt légal : janvier 2024

Si vous désirez être tenu régulièrement informé des parutions de la collection « Repères », il vous suffit de vous abonner à notre lettre d'information sur notre site **www.collectionreperes.com**.

ISBN : 978-2-348-08190-3

En application des articles L. 122-10 à L. 122-12 du code de la propriété intellectuelle, toute reproduction à usage collectif par photocopie, intégralement ou partiellement, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris). Toute autre forme de reproduction, intégrale ou partielle, est également interdite sans autorisation de l'éditeur.

© Éditions La Découverte, 2024.
34, rue des Bourdonnais, 75001 Paris.

Introduction

Rémy Rioux, directeur général de l'AFD

Nous voici confrontés à une crise systémique, mêlant inextricablement tensions géopolitiques et désordres structurels, diplomatie et développement. Les trajectoires de croissance suivies par de nombreux pays pendant près de deux siècles se heurtent désormais au dépassement de toutes les limites environnementales, à l'accentuation généralisée des inégalités et à la multiplication des instabilités politiques et sécuritaires. Et l'Afrique, si elle n'en a pas le monopole, n'est pas épargnée par cette accélération.

Aux crises alimentaire, énergétique et inflationniste engendrées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie s'ajoute la crise du financement du continent, au moment où il aurait pourtant besoin de quelque 1 500 milliards de dollars supplémentaires d'ici à 2030 pour financer les Objectifs de développement durable (ODD). La croissance africaine a marqué le pas en 2023, avec une augmentation de 3,2 % seulement de sa richesse. Dans un contexte monétaire plus tendu face à la hausse durable du coût de l'emprunt, la diminution des financements des institutions financières publiques et l'éviction des marchés obligataires internationaux, les dettes souveraines de nombreux pays d'Afrique sont de plus en plus lourdes, obérant d'autant les marges de manœuvre budgétaires des États.

Ces chocs économiques et financiers viennent s'ajouter à la crise environnementale qui se diffuse à bas bruit depuis plusieurs

décennies et dont les effets sont aujourd'hui sensibles. La dégradation des écosystèmes expose les populations africaines les plus vulnérables, fortement dépendantes des ressources naturelles, à une insécurité économique et sociale croissante. Dans son sixième rapport d'évaluation sur le climat, le GIEC estime que plus de 3,3 milliards de personnes vivent actuellement dans un environnement très vulnérable au changement climatique, dont 750 millions d'Africains, soit le quart du total. Le rapport *Groundswell Africa* de la Banque mondiale indique que l'Afrique sera la région du monde la plus durement touchée par le dérèglement climatique, qui pourrait contraindre 86 millions d'Africains à migrer d'ici 2050, d'abord au sein de leur propre pays puis au-delà.

Face à ces défis majeurs, une réponse urgente et coordonnée est indispensable, alignée avec les ODD, ainsi qu'avec l'accord de Paris pour le climat et celui de Kumming-Montréal pour la biodiversité. C'est la raison pour laquelle de nombreux acteurs publics et privés se sont réunis à Paris en juin 2023 lors du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial, affirmant leur détermination collective à bâtir une nouvelle architecture financière internationale, avec et pour l'Afrique. Le Sommet « Finance en commun » (FiCS), qui réunit les 530 banques publiques de développement, s'est tenu pour la quatrième fois à Carthagène en Colombie en septembre 2023 pour réorienter les flux financiers publics et privés vers la finance durable, notamment en apportant un appui technique aux banques publiques africaines. Le premier Sommet africain sur le climat, organisé au même moment par l'Union africaine au Kenya, a permis à l'Afrique de parler d'une voix claire, forte et unie sur ce sujet majeur. Et la COP28 a été marquée par la pesée du premier Bilan mondial, dont les conclusions sont irréfutables : l'ampleur du changement climatique et de ses conséquences s'annonce pire que prévu. Mais il est encore possible d'inverser la tendance, dans un sursaut collectif et multilatéral.

C'est dans ce contexte dégradé qu'est publiée cette cinquième édition de *L'Économie africaine*. À l'instar des parutions précédentes, les pages qui suivent adoptent l'approche « Tout Afrique » que promeut le Groupe AFD. Elle permet d'appréhender le continent dans son ensemble, pour mieux

saisir la diversité des situations vécues par les populations africaines. Face aux défis mondiaux, il faut définir des solutions de développement durable contextualisées, structurées dans des politiques publiques efficaces et inclusives, que cet ouvrage nous aide à identifier au fil des chapitres.

Dans le chapitre I, Lucie Châtelain, Matthieu Morando et Françoise Rivière exposent la façon dont l'économie africaine a pâti en 2023 du contexte d'essoufflement de l'activité économique mondiale. Dans un contexte international de forte inflation et de durcissement des politiques monétaires, les pays africains font face à de fortes contraintes budgétaires et sont confrontés à des conditions de financement fortement dégradées. Les gouvernements risquent de devoir reporter leur investissement dans les secteurs sociaux et les financements en faveur de la lutte contre le dérèglement climatique, avec le risque d'obérer les chances pour les pays d'atteindre ou de retrouver un sentier de prospérité durable.

S'appuyant sur la méthode ENCA de comptabilité écosystémique du capital naturel et sur la base de données AfriKENCA construite par l'Observatoire du Sahara et du Sahel, Jean-Louis Weber, Ndeye Fatou Mar, Abir Ben Romdhane, Thierry Tapsoba et Emmanuel Fourmann analysent dans le chapitre II l'évolution de la santé des environnements naturels du continent africain et de Madagascar entre 2005 et 2019. Le constat global est alarmant, car plus de la moitié du continent connaît une forte détérioration de ses écosystèmes, interrogeant la soutenabilité des productions et des activités humaines.

Et des corrélations s'observent entre accélération des effets des changements climatique et environnementaux, des catastrophes naturelles et des mobilités humaines. Cette articulation fait l'objet de questionnements autour des nomenclatures, des méthodologies et des données, entre projections prudentes et prédictions alarmistes sur le continent africain. Dans le chapitre III, Serge Rabier dresse un état des lieux des définitions autour de ces approches différentes mais complémentaires, et propose quelques pistes de solution, en particulier en matière d'adaptation au changement climatique.

Dans un contexte où l'Afrique redevient majuscule pour l'approvisionnement en minerais critiques des grandes puissances

l'année 2024 ainsi que les principales données économiques et sociales du continent.

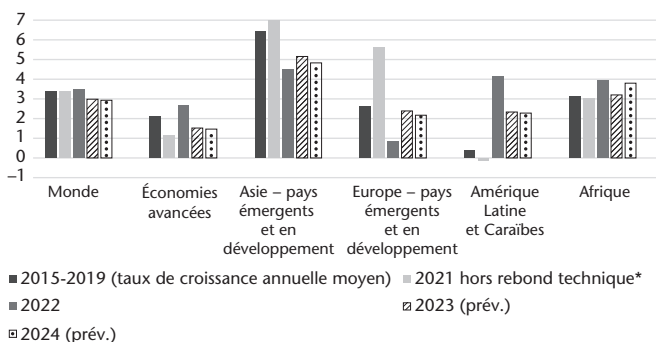
Année après année, *L'Économie africaine* témoigne de la collaboration féconde entre chercheurs africains, européens et agents de l'AFD. Je souhaite exprimer toute ma reconnaissance pour ces autrices et auteurs, acteurs et penseurs du développement durable au plus près des territoires africains. Ils contribuent à apporter des regards nouveaux pour analyser les mutations à l'œuvre sur le continent.

I / Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique

Lucie Châtelain, Matthieu Morando et Françoise Rivière (AFD)

L'économie africaine pâtit en 2023 du contexte d'essoufflement généralisé de l'activité économique mondiale. En termes réels, c'est-à-dire hors effet de l'inflation, la croissance économique s'établit à + 3,2 %, après + 3,9 % en 2022. Spécificité du continent africain, elle reste cependant supérieure au rythme observé avant le choc de 2020 lié à la pandémie de Covid-19. Cette relative résilience masque néanmoins des évolutions contrastées selon les pays, dont les trajectoires de croissance sont affectées par des tensions sociales ou sécuritaires, mais aussi par des chocs climatiques ou des catastrophes naturelles (Mozambique, Corne de l'Afrique, Afrique de l'Ouest...). Dans un contexte de forte inflation généralisée et de durcissement des politiques monétaires, les pays africains, comme la plupart des pays au niveau mondial, font face à des contraintes budgétaires de plus en plus vives et sont confrontés à des conditions de financement fortement dégradées. L'intitulé du rapport du Fonds monétaire international (FMI) d'avril 2023 sur les perspectives économiques régionales était à ce titre éloquent, évoquant explicitement pour le continent la « grande pénurie de financement ». La crise sanitaire mondiale puis le conflit russo-ukrainien ont contribué, par leurs effets collatéraux, à accentuer les déséquilibres budgétaires et financiers qui affectent structurellement de très nombreux pays de la région.

Graphique 1. Croissance dans les grandes régions du monde



* Une partie de la croissance en 2021 s'explique mécaniquement par le rattrapage de la récession enregistrée en 2020 dans le contexte de la pandémie mondiale (rebond technique). Les chiffres présentés dans ce graphique sont corrigés du rebond technique pour 2021.

Source : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2023 ; calculs AFD.

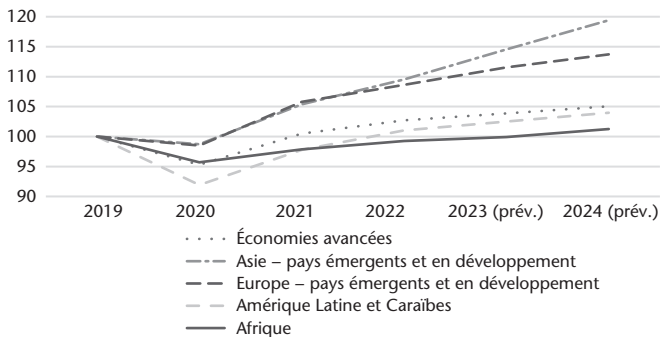
Comment réagissent les économies africaines par rapport aux autres grandes régions du monde ? Quelles sont les raisons qui expliquent le ralentissement actuel et les écarts de trajectoire au sein du continent ? De quels leviers d'action disposent les économies pour y faire face ? Quelles vulnérabilités s'accroissent en lien avec les niveaux élevés d'endettement et les difficultés de refinancement de nombreux pays ? Telles sont les questions auxquelles tente de répondre ce chapitre introductif.

Ralentissement en 2023, après une croissance relativement soutenue en 2022

Depuis 2022, et alors que ce n'était pas le cas au cours de la période précédant la pandémie mondiale, l'économie africaine apparaît plus vigoureuse que celle observée au niveau mondial. Le FMI prévoit pour 2023 une croissance de + 3,2 % (chiffres consolidés sur l'ensemble du continent), contre + 3 % au

Graphique 2. Évolution du PIB par habitant par grande région du monde

(indice base 100 en 2019)



Source : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2023 ; calculs AFD.

niveau mondial. Le ralentissement observé par rapport à 2022 (– 0,7 point) y est accentué, mais le rebond projeté pour 2024 devrait permettre à la région de retrouver son rythme de croissance de 2022, alors qu'il resterait en retrait au niveau mondial, stable par rapport à 2023 (graphique 1).

Ce dynamisme doit cependant être relativisé par une croissance démographique qui reste prononcée et ne décroît que très progressivement, absorbant ainsi une bonne partie de la croissance économique [Ined, 2020]. La fécondité reste en effet particulièrement élevée, notamment au Sahel et dans certains pays d'Afrique centrale, même si elle vient d'y enregistrer ses premiers reculs en raison de la progression des pratiques contraceptives. Du fait de ce dynamisme démographique, le produit intérieur brut (PIB) par habitant en Afrique n'a retrouvé son niveau antérieur à la crise sanitaire qu'en 2023, plus tardivement que dans les autres grandes régions du monde (graphique 2). Son rythme de progression est proche de ceux observés en Amérique latine et dans les économies avancées, bien plus faible que dans les pays émergents et en développement d'Asie et d'Europe.

Un rattrapage qui marque le pas par rapport aux autres régions émergentes

Outre le facteur démographique, la trajectoire de croissance de l'Afrique se démarque de celle d'autres régions émergentes pour plusieurs raisons. Tout d'abord, l'Afrique n'a pas bénéficié des délocalisations massives qui ont permis en Asie un accroissement important des investissements au cours des années 1990 et l'insertion progressive des économies concernées dans l'économie mondiale. La forte dépendance de nombreux pays d'Afrique vis-à-vis des ressources naturelles (pétrole, autres ressources extractives, produits agricoles, etc.) constitue un autre obstacle majeur à la croissance. L'exploitation et l'exportation massives de ces ressources ont certes permis au PIB du continent de progresser chaque année de + 5,1 % en moyenne entre 2000 et 2010, mais les pays exportateurs de ressources naturelles sont structurellement exposés aux importantes fluctuations de la demande et des prix de celles-ci. Les conflits récurrents dans le Sahel, mais aussi les « Printemps arabes » et, plus généralement, l'instabilité institutionnelle de nombreux pays ont aussi contribué à tarir les exportations africaines et les investissements directs étrangers (IDE) en direction du continent, contribuant à la détérioration de la situation économique.

Par ailleurs, la croissance africaine souffre structurellement d'une faible productivité du travail, qui explique en grande partie l'écart observé avec les trajectoires de croissance d'autres régions émergentes, notamment en Asie mais aussi en Amérique latine. Cette faible productivité affecte particulièrement le secteur agricole et celui des mines artisanales (en raison d'un très haut niveau d'informalité et de fragmentation), secteurs prégnants dans de très nombreuses économies africaines.

Sous l'angle des circuits commerciaux, l'Afrique ne bénéficie pas d'une intégration régionale aussi poussée que l'Asie ou l'Amérique latine (où 20 % des importations et des exportations sont intrarégionales), même si elle se structure progressivement. L'intégration des chaînes de valeur régionales — à l'image de la mise en place de la Zone de libre-échange

continentale africaine (ZLECAf) [Gourdon, 2022] —, l'amélioration des infrastructures de commerce et de transport et les investissements productifs restent des enjeux importants, mais qui nécessitent des financements que ne peuvent assurer de manière autonome la plupart des pays de la région.

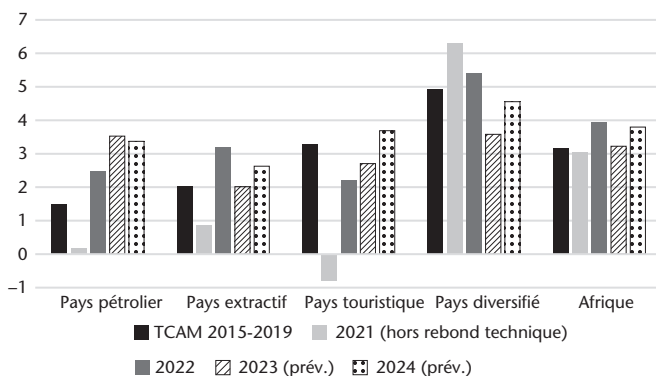
Un dernier frein majeur à la diversification des économies africaines est lié au niveau de consommation domestique, toujours très en deçà d'autres régions en développement, qui ont connu un accroissement rapide sur ce plan depuis le début des années 2000. Comme le montrent les analyses du rapport McKinsey [McKinsey Global Institute, 2023], les indicateurs relatifs à la pauvreté monétaire des ménages montrent que près de 80 % de la population africaine se situent dans le segment de consommation le plus bas, c'est-à-dire disposant d'un pouvoir d'achat inférieur à 11 dollars par jour. Illustration de ce retard en matière de consommation intérieure, la part de la population africaine se situant dans ce segment correspond au niveau observé en 2003 pour l'Asie du Sud-Est, et à celui de 2009 pour la Chine.

Des différences de trajectoire entre les régions africaines, reflet de la spécialisation des pays qui les composent

Les trajectoires de croissance sont différentes entre les régions du continent, surtout en raison des spécialisations économiques des pays qui les composent. Le Sahel, l'Afrique de l'Est, l'Afrique centrale et le golfe de Guinée enregistrent globalement de fortes dynamiques de croissance. En Afrique du Nord et en Afrique australe, l'Égypte et le Mozambique se distinguent aussi par leur dynamisme, mais le bilan est plus mitigé pour les autres pays de ces régions. La moyenne continentale est cependant tirée vers le bas par l'atonie de la croissance dans certains des pays les plus importants de ces régions, dont l'Afrique du Sud notamment.

L'évolution de la croissance économique varie considérablement d'un sous-groupe de pays à l'autre. Quatre groupes de pays se distinguent : 1) ceux dont le PIB n'est pas fortement dépendant des ressources naturelles, qui sont diversifiés et sont plus résilients ; 2) les pays exportateurs de ressources naturelles autres que le pétrole ; 3) les pays pétroliers ; 4) les pays touristiques (graphique 3).

Graphique 3. Évolution du PIB réel par catégorie de pays



Source : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2023 ; calculs AFD.

Les pays diversifiés restent les plus dynamiques, avec une croissance du PIB projetée à + 3,6 % en 2023. Elle ralentit certes de près de 2 points par rapport à 2022, mais devrait rebondir dès 2024, où elle est attendue à + 4,6 %. Le Rwanda, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et le Mozambique, pays relativement plus diversifiés que la moyenne des pays africains, affichent des taux de croissance compris entre + 6 % et + 7 % en 2023, qui figurent parmi les plus élevés au monde. Le deuxième groupe, qui rassemble les pays dépendant de ressources naturelles autres que le pétrole, a fortement pâti d'un contexte de demande défavorable en 2023 (+ 2,0 % de croissance seulement), mais devrait bénéficier dès 2024 du démarrage de nouveaux projets miniers (au Liberia, en Sierra Leone et en Ouganda par exemple). La croissance des pays pétroliers accélère en 2023 (+ 3,5 %, après + 2,5 % en 2022), malgré les fortes variations des cours pétroliers sur la période. Enfin, la croissance continue à se raffermir dans les pays touristiques. Bloom Consulting¹ confirme cette

1. Le *Bloom Consulting Brand Ranking* analyse de manière exhaustive l'image de marque de près de deux cents pays et territoires à travers le monde, à partir

orientation favorable dans son dernier classement relatif à l'image touristique. Malgré les défis internes et les troubles sociaux, l'Égypte se démarque par l'amélioration de son image de marque et fait désormais partie des vingt-cinq pays les plus attractifs au monde. D'autres pays tels que la Tanzanie, le Nigeria et le Rwanda développent un véritable potentiel touristique tandis que l'Afrique du Sud, le Maroc ou encore l'île Maurice demeurent attractifs à l'échelle du continent.

Des facteurs de ralentissement qui vont pour partie perdurer en 2024

La tendance baissière de la croissance en 2023 reflète en partie le ralentissement de la demande venant des économies à croissance rapide comme la Chine. Deux autres facteurs de ralentissement sont à souligner. La marge de manœuvre budgétaire des États, qu'il s'agisse de mener des actions de court terme ou des réformes de long terme, est désormais réduite, ce qui ralentit la dépense publique et pèse sur la croissance. Par ailleurs, la menace de fragmentation géopolitique du continent, accrue dans le contexte du conflit en Ukraine par le positionnement de certains pays sahéliens, pèse également sur les perspectives de croissance des États africains. L'augmentation des tensions géopolitiques pourrait avoir pour corollaire une recrudescence des conflits commerciaux et un risque d'entrave aux flux de capitaux internationaux vers des pays pourtant confrontés à d'importants besoins de financement (voir *infra*).

Une inflation qui se réduit mais reste prononcée, avec des perspectives qui demeurent incertaines

Les pressions sur les prix des carburants se sont atténuées au cours du premier semestre 2023, avec une baisse significative des cours internationaux par rapport au point haut enregistré mi-2022. Mais les cours sont à nouveau orientés à la hausse depuis l'été. De manière parallèle, les prix de nombreuses denrées

de quatre composantes : la performance économique, la demande numérique, la stratégie de marque du pays et sa lisibilité sur Internet.

et de certains produits de base (blé, maïs, huile de tournesol, engrais...), dont la forte augmentation observée dès 2021 s'était encore accélérée à la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, se résorbent progressivement, quand bien même ils ne retrouvent pas leurs niveaux de fin 2020.

Dans ce contexte, l'inflation reste globalement très élevée dans la majeure partie des pays du continent, même si elle a reculé en 2023 dans plus de la moitié des pays sous revue. L'inflation moyenne atteint un pic historique en 2023, dépassant le seuil de 20 % (+ 5 points par rapport à 2022). Le niveau médian de l'inflation s'établit à 7,1 % en 2023, contre 2,8 % en 2019, et l'inflation a été supérieure à 15 % dans un quart des pays sous revue. L'inflation médiane hors énergie et alimentation (appelée inflation « sous-jacente ») est, elle aussi, historiquement élevée, et reste très fluctuante, sans s'orienter clairement à la baisse à ce stade. La suppression des subventions aux carburants et aux denrées alimentaires dans de nombreux pays (Cameroun, République centrafricaine, Éthiopie, Sénégal), mais aussi les revendications salariales (Cameroun, Mali, Rwanda, Gambie) expliquent le côté volatil de l'inflation et font craindre pour certains pays un phénomène de spirale prix-salaires. D'après les projections du FMI, l'inflation mondiale devrait poursuivre sa décline en 2024, mais continuera, en Afrique, à dépasser jusqu'en 2027 les niveaux qui prévalaient avant la pandémie.

Des tensions budgétaires qui s'accroissent et auxquelles s'ajoutent des tensions monétaires

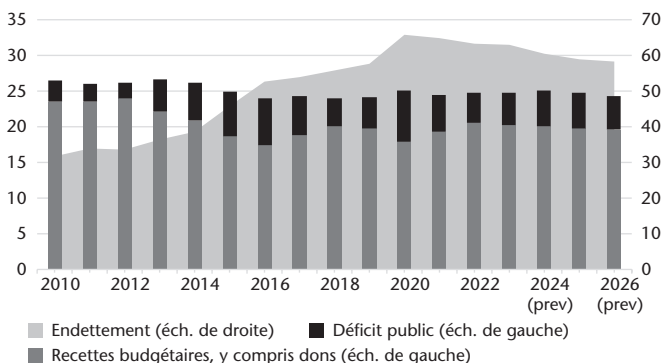
Un niveau d'endettement à nouveau préoccupant

Le taux d'endettement public africain, ramené autour de 30 % du PIB à la veille des années 2010 à la suite de l'initiative de désendettement des pays pauvres très endettés (iPPTE²), s'est à nouveau considérablement accru, doublant sur la

2. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) est un dispositif global de réduction de la dette de ces pays auxquels s'appliquent des programmes de désendettement négociés, afin de ramener leur dette à un niveau soutenable.

Graphique 4. Projection de la couverture des dépenses publiques et taux d'endettement en Afrique

(en % du PIB)



Note de lecture : en 2023, les dépenses publiques représentent 24,7 % du PIB, et sont couvertes à hauteur de 20,2 points de PIB par les recettes publiques et dons, et par le déficit public pour le solde (4,5 points de PIB).

Source : FMI, World Economic Outlook Database, octobre 2023 ; calculs AFD.

période 2008-2019 (graphique 4). Il a culminé à plus de 66 % en 2020 (+ 8 points cette année-là, contre moins de 2 points d'accroissement annuel au cours des trois années précédentes), l'attrition des recettes publiques (2 points de PIB en moins par rapport à la moyenne 2015-2019) conjuguée à la progression des dépenses d'urgence (pour l'équivalent d'un point de PIB) ayant provoqué un effet de ciseau prononcé. Le taux d'endettement décroît progressivement depuis, et devrait repasser sous le seuil de 60 % à l'horizon 2027, selon les projections actuelles du FMI, sous réserve toutefois que le durcissement des conditions de financement (voir *infra*) ne provoque pas un emballement difficilement enrayable.

L'accroissement régulier de l'endettement dans la région apparaît avant tout structurel, en lien notamment avec une mobilisation des ressources intérieures notoirement insuffisantes dans la plupart des pays (le secteur informel restant

Encadré 1. Les nouvelles orientations de la politique française de coopération internationale et de l'aide publique au développement

À la suite du Conseil présidentiel du développement qui s'est tenu le 5 mai 2023, les membres du CICID ont précisé en juillet 2023 les orientations de la politique de développement de la France. Le passage d'une politique d'aide au développement à une politique d'investissement solidaire et durable, combinant la lutte contre les inégalités et la protection des biens communs, a été validé.

La suppression de toute référence à la liste des dix-neuf pays prioritaires fixée par le CICID du 8 février 2018 (dont seize étaient situés en Afrique) et des cibles de concentration de l'aide à ces pays a été actée. Une cible de concentration de l'effort financier de l'État est à la place instaurée, dans l'objectif d'accroître progressivement l'aide publique au développement française consacrée aux pays les moins avancés (PMA) sur la période 2024-2027. Aussi bien

pour l'aide bilatérale que multilatérale, le gouvernement s'assurera d'un effort financier de l'État d'au moins 50 % pour les PMA dès 2024.

Dans ce contexte, et dans un objectif de préservation de la soutenabilité financière des pays concernés, la France proscrit, sauf dérogations limitées et dûment justifiées, les prêts souverains dans les PMA jugés en risque de surendettement élevé, les conditionnera à un programme FMI dans les PMA en risque de surendettement modéré et les encadrera dans les pays à revenu intermédiaire risqués. Par ailleurs, les aides budgétaires en dons au bénéfice des pays non éligibles aux prêts seront renforcées, et une expérimentation de prêts très concessionnels pour répondre aux besoins des pays fragiles financièrement sera lancée. Les actions de coopération administrative permettant une meilleure mobilisation des fonds et une montée en compétences des acteurs locaux sont encouragées : collecte d'impôts, lutte anticorruption, justice, formation des fonctionnaires, mobilisation de l'épargne domestique par les banques publiques de développement nationales.

prépondérant) et qui ne permettent pas de couvrir des dépenses publiques élevées. Les dépenses fiscales — qui mesurent le « manque à gagner » que constituent les exonérations d'impôts pour le budget des gouvernements concernés — sont, elles aussi, généralement élevées et parfois mal contrôlées. L'urgence engendrée par les crises qui se succèdent et se prolongent constitue un facteur aggravant, en imposant des dépenses supplémentaires, qui devraient toutefois se réduire progressivement. Les efforts entrepris par de nombreux pays pour réformer leur fiscalité — élargissement des assiettes fiscales, amélioration du recouvrement, remise à plat des moratoires

concernant les ressources extractives nouvellement exploitées (voir chapitre IV) — doivent aussi se poursuivre et s'intensifier.

Dans ce contexte de réendettement prononcé, plus aucun des trente-huit pays africains couverts par une analyse de viabilité de la dette n'est désormais classé en risque faible de surendettement. Dix-sept pays sont considérés comme présentant un risque modéré, treize sont en risque élevé, et huit sont en situation avérée de surendettement (le Congo, le Malawi, le Mozambique, São Tomé-et-Príncipe, la Somalie, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe).

Mais, en réalité, cette crise de la dette dépasse très largement le cadre de l'Afrique, puisque toutes les régions du monde ont accepté, dans le contexte des crises successives, de voir progresser leurs dépenses publiques alors même que leurs recettes se tassaient, engendrant ainsi des déficits parfois très importants qui alimentent la dette en se cumulant dans le temps. La question du niveau au-delà duquel cette dette n'est plus soutenable, c'est-à-dire remboursable par ses moyens propres, se pose donc désormais bien au-delà de l'Afrique. Pour les pays en développement, la question centrale porte sur leur capacité durable à assumer le service de leur dette³ (très souvent en se refinançant sur le marché local ou international), plus que sur le niveau d'endettement en lui-même. Ce sujet était au centre des enjeux du Sommet pour un nouveau pacte financier mondial qui s'est tenu à Paris en juin 2023, et du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) qui en a traduit les orientations pour la politique de l'aide au développement de la France (encadré 1).

Un resserrement progressif et généralisé des politiques monétaires

L'inflation dans les pays développés, qui était restée atone durant une période d'une durée inédite, a connu une brusque accélération dès 2021 : l'offre mondiale, encore limitée par

3. Soit le paiement des intérêts et le remboursement du principal des emprunts en cours.

des difficultés logistiques persistantes, n'a pas pu suivre la dynamique d'une demande mondiale soutenue par les plans de relance post-Covid-19 et une trésorerie importante des ménages. L'inflation s'est encore renforcée en 2022, en réaction au conflit en Ukraine, mais aussi en lien avec le renchérissement du dollar US (inflation importée, une part très importante du commerce mondial se faisant en USD).

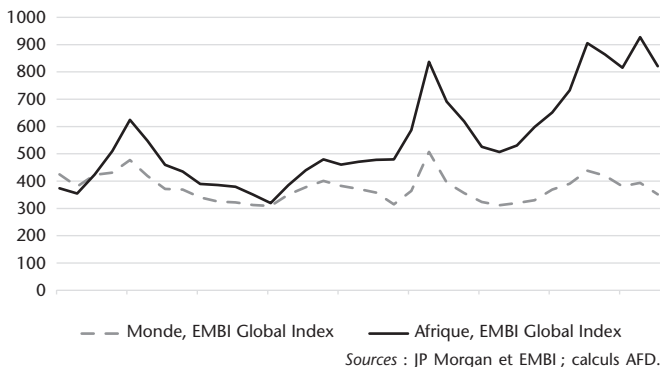
Dans ce contexte, l'ensemble des banques centrales des pays développés (à l'exception notable du Japon) ont relevé progressivement leurs taux directeurs, dans l'objectif de limiter la demande et de stopper ainsi l'emballement de l'inflation. La longue période de politiques monétaires accommodantes a ainsi pris fin de manière brutale et non anticipée, avec un fort impact sur les marchés financiers et monétaires, mais aussi sur le comportement des investisseurs internationaux.

Le refinancement sur les marchés internationaux désormais compromis pour de nombreux pays du continent

La remontée progressive de l'endettement public en Afrique s'est notamment traduite par un fort accroissement de la dette publique externe, les marchés domestiques de la plupart des pays africains n'étant pas suffisamment profonds pour répondre à l'accroissement rapide des besoins de financements publics (faibles taux de bancarisation et d'épargne mobilisable). Au cours de la période 2008-2019, un certain nombre de pays africains sont devenus attractifs pour les investisseurs étrangers et ont pu émettre des eurobonds⁴, qui ont, durant cette période, représenté une source significative de financement pour certains des pays en capacité

4. Les eurobonds sont des obligations libellées dans une monnaie différente de celle du pays émetteur, pas nécessairement en euro, contrairement à ce que leur nom suggère. À l'exception de l'Afrique du Sud, les pays d'Afrique subsaharienne ont été totalement absents des marchés financiers internationaux jusqu'en 2007. Mais, entre 2007 et 2020, plus d'une vingtaine de pays africains ont levé de l'argent sur les marchés financiers, la plupart pour la première fois. L'encours de ces eurobonds représente plus de 10 % du PIB dans six pays africains : le Ghana, le Sénégal, le Gabon, la Côte d'Ivoire, la Zambie et le Bénin.

Graphique 5. Évolution des spreads moyens



de se positionner sur ces marchés. Dans le même temps, la Chine, qui disposait d'une épargne importante et voulait se positionner stratégiquement dans la région, est devenue le principal prêteur bilatéral du continent. Ainsi, plus de la moitié de la dette externe est désormais constituée d'emprunts commerciaux, dont l'essentiel est libellé en devises, les investisseurs sollicités n'étant de manière générale pas prêts à assumer le risque de change lié à des investissements en monnaie locale.

Mais, récemment, la baisse d'attractivité de ces pays, du fait de la remontée des taux directeurs, et l'aversion au risque sur des marchés considérés comme plus fragiles (contexte géopolitique complexe, niveaux d'endettement à nouveau préoccupants...) ont conduit les investisseurs internationaux à se repositionner massivement sur les marchés d'émission historiques. Cette moindre appétence au risque est mise en évidence par l'envolée des « *spreads* souverains », qui mesurent la prime de risque demandée par les investisseurs extérieurs (graphique 5). Les chocs externes se traduisent de manière exacerbée sur les *spreads* africains. Ainsi, ils restent prohibitifs pour de nombreux pays africains, qui n'ont de fait plus accès aux marchés internationaux depuis le printemps 2022. L'octroi

de prêts par la Chine, comme son implication dans des projets d'infrastructure, a aussi connu un important coup de frein depuis 2020. Enfin, le continent fait indirectement les frais du conflit russo-ukrainien, qui concentre l'attention et une partie des disponibilités des grands donateurs : selon des chiffres provisoires de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'aide au développement allouée à l'Afrique subsaharienne a chuté de près de 8 % en 2022.

Les dettes souveraines de nombreux pays d'Afrique sont de plus en plus vulnérables

Au-delà de la difficulté pour de nombreux gouvernements africains à couvrir leurs besoins de financement et du net renchérissement qui s'ensuit, certains pays émetteurs sur les marchés internationaux vont être confrontés ces prochaines années à d'importantes tombées d'échéances. Plus encore qu'en 2023, plusieurs eurobonds de très gros montants vont en effet arriver au terme de leurs maturités en 2024 et 2025, engendrant pour les pays concernés (Égypte, Afrique du Sud, Tunisie et Kenya notamment) des besoins de liquidité qui seront particulièrement onéreux à couvrir dans les conditions de taux actuelles.

Le renchérissement du coût de la dette externe pour certains pays du continent est aussi la conséquence de l'engouement mondial pour les devises fortes, qui a eu pour corollaire la dépréciation de nombreuses monnaies africaines vis-à-vis du dollar américain (elle dépasse au plus fort les 10 % en Sierra Leone, Ghana...), et affecte mécaniquement les pays dont une part importante de la dette externe est libellée dans cette monnaie. L'impact de l'appréciation de l'USD concerne aussi pour partie l'endettement auprès des bailleurs multilatéraux, ou de certains bailleurs bilatéraux (la Sierra Leone, la Gambie, le Soudan et le Mali sont particulièrement concernés, mais aussi le Congo et la Guinée-Bissau, dont les monnaies sont arimées à l'euro, mais qui sont fortement endettés en USD).

À l'inverse, quelques pays de la région (exportateurs de matières premières), l'Angola notamment, ont vu leur monnaie s'apprécier.

Les finances publiques devront s'adapter au changement de paradigme induit par la hausse prononcée et durable des coûts d'emprunt

Pour tenter de stopper l'accélération de l'inflation et de limiter les sorties de capitaux en attirant les investisseurs internationaux, les banques centrales africaines (dont les deux banques régionales) ont été — comme les banques centrales des pays avancés — amenées à remonter progressivement leurs taux directeurs, et à lever la plupart des mesures d'assouplissement mises en place en réaction à la pandémie de Covid-19, voire antérieurement. En corollaire, et parallèlement au renchérissement de la dette externe, la dette domestique (portée par les résidents) devient elle aussi plus onéreuse. Afin d'endiguer la dépréciation de leur monnaie, certains pays ont par ailleurs été contraints d'intervenir directement sur les marchés des changes, puisant parfois de manière significative dans leurs réserves de change.

Aux contraintes de politique budgétaire s'ajoutent donc désormais de fortes contraintes monétaires et, plus encore que le niveau général d'endettement de l'Afrique, le principal facteur d'incertitude est lié aux conditions de financement, qui contraignent fortement les marges de manœuvre budgétaires de nombreux pays de la zone. Le retour de conditions de financement plus onéreuses, sans être anormales (rappelons que le contexte de taux très faible qui s'était durablement installé était particulièrement atypique), renchérit fortement le service de la dette publique, qui représente en moyenne pour l'Afrique près de 4,5 % du PIB en 2021 (dernière donnée disponible), contre 1,5 % dix ans plus tôt, alors qu'il était à un point bas. La part des recettes budgétaires (hors dons) allouées à ce remboursement est désormais supérieure à 15 % dans plus d'une vingtaine de pays du continent, obérant fortement les dépenses publiques à vocation sociale (santé et éducation) et les investissements publics. Le renchérissement des emprunts récents, qui va progressivement peser sur la charge de remboursement des États, renforcera l'effet d'éviction pour ces dépenses.

Les secteurs sociaux et le changement climatique à l'épreuve de budgets restreints : le coût de la non-action

Les secteurs sociaux

Avec la hausse des prix des biens alimentaires et énergétiques, le pouvoir d'achat des ménages les plus défavorisés a diminué de façon drastique et les besoins en termes de filets sociaux se font prégnants dans la plupart des pays africains. De fait, les investissements dans les secteurs sociaux, notamment l'éducation et la santé, sont déterminants pour la trajectoire de croissance à long terme d'un pays. Ils ont notamment permis aux pays africains de voir leur indicateur de développement humain (IDH) progresser significativement depuis les années 2000, y compris dans les pays aux niveaux d'IDH les plus faibles, comme les pays du Sahel. Or, sur le continent, encore aujourd'hui, un enfant sur cinq en âge de fréquenter l'école primaire n'est pas scolarisé, et près de quatre adolescents sur dix ne sont pas scolarisés dans le premier cycle du secondaire selon l'Unesco [2020].

La Banque mondiale [2021] calcule par ailleurs un indice de capital humain (ICH) correspondant aux pertes de productivité économique subies par les pays qui investissent peu dans le capital humain : il est compris entre 0 et 1, 1 représentant le plein potentiel. Les pays africains se trouvent très bas dans le classement (les calculs ont été réalisés pour l'année 2020 [Banque mondiale, 2021]). Pour l'Afrique subsaharienne, l'indice est de 0,4, ce qui signifie que le futur travailleur ne réalise que 40 % de son plein potentiel (conditions de santé optimales et scolarisation complète et de qualité). En Afrique du Nord, l'indice est supérieur (autour de 0,5). La République centrafricaine, le Tchad, le Niger et le Mali sont les pays ayant les ICH les plus faibles (inférieurs à 0,32).

Le changement climatique

Le changement climatique a des conséquences à la fois à court terme et à long terme sur les trajectoires d'endettement des pays du continent africain, continent particulièrement exposé

aux conséquences du dérèglement climatique [Woillez, 2023]. Leur forte vulnérabilité physique au réchauffement climatique et la multiplication des désastres naturels, combinées à une plus faible résilience socioéconomique (insécurité alimentaire et agricole, forte croissance démographique, absence de filets de sécurité sociale, instabilité politique), pèsent sur les finances publiques, alors que les marges de manœuvre budgétaires dont ils disposent sont déjà faibles. Comme le montre l'analyse de Cabrillac *et al.* [2023], les pertes de croissance économique engendrées par le changement climatique peuvent limiter leur capacité d'emprunt. Les agences de notation, qui évaluent le risque de non-remboursement des dettes, prennent d'ailleurs désormais en compte la vulnérabilité climatique des pays.

Conclusion

Après une croissance soutenue en 2022 (+ 3,9 %), l'activité économique africaine connaît un ralentissement en 2023 (+ 3,2 %). Ce ralentissement est légèrement plus marqué que celui observé au niveau global (- 0,5 point), mais un rebond en 2024 devrait permettre au continent de retrouver son niveau de croissance de 2022, ce qui ne serait pas le cas au niveau mondial. Cette dynamique masque partiellement les vulnérabilités importantes : un PIB par habitant et une productivité faibles, une grande pauvreté (80 % de la population africaine dispose de moins de 11 dollars par jour) ainsi qu'une disparité non négligeable entre les régions africaines, en faveur des pays ayant diversifié leur économie.

À cela s'ajoutent un niveau d'endettement préoccupant et un resserrement des politiques monétaires en raison de l'inflation qui ont contribué à une dégradation des conditions de financement sur le continent africain. Face à la hausse prononcée et durable du coût de l'emprunt, la pénurie des financements opérés par les principaux bailleurs et l'éviction des marchés obligataires internationaux, les besoins de financement des pays africains sont désormais trop souvent comblés en faisant appel aux marchés monétaires nationaux ou régionaux, sous la forme de crédits privés à court terme, plus onéreux et assortis d'importants coûts de transaction.

La question de la soutenabilité de la dette a des répercussions déjà visibles non seulement sur le pouvoir d'achat des ménages, mais encore sur la capacité des États africains à mettre en place et développer des politiques sociales, notamment dans l'éducation et la santé, ainsi que des politiques d'adaptation au changement climatique visant à limiter les effets délétères de ce dernier sur les économies et les populations.

Repères bibliographiques

- BANQUE MONDIALE [2021], *The Changing Wealth of Nations. Managing Assets for the Future*, Banque mondiale, Washington DC.
- CABRILLAC B., FABRE C. et JACOLIN L. [2023], « Soutenabilité de la dette et changement climatique », *Ferdi Note brève*, B249.
- FMI (Fonds monétaire international) [2023a], *World Economic Outlook Database*, avril 2023, FMI, Washington DC.
- [2023b], *Perspectives économiques régionales, Afrique sub-saharienne. La grande pénurie de financement*, FMI, Washington DC.
- GOURDON J., OUATTARA W. et ZAKI C. [2022], « Intégration régionale et zone de libre-échange continentale africaine : espoir d'une croissance durable pour l'économie africaine ? », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2022*, La Découverte, « Repères », Paris, p. 59-77.
- INED (Institut national d'études démographiques) [2020], « La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXI^e siècle. Bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d'ici 2050 », *Population 2020*, vol. 75, p. 169-295.
- MCKINSEY GLOBAL INSTITUTE [2023], *Reimagining Economic Growth in Africa. Turning Diversity into Opportunity*, McKinsey & Company, New York.
- UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization [2020]), Institut de statistique, base de données.
- WOILLEZ M.-N. [2023], « L'Afrique face au changement climatique », in AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT, *L'Économie africaine 2023*, La Découverte, « Repères », Paris, p. 25-44.

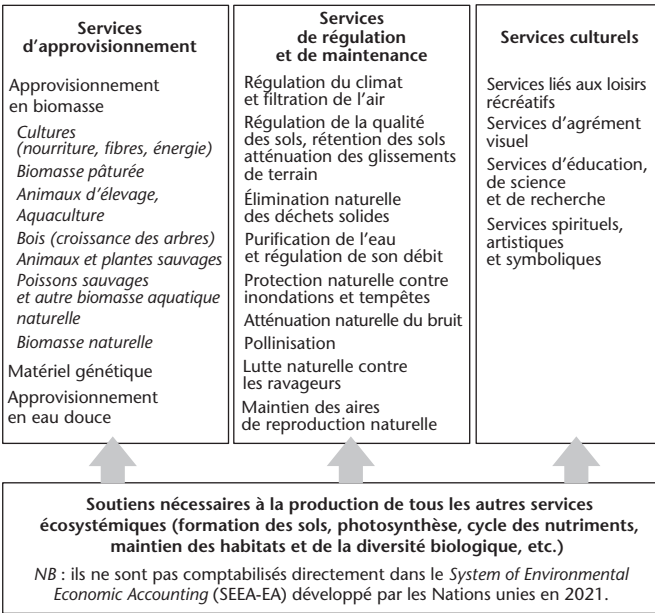
II / Quel avenir pour les écosystèmes africains ?

*Jean-Louis Weber (expert associé à l'OSS),
Ndeye Fatou Mar (OSS),
Abir Ben Romdhane (OSS), Thierry Tapsoba (OSS)
et Emmanuel Fourmann (AFD)*

À l'échelle planétaire, on observe un déclin de la diversité biologique des espèces, des habitats et des gènes ainsi qu'une dégradation des écosystèmes, ces lieux caractéristiques où le vivant interagit avec son environnement. Or cette biodiversité et ces écosystèmes sont le socle de la subsistance et de l'existence des communautés humaines. En effet, au-delà de son rôle fondamental dans le fonctionnement et la résilience des écosystèmes, la biodiversité est utile pour ces communautés par les services matériels qu'elle rend, soit directement comme la nourriture fournie ou les plantes médicinales, soit indirectement en assurant la fertilité des sols, la pollinisation des plantes ou la régulation du cycle de l'eau. Par ailleurs, les écosystèmes fournissent aussi des services immatériels, nourrissant l'univers spirituel et contemplatif des communautés *via* par exemple les arbres sacrés ou la beauté d'un site naturel (schéma 1).

Lorsqu'ils sont utilisés pour produire, ces différents « services écosystémiques » ont en principe une valeur marchande. Les économistes ont dès lors introduit le concept de « capital naturel », entendu comme l'ensemble des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables contribuant à la production et à la richesse des nations. Les modèles de

Schéma 1. Typologie des principaux services écosystémiques



Source : auteurs, d'après Nations unies [2021].

la théorie économique standard du capital distinguent alors trois types de capitaux : le capital économique, constitué par l'accumulation des investissements des acteurs ; le capital humain, qui recouvre à la fois la quantité et la qualité du facteur travail ; le capital naturel, constitué de ressources naturelles [Godin *et al.*, 2022]. Dans la suite de ce chapitre, on ne traitera que du capital naturel restreint aux ressources renouvelables.

Ce capital naturel renouvelable est une ressource économique par le flux des services écosystémiques qu'il fournit (récoltes agricoles, oxygène fourni par les arbres, renouvellement des stocks de poissons, régulation du cycle de l'eau, etc.), mais

aussi par les stocks dont on peut extraire des matières premières (bois, eau, etc.). La question centrale est donc, au-delà de ces services, d'apprécier l'impact de l'extraction de ressources du stock sur sa capacité à se renouveler. Elle se double, considérant la santé des systèmes naturels, des autres impacts des activités humaines tels que la pollution de l'eau et des sols, l'artificialisation des terres et des rivières, la fragmentation des paysages par les routes et les barrages, la sélection des espèces par l'agriculture intensive, etc.

La capacité des écosystèmes à fournir des services peut s'évaluer en monnaie en référence à des prix de marché observés ou estimés (prix virtuels). Cette capacité de production se distingue de la « capacité écosystémique » qui mesure le potentiel des écosystèmes à fournir leurs services au cours du temps et à se renouveler de manière durable. Le mot « capacité » a été choisi par analogie avec l'approche d'Amartya Sen [2001] en matière de capital humain qui propose d'aller au-delà des seuls aspects monétaires et de penser la condition humaine en matière de liberté d'action et de capacité à faire valoir ses droits et opinions. Le calcul de la capacité productive en termes monétaires se situe dans une perspective de soutenabilité économique totale dans laquelle capitaux économiques, humains et naturels sont substituables. C'est une approche du point de vue de la soutenabilité dite « faible » [UNEP, 2018]. *A contrario*, si l'on poursuit l'objectif d'un maintien de la capacité écosystémique, on se situe dans une logique de « soutenabilité forte » qui souhaite le maintien du capital naturel « critique » (maintien au-dessus du seuil d'effondrement ou d'irréversibilité) et préconise des prélèvements strictement limités, qui ne menacent pas son renouvellement afin qu'il demeure disponible pour les générations futures.

Si le capital naturel est surexploité, avec des prélèvements qui excèdent sa capacité de production durable, on observe une détérioration de l'environnement pouvant aller jusqu'à la disparition de l'écosystème initial. Ce processus peut parfois s'accélérer brutalement lorsque certains seuils sont franchis. L'exemple emblématique, très décrit dans la littérature, est celui des populations de cabillauds au large du Canada [Myers *et al.*, 1997]. La qualité et la capacité

des écosystèmes peuvent être impactées par une population humaine croissante qui prélève pour ses besoins ou par la croissance économique qui prélève pour alimenter d'autres marchés, ou par les deux. Le continent africain est précisément marqué par un développement économique notable associé à une croissance démographique encore soutenue. Les pressions humaines sur le capital naturel y sont donc particulièrement fortes. Ce chapitre présente et discute l'évolution des écosystèmes en Afrique, mesurée par une comptabilité biophysique innovante, et en souligne les conséquences potentielles et le besoin de nouvelles politiques publiques, notamment de protection de la biodiversité.

Oser une comptabilité écologique sans monnaie

Depuis le début du xx^e siècle, la valeur intrinsèque de la nature est absente des décisions de politique économique. Des efforts ont été faits pour enrichir la comptabilité nationale de base, avec la construction de comptes satellites sectoriels (santé, environnement, etc.) et la prise en compte des dimensions qui échappent aux marchés économiques, en essayant de monétariser ces externalités (négatives comme le coût des dommages à l'environnement, ou positives comme la valorisation des services écosystémiques non marchands). Ces ajouts améliorent certes l'information des décideurs, mais ne permettent pas de répondre à la question essentielle qui est celle de la soutenabilité des écosystèmes.

Soutenabilité forte : l'argent n'achète pas tout !

La question qui s'est posée, et qui clive les économistes, est de savoir jusqu'à quel point les trois types de capitaux sont mobilisables (limités ou pas) et substituables. Si l'on est capable d'assigner une valeur en monnaie aux facteurs de production, on pourra, *via* une transaction (monétaire), échanger du capital naturel contre du capital économique. Un pays pourrait par exemple sacrifier ses forêts pour éduquer sa jeunesse ou pour développer une économie tertiaire fondée sur le tourisme.

En acceptant la substitution, l'approche en soutenabilité faible n'est pas étrangère à l'érosion de la biodiversité planétaire et à la dégradation des écosystèmes.

En réaction, les partisans de la soutenabilité forte constatent que les écosystèmes naturels sont limités en taille, souvent dégradés par les activités humaines (surexploitation, fragmentation, pollution) et menacés par le changement climatique, et que l'on a atteint des seuils irréversibles au-delà desquels leur capacité à se renouveler est compromise. On parle alors de « capital naturel critique ». La prise en compte des limites planétaires conduit à rechercher une neutralité en matière de dégradation des écosystèmes. Cela ne signifie pas que toute exploitation des écosystèmes doit cesser, mais que toute dégradation doit être évitée, et que, si elle est inévitable, elle doit être compensée par une restauration équivalente. Ceci implique une certaine substituabilité, non pas entre des valeurs monétaires (ce qui équivaldrait à des « permis de dégrader »), mais entre des valeurs écologiques permettant de s'assurer de l'intégralité de la réparation.

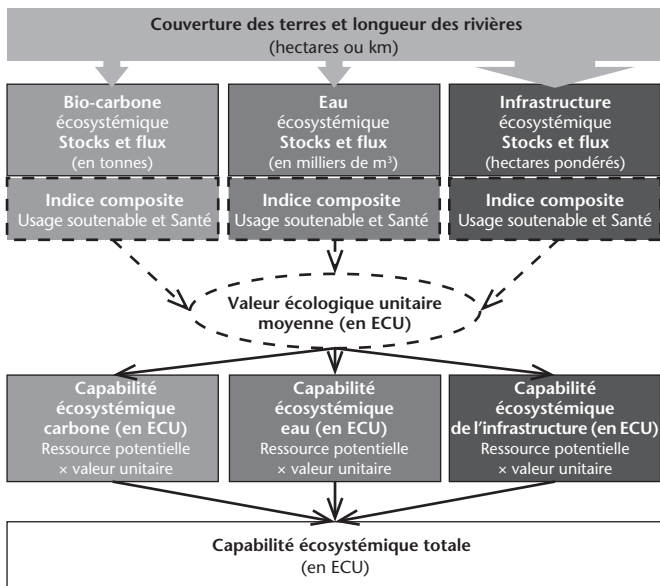
Sachant la complexité du vivant et ses enjeux, on peut se poser la question de la possibilité et de la pertinence de créer des outils de mesure de la qualité des écosystèmes et de leur capacité de production durable des services. C'est pourtant la démarche entreprise par la comptabilité écosystémique du capital naturel (*ecosystem natural capital accounting* — ENCA), qui vise à confirmer et quantifier les constats faits par les scientifiques, les gestionnaires d'aires protégées et les observateurs de la société civile.

ENCA : une approche quantifiée et non monétaire

La méthode comptable ENCA a été décrite dans un ouvrage publié sous l'égide de la convention des Nations unies pour la diversité biologique [Weber, 2014a]. Elle mesure l'évolution dans le temps non seulement de la capacité d'un écosystème à fournir un ensemble de services, mais également sa capacité écosystémique à les fournir durablement.

Comme toute comptabilité, la méthode ENCA est une construction qui a pour objectifs de simplifier, d'être faisable

Schéma 2. Construction des comptes d'une écozone en ECU
(selon la méthode ENCA)



Source : Weber [2014a].

et d'être utile aux acteurs concernés. Elle est bâtie en introduisant une unité de compte non monétaire, l'ECU (*ecosystem capability unit*, unité de capabilité écosystémique). L'ECU a un statut comparable dans ENCA à celui de la « tonne-équivalent CO₂ » dans la comptabilité du carbone : c'est une valeur conventionnelle virtuelle permettant de quantifier les responsabilités des divers acteurs économiques afin de les informer et de leur permettre de modifier leur comportement vis-à-vis du changement climatique (tonne-équivalent CO₂) ou de la dégradation écosystémique (ECU).

Le format de l'ECU vise à rendre compte de manière synthétique de l'état de l'écosystème local en combinant la mesure

du carbone organique de la biomasse et du sol, de l'eau et de l'intégrité de la biodiversité des entités statistiques pour lesquelles sont établis les comptes (schéma 2), au niveau de base puis par agrégation selon une approche écologique ou administrative.

Des zones écologiques (écozones) sont définies au regard de l'occupation des terres comme des « unités paysagères socio-écologiques » et caractérisées par un type dominant (urbain, agricole, forestier, herbeux, steppique...). Afin d'intégrer les rivières qui relient les écosystèmes, le découpage prend en compte les limites des bassins hydrographiques, qui constituent un élément important de la structuration des comptes à différentes échelles [Weber, 2014a].

La diminution de la valeur en ECU d'une écozone reflète une baisse de sa capacité écosystémique totale (CET) et donc une diminution de sa capacité à fournir ses services de manière durable. Si la CET est stable ou s'améliore sur une période assez longue, c'est le signe du bon état probable de l'écosystème. Il faut toutefois tenir compte de situations où la mise en culture intensive des terres accroît la productivité en biomasse au détriment de la biodiversité et souvent de la ressource en eau. Dans un tel cas, le format de l'ECU, qui inclut la biodiversité et d'autres éléments qualitatifs, va modérer la mesure des gains en termes quantitatifs simples. On peut additionner les CET des écozones, lesquelles peuvent être regroupées selon une approche écologique (bassin versant, paysage, aire protégée, corridor) ou administrative (canton, district, région, pays, zone). Dans ce chapitre, nous avons choisi de regrouper les 200 874 écozones de base par bassin versant (345 sous-bassins versants regroupés en 8 grandes zones).

La méthode ENCA a été mise en œuvre dans différentes zones et plusieurs pays, ce qui a permis d'en apprécier la faisabilité, l'intérêt et la fiabilité. À titre expérimental, elle a été appliquée à l'île Maurice en 2013 [Weber, 2014b], sur le bassin versant du Rhône [Argüello Velazquez, 2019], sur le plateau des Guyanes [Rahm *et al.*, 2021], au Gabon [Mitterpergher *et al.*, 2022], au Kenya [Mitterpergher et Vergez, 2023a], au Vietnam [Mitterpergher et Vergez, 2023b], à Madagascar

[Rakotondraompiana *et al.*, 2015], en Guinée [Morand *et al.*, 2023] et sur des parcs naturels en Guinée et au Sénégal [Buchhorn *et al.*, 2023]. Une étude comparative sur les différents outils comptables disponibles pour traiter de soutenabilité forte montre que la méthode ENCA est actuellement la méthode la plus complète [WWF, 2021].

Une première série de comptes du capital naturel pour l'Afrique et Madagascar

On peut souligner que l'Afrique abrite une grande variété d'écosystèmes [OSS, 2022], avec plus de 50 000 espèces végétales, 1 100 espèces de mammifères (dont près de 200 variétés de primates), environ 2 500 espèces d'oiseaux, 1 000 espèces d'amphibiens et plus de 2 000 reptiles [Chapman *et al.*, 2022]. Le continent africain héberge également 8 des 34 « réserves critiques de biodiversité » listées par l'ONG Conservation International en 1989. Toutefois, sa biodiversité n'est pas uniformément répartie, et son évolution dépend des conditions locales et des évolutions du climat.

En novembre 2022, l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS) a achevé la construction d'une série de comptes ENCA couvrant le continent africain et l'île de Madagascar, de 2001 à 2020 et à l'échelle de 200 874 écozones, agrégées par bassin versant (345 sous-bassins versants regroupés en 8 grandes zones) (base AfrikENCA). Cette production de comptes a déjà permis d'offrir un regard quantitatif et comptable sur l'évolution de la couverture forestière, sur les aires protégées abritant des espèces menacées, sur la dynamique des écosystèmes sur le parcours de la Grande Muraille verte (encadré 1) et sur les enjeux du stress hydrique affectant l'Afrique du Nord [OSS, 2016, 2022, 2023].

À l'occasion de la COP15 Biodiversité, la situation des forêts et autres espaces boisés a été présentée, mettant en évidence les zones où la déforestation est active et celles qui sont vulnérables aux feux. Une autre présentation a montré le panorama de la soutenabilité des aires protégées abritant certaines espèces emblématiques menacées. Cette vue

Encadré 1. L'initiative Grande Muraille verte passée au scanner ENCA

L'initiative de la Grande Muraille verte est née en Afrique, lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui a eu lieu au Burkina Faso en juin 2005. Conçu au début comme un moyen de lutte contre la désertification et la pauvreté, ce projet a été adopté officiellement par l'Assemblée de l'Union africaine en 2007. Il vise à restaurer d'ici 2030 au moins 100 millions d'hectares de terres dégradées en Afrique dans une zone traversant onze pays, du Sénégal à Djibouti, où vivent près de 13 millions de personnes.

C'est le plus grand programme de développement rural à l'échelle du continent.

Utilisant les comptes AfriKENCA, l'OSS a publié une première analyse de l'évolution de la qualité des écosystèmes entre 2010 et 2019 [OSS, 2023] qui montre que l'évolution écologique de la zone de la Grande Muraille verte est très sensible à la pluviométrie et que l'on observe quelques améliorations dans les régions du Nord-Est (Djibouti, Éthiopie), mais que, globalement, malgré les efforts déployés, la zone est en nette dégradation écologique (carte 1). Ici, les comptes ENCA permettent aux États concernés de mieux cibler leurs efforts et d'optimiser leurs activités.

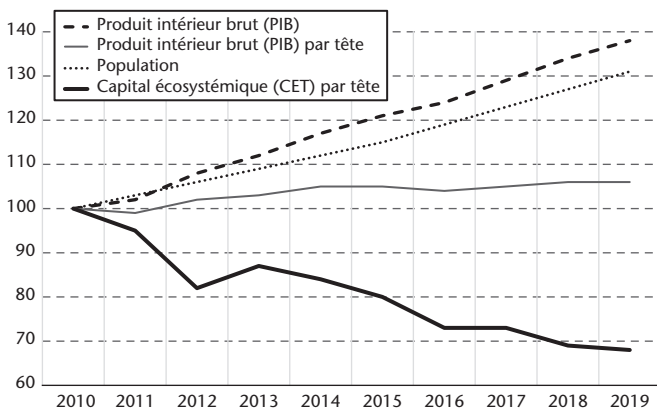
d'ensemble était complétée par une analyse plus fine des évolutions de quatre aires protégées d'Afrique centrale : les pressions qu'elles subissent localement (agriculture, exploitation forestière, fréquence des feux) ainsi que l'état écologique des territoires non protégés qui les relient, la présence ou non de corridors écologiques permettant à la faune sauvage de se déplacer entre aires protégées [OSS, 2023]. Dans la suite de ce chapitre, nous utilisons la base AfriKENCA pour analyser et discuter des évolutions du capital naturel de l'Afrique entre 2005 et 2019.

Dégradation écologique confirmée, avec des zones particulièrement préoccupantes

Dans les comptes ENCA, l'agrégat CET — qui synthétise les changements enregistrés en carbone, eau et infrastructure écosystémique — reflète la disponibilité réelle de chaque ressource et son éventuel épuisement ou sa dégradation. La CET permet une lecture rapide de la situation et le repérage des zones en difficulté, sachant qu'on peut remonter à tout

Graphique 1. Démographie, économie et capital écosystémique de 2010 à 2019

(base 100 en 2010)



Sources : Banque mondiale et AfriKENCA ; calcul des auteurs.

instant sur ses composantes de base (carbone, eau et intégrité de l'infrastructure) pour mener des analyses.

La CET du continent africain et de Madagascar, mesurée en ECU, est obtenue pour une année donnée en additionnant les CET de chacune des 200 874 unités statistiques de la comptabilité ; chaque écozone faisant en moyenne 150 km².

Comme le montre le graphique 1, la population en Afrique a crû de 35 % tandis que la production augmentait de 40 % entre 2010 et 2019. Le revenu moyen par tête est resté assez stable avec des gains modestes (+ 5 % en 2019 par rapport à 2005) probablement effacés par la pandémie de Covid-19. Mais, sur la même période, la CET par habitant a fortement décrié (– 30 %), ce qui signifie à la fois une perte de ressources pour les populations dont les moyens d'existence sont très dépendants des services écosystémiques et une dégradation du potentiel des écosystèmes à se renouveler et à fournir ces

Tableau 1. Évolution de la capabilité écosystémique totale (CET) et perte de biodiversité en Afrique (2005-2019)

	Nombre de parcelles ENCA	CET 2005 (millions ECU)	CET 2019 (millions ECU)	Évolution CET 2019-2005
Afrique du Nord, Sahara	45 801	1 251	1 188	– 5,1 %
Afrique de l'Ouest	27 335	5 087	4 913	– 3,4 %
Afrique centrale Tchad	16 553	1 880	1 849	– 1,7 %
Bassin du Nil	20 325	4 283	4 260	– 0,6 %
Afrique centrale Congo	32 972	17 889	16 815	– 6,0 %
Afrique orientale	22 426	5 612	5 250	– 6,5 %
Afrique australe	31 417	8 652	8 006	– 7,5 %
Madagascar	4 045	1 671	1 439	– 13,9 %
Total	200 874	46 327	43 719	– 5,6 %

Source : AfrikENCA ; calcul des auteurs.

services à l'avenir. Ce constat rejoint celui formulé par le rapport indépendant sur l'économie de la biodiversité rédigé par Dasgupta [2021].

Une première analyse par grandes régions

Les indicateurs comptables de la CET et ses composantes étant calculés par petites entités écosystémiques, ils peuvent être aisément agrégés par zones, par exemple par grandes régions correspondant, selon la géographie, aux bassins versants des grands fleuves ou à des regroupements de bassins de plus petites rivières.

Lorsqu'on observe l'évolution de la CET entre 2005 et 2019 pour les huit grandes zones (tableau 1), on constate que la capabilité écosystémique est en recul de 5,6 % sur l'ensemble du continent africain et Madagascar, soit près de 0,4 % de perte par an en moyenne. Ce recul concerne systématiquement tous les bassins et toutes les périodes, mais il est frappant de voir comment Madagascar perd rapidement son capital naturel (– 13,9 % sur la période, soit près de – 1 % par an). On confirme ainsi pour le continent africain le diagnostic d'une érosion tendancielle de la biodiversité.

Zoom sur l'évolution de la soutenabilité écosystémique des territoires entre 2005 et 2019

Si l'on désagrége les données selon les trente-huit grands bassins hydrographiques, on trouve des zones en très forte dégradation écologique, notamment l'Afrique australe (– 25 % en quinze ans) et la côte de la mer Rouge (– 18 %). L'agrégation d'écozones peut parfois gommer les variations les plus fortes de la CET. Pour valoriser la richesse de la base de données AfrikENCA et ses 200 874 entités élémentaires, notre analyse de la soutenabilité des territoires se fait par la suite à l'échelle de 345 bassins hydrographiques.

Pour une écozone, on peut donc observer au cours du temps une amélioration (plus d'ECU), une stabilité ou une détérioration (moins d'ECU) de la capacité des écosystèmes. La cause des changements peut être l'utilisation des terres, l'exploitation des forêts, la vulnérabilité aux feux accrue par le changement climatique, les variations pluviométriques ou d'autres facteurs comme les pollutions ou le braconnage.

Estimation de la soutenabilité des territoires

Utilisant les comptes ENCA, nous avons identifié les écozones dont la CET baisse entre 2005 et 2019 et sur les années récentes 2015-2019. Ces écozones en dégradation écologique « continue » sont classées non soutenables. Par contraste, les écozones stables ou en amélioration sur les années récentes sont réputées soutenables. Sur les 200 874 écozones du continent, seules 39 % sont classées en situation soutenable. Plus de 60 % des écozones sont en situation non soutenable et, dans la base AfrikENCA, 36 % (un tiers !) des écozones ont perdu plus de 10 % de leur capacité écosystémique totale sur les cinq dernières années.

Spatialisation de la population et de la croissance économique

Pour une vision plus intégrée de la relation entre CET, population et produit intérieur brut (PIB), nous avons d'abord estimé la population des écozones en utilisant la base de

Tableau 2. Situation écologique des écozones, production économique et populations concernées

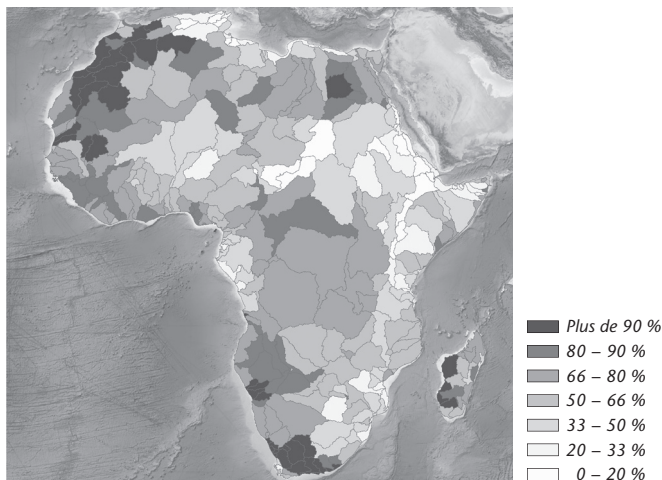
	Écozones soutenables	Écozones non soutenables	Total
Nombre d'écozones	78 708	122 166	200 874
<i>Répartition en %</i>	<i>39,2 %</i>	<i>60,8 %</i>	<i>100 %</i>
Production 2019 en milliards de dollars constants 2017 (en parité de pouvoir d'achat)	2 893	3 518	6 412
<i>Répartition en %</i>	<i>45,1 %</i>	<i>54,9 %</i>	<i>100 %</i>
Population en millions d'habitants	566	752	1 317
<i>Répartition en %</i>	<i>42,9 %</i>	<i>57,1 %</i>	<i>100 %</i>

Source : AfrikENCA ; calcul des auteurs.

données WorldPOP par maille kilométrique. Nous avons ensuite procédé à l'estimation de la contribution des écozones au PIB en pondérant par les populations (approche par le PIB par tête), en corrigeant toutefois de la production de bois (qui a lieu dans des territoires faiblement habités).

On observe que les écozones non soutenables (39 %) concentrent 55 % du PIB et 57 % de la population (tableau 2). On peut légitimement s'interroger sur l'avenir à moyen terme de la production, notamment agricole, au regard de l'évolution du capital naturel qui le sous-tend plus ou moins directement, et par extension sur l'avenir des communautés elles-mêmes. Pour les populations pauvres et rurales, qui dépendent fortement des ressources naturelles, leur exposition aux risques environnementaux est forte et leur vulnérabilité s'accroît. Plus de 750 millions de personnes vivent ainsi sur des écozones non soutenables, dont 157 millions dans des écozones en forte dégradation écologique (perte de capital naturel écosystémique supérieure à 25 % sur les cinq dernières années). En filigrane, on peut imaginer que les populations habitant sur des unités en voie de dégradation importante pourraient devoir à terme migrer vers d'autres lieux (voir chapitre III).

Carte 1. Proportion d'écozones non soutenables par sous-bassin hydrographique (345 zones), 2019



Source : AfrikENCA ; calcul des auteurs.

Où se situent les zones les plus menacées par la dégradation des écosystèmes ?

La carte 1 montre la proportion des écozones non soutenables dans chacun des 345 sous-bassins versants de la base de données HydroSHEDS, caractérisant ainsi un risque pour la croissance économique. Les zones les plus foncées sont composées à plus de 90 % d'écozones en situation non soutenable. Cette première vue d'ensemble montre l'étendue du problème, la disparité des situations et les zones où des investigations doivent être poursuivies, afin d'affiner l'analyse et confirmer par des rapprochements avec le terrain l'échelle, la localisation et l'intensité de la dégradation écosystémique. Un travail important s'annonce pour adapter les territoires et les économies, pour tenter de ralentir leur désertification écologique et économique, notamment dans le nord-ouest (Maghreb atlantique) et dans le sud du continent, ainsi que dans plusieurs régions de Madagascar.

Encadré 2. Perspectives pour la comptabilité du capital naturel

Pour l'agenda Biodiversité 2030 (qui fait suite à la COP15), il y a de forts enjeux de mesure de la situation des écosystèmes à travers un outil qui soit pertinent, portable, reconnu et aligné sur une approche de soutenabilité forte (c'est-à-dire doté d'une unité de mesure additive et non monétaire, mais ménageant des passerelles vers le monde économique et financier). À cet effet, les Nations unies ont développé un standard statistique, le SEEA-EA (*System of Environmental-Economic Accounting – Ecosystem Accounting*) adopté en 2021 lors de la 52^e session de la Commission statistique des Nations unies, créant un nouvel intérêt pour ce domaine et suscitant de multiples initiatives. La comptabilité du capital naturel rejoint de fait d'autres préoccupations, comme celles de la lutte contre

la désertification et de l'adaptation inévitable au changement climatique, pour lesquelles des écosystèmes prospères sont un atout essentiel. Les premières applications de la comptabilité environnementale non monétaire de type ENCA qui ont été menées et qui ont nourri ce chapitre montrent comment, aux côtés de ces autres outils d'évaluation, elles permettent d'éclairer les diagnostics et les décisions et d'envisager de nouvelles politiques publiques.

Évidemment, les outils développés restent perfectibles, ils doivent être améliorés techniquement, en se confrontant aux observations de terrain. Ils doivent aussi être appropriés par les acteurs, notamment les États, pour pouvoir être reconnus nationalement et internationalement. L'amélioration des observations satellitaires couplée avec les progrès en calcul et en intelligence artificielle devrait permettre la production de données plus systématiques, plus exhaustives, plus précises et plus fiables.

Conclusion

La biodiversité africaine est globalement en régression dans les huit grandes zones (– 5,6 % sur quinze ans) recouvrant une grande disparité selon les écozones. Cela a plusieurs conséquences importantes : la production économique sur des bases non soutenables apparaît fragilisée à terme et cela concerne plus de la moitié du PIB africain. Aussi, les ménages ruraux pauvres risquent de voir leur pauvreté et leur vulnérabilité s'accroître : nos calculs montrent que 750 millions de personnes sont concernées.

La première version des comptes AfrikENCA réalisée par l'OSS permet d'analyser l'état et la dégradation des écosystèmes,

la connectivité des milieux naturels (forestiers, hydriques, biomasse, terre, etc.) qui permet aux espèces animales et végétales de se déplacer dans des conditions acceptables, ainsi que leur impact sur la biodiversité. La résilience des écosystèmes et la gestion territoriale apparaissent bien marquées et assez contrastées. Les données combinées sur le carbone, l'eau et le potentiel de l'infrastructure écosystémique montrent bien les écozones les mieux dotées en capital naturel, mais aussi celles où les pressions sont fortes (urbanisation, intensification de l'agriculture, déforestation, feux, érosion, déclin de la biodiversité, pollution, etc.).

Or les décisions économiques continuent à être prises sur la base d'analyses qui n'intègrent pas les limites biophysiques des écosystèmes et leur résilience. Les pratiques actuelles ne sont pas soutenables dans un contexte de démographie humaine croissante. Les premiers résultats obtenus grâce à la comptabilité ENCA doivent être considérés comme indicatifs en vue d'une amélioration future. Ils méritent d'être approfondis, précisés, discutés et potentiellement corrigés. Mais on voit la puissance et l'utilité de ces outils pour aller vers de nouvelles analyses de situation et possiblement de nouvelles politiques. La cartographie, qui permet de montrer des disponibilités en matière de ressources en eau et de biomasse, pourrait aussi être un outil potentiel de prévision des évolutions écosystémiques, d'identification des tendances et d'alerte sur les effets de seuil irréversibles. L'outil ENCA permet aux parties prenantes (gouvernement, société civile, entreprises, institutions financières) de se projeter plus facilement dans l'espace et le temps, et d'envisager différemment l'approche territoriale, en offrant un cadre de vision commun à des acteurs potentiellement en compétition ou en conflit, au sein des différents pays, mais aussi au-delà et en deçà des frontières des États.

Repères bibliographiques

ARGÜELLO VELAZQUEZ J. A. [2019], « Implementing ecosystem natural capital accounting methodology to the Rhone watershed : the proof-of-concept », thèse de doctorat en biologie végétale, université de Lyon.

- BUCHHORN M., VAN DEN HOOF C., SMETS B., WEBER J.-L., SANON A. et TIEMTORÉ S. [2023], « Facilitating the management of protected areas in West Africa through multi-level ecosystem accounting », *Sustainability*, vol. 15, n° 12, art. 9198.
- CHAPMAN C. A. et al. [2022], « The future of Sub-Saharan Africa's biodiversity in the face of climate and societal change », *Frontiers in Ecology and Evolution*, vol. 10.
- DASGUPTA P. [2021], *Final Report. The Economics of Biodiversity. The Dasgupta Review*, HM Treasury, Londres.
- GODIN A., DAVID A., LECUYER O. et LEYRONAS S. [2022], « Appréhender les trajectoires de développement à l'aune de la soutenabilité forte », *Document de recherche*, n° 261, AFD.
- MITTEMPERGHER D. et VERGEZ A. [2023a], *Natural Capital Assessment and Ecosystem Accounts for Kenya*, IUCN, Gland.
- [2023b], *Natural Capital Assessment and Ecosystem Accounts for Viet Nam*, IUCN, Gland.
- MITTEMPERGHER D., VERGEZ A. et PUJDARRIEUX P. [2022], *Rapport de restitution. Comptes du capital naturel — Gabon*, IUCN, Gland.
- MORAND J.-A., JAFFRAIN G., WEBER J.-L. et SANNIER C. [2023], « Experimental ecosystem natural capital accounts in the Republic of Guinea », article accepté pour une présentation au 39^e Symposium of Remote Sensing of Environment, Antalya.
- MYERS R., HUTCHINGS J. et BARROWMAN N. [1997], « Why do fish stocks collapse ? The example of cod in Atlantic Canada », *Ecological Applications*, vol. 7, n° 1, p. 91-106.
- NATIONS UNIES [2021], *System of Environmental-Economic Accounting — Ecosystem Accounting (SEEA EA)*, Nations unies, New York.
- OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel) [2016], *La Grande Muraille verte, un programme de développement pour le Sahara et le Sahel : une approche de suivi-évaluation des projets à partir des applications géospaciales*, OSS, Tunis.
- [2022], *Les Écosystèmes africains entre dégradation et restauration*, OSS, Tunis.
- [2023], *AfrikENCA 2001-2020. Une première série de comptes écosystémiques du capital naturel pour le continent africain*, OSS, Tunis.
- RAHM M., LARDEUX C., WEBER J.-L. et RAMIHANGHAJASON T. [2021], *Ecosystem Natural Capital Accounting in the Guiana Shield in 2000 and 2015. Application of the Quick Start Package of the Convention on Biological Diversity (CBD) for Implementing Aichi Biodiversity Target 2 on Integration of Biodiversity Values in National Accounting Systems*, projet ECOSEO, WWF, Gland.
- RAKOTONDRAOMPIANA S. et al. [2015], *Comptabilité du capital naturel pour la gestion d'une aire protégée. Cas de la nouvelle aire protégée d'Antrema (Nord-Ouest Madagascar)*, université d'Antananarivo.
- SEN A. [2001], *Development as Freedom*, Oxford University Press, Oxford.
- UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME (UNEP) [2018], *Inclusive Wealth Report 2018. Inclusive Wealth of the World : Measuring Sustainability and Well Being*, UNEP, Nairobi.

- WEBER J.-L. [2014a], « Ecosystem natural capital accounts : a quick start package », *CBD Technical Series*, n° 77.
- [2014b], *Experimental Ecosystem Natural Capital Accounts — Mauritius Case Study (Methodology and preliminary results 2000-2010)*, Indian Ocean Commission, Ébène (Maurice).
- WWF [2021], *Capital naturel et stratégies des organisations. Une visite guidée des outils*, WWF France, Le Pré-Saint-Gervais.

III / Migrations, environnement et changement climatique en Afrique : articulation, enjeux et défis

Serge Rabier (AFD)

Dès l'aube de l'humanité, les mouvements migratoires intentionnels ou subis l'ont très souvent été pour des raisons environnementales [Piguet et Lambert, 2022]. La stabilisation des populations par l'invention et le développement de l'agriculture et de l'élevage (– 10 000 à – 8 000 ans) n'a pas freiné les migrations des populations et a amorcé un essor démographique qui s'est accéléré jusqu'à nos jours. Ce paradigme environnemental dans l'analyse des migrations a été oublié au fil du temps au profit du paradigme économique lié à l'industrialisation à partir de l'ère moderne. Ce sont précisément les limites matérielles à l'anthropocène qui ont fait de l'humain la force principale des changements planétaires et les conséquences climatiques et environnementales d'un modèle de développement qui font aujourd'hui réapparaître les enjeux migratoires [Gemenne, 2009]. Depuis plus de quarante ans, l'articulation entre dégradation climatique et environnementale, d'une part, et mouvements migratoires, d'autre part, est présentée comme un enjeu de plus en plus incontournable. Ainsi, plus récemment, dans son sixième rapport d'évaluation sur le climat, le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) estime qu'entre 3,3 et 3,6 milliards de personnes vivent actuellement dans un environnement très vulnérable au changement climatique [GIEC, 2022a]. Le rapport Groundswell de la Banque mondiale, quant à lui, soulignait que ce seraient 216 millions de personnes qui

s'engageraient sur les routes migratoires dans le monde à cause des effets du changement climatique d'ici 2050, dont 40 % en Afrique subsaharienne [Clement *et al.*, 2021].

L'ampleur du changement climatique et ses conséquences sont désormais de plus en plus documentées par la communauté scientifique, et les problématiques environnementales et climatiques sont au cœur de nombreuses campagnes de plaidoyer et de politiques publiques (par exemple dans les secteurs de la santé, des transports et de l'agriculture). L'articulation entre mobilités humaines, environnement et climat fait l'objet de questionnements autour des nomenclatures, des méthodologies et des données, entre projections prudentes et prédictions alarmistes, mais aussi sous la pression conjuguée des experts en environnement, en questions sécuritaires, des juristes, des spécialistes des conflits, des démographes, des décideurs politiques, des organisations non gouvernementales et des agences des Nations unies. Ces approches différentes mais complémentaires posent la nécessité de clarifier les définitions en train de se constituer, comme préalable à une application au contexte africain et comme pistes de réponses et de solutions soulevées par les mobilités humaines liées aux changements climatique et environnemental.

Définir et déterminer les causes des mobilités humaines

Réfugiés, déplacés, environnementaux ou climatiques : des définitions à stabiliser

Les termes juridiques « réfugié » ou « déplacé » ne sont pas précisément qualifiés et universellement admis, ce qui rend leur articulation avec les enjeux environnementaux et climatiques d'autant plus complexe et sujette à débats [Vlassopoulos, 2012]. Selon la convention de Genève de 1951, est dite *réfugiée* « toute personne faisant l'objet d'une crainte bien fondée de persécution ». Ce cadre juridique renvoie uniquement aux individus alors qu'il faut envisager la prise en compte collective de populations dans le cas des migrations liées

au changement climatique [CESE, 2020]. Toute personne à mobilité forcée, hors de son domicile ou de son pays, souvent à cause de conflits armés ou de catastrophes naturelles, est, quant à elle, dite *déplacée* [IOM, 2011]. Les personnes dites *déplacées environnementales* migrent à l'intérieur de leur pays de résidence habituel ou franchissent une frontière internationale en raison de la dégradation, la détérioration ou la destruction de l'environnement. Cela constitue une cause majeure de leur déplacement, mais pas nécessairement la seule [IOM, 2015]. Les migrants environnementaux comprennent tout mouvement de personnes ou de groupes de personnes principalement pour des raisons de changements soudains ou progressifs dans l'environnement qui affectent négativement leur vie ou leurs conditions de vie. La migration climatique est une sous-catégorie de la migration environnementale. Les migrants environnementaux ou climatiques sont forcés de quitter leur lieu de résidence habituel, ou choisissent de le faire de manière temporaire ou permanente, et se déplacent à l'intérieur ou à l'extérieur de leur pays d'origine [Oakes *et al.*, 2020].

Le changement environnemental recouvre les changements physiques et biogéochimiques (chimiques, géologiques et biologiques) à grande échelle, causés soit naturellement, soit par les activités humaines, alors que le changement climatique, qui est attribué directement ou indirectement à l'activité humaine, affecte la composition de l'atmosphère en s'additionnant à la variabilité naturelle du climat observée sur des temporalités comparables [Foresight, 2011]. Le changement climatique est la forme la plus marquante des changements environnementaux, même si des formes dramatiques de dommages environnementaux restent hors champs (séismes, tsunamis, pollutions radioactives ou industrielles).

Les mobilités humaines, des phénomènes complexes et multifformes

Une synthèse récente des mobilités humaines a mis en lumière les typologies de mobilités en lien avec les dimensions historiques, méthodologiques et prospectives des questions

environnementales et climatiques [Flavell *et al.*, 2020]. Des changements environnementaux graduels en termes de températures et de régimes des pluies expliquent les déplacements de proximité à l'intérieur des frontières nationales. Des événements plus soudains, violents et dangereux (ouragans, inondations, vagues de chaleur) peuvent conduire à des formes de migrations plus lointaines mettant en jeu des processus complexes où se mêlent des déterminants micro (individuels), méso (familiaux ou communautaires) et macro (régionaux, nationaux et internationaux). À la suite de catastrophes ponctuelles, les populations sont souvent amenées à se déplacer. Elles le font la plupart du temps de façon temporaire dans l'espoir de retourner chez elles. Dans le cas de crises environnementales et/ou liées au changement climatique, la distinction entre les mobilités permanentes et temporaires est assez difficile à établir. Dans le cas de dévastations à long terme, la migration permanente se développe, quelquefois avec le soutien des autorités, comme c'est le cas dans les pays de la Corne de l'Afrique, où la crise humanitaire est quasi permanente, en raison des conflits et d'une sécheresse pluridécennale due au changement climatique [Hujale, 2021].

L'engagement dans un parcours migratoire peut correspondre à une démarche proactive d'adaptation au changement climatique, en réduisant d'une part l'exposition aux risques, comme pour les ménages en zone rurale, et en constituant d'autre part une stratégie de diversification des moyens de subsistance dans un contexte de pression sur les ressources locales. De fait, les remises des migrants, c'est-à-dire les transferts d'argent effectués par les émigrés à leurs proches restés dans leur région d'origine, peuvent représenter une part importante en soutien à l'adaptation aux changements environnemental et climatique. En aidant les ménages et les familles restés sur place, les remises servent à faire face aux conditions de vie dégradées en améliorant l'accès à l'eau, la restauration des logements ou la reconstitution de stocks d'intrants agricoles ou de réserves alimentaires et agissent également comme une mesure d'urgence en cas de réponse aux chocs climatiques. Toutefois, ces modalités adaptatives

ne doivent pas masquer le fait que les populations les plus pauvres sont dans l'incapacité de migrer, « piégées » par l'absence de financement, de réseau ou d'information. Si les liens entre changement climatique, dégradation environnementale, conflits et phénomènes migratoires sont mis à l'agenda par de multiples instances politiques et organisations de la société civile depuis au moins une quinzaine d'années [Christian Aid, 2007], ils restent à documenter par la recherche académique [Brzoska et Fröhlich, 2016]. On peut cependant affirmer que le changement climatique est un « multiplicateur de menaces » exacerbant les tensions liées aux ressources agricoles, forestières et minières, à la nourriture et à la terre. Selon le projet ND-GAIN (*Notre-Dame Global Adaptation Initiative*), dix-sept des vingt pays les plus vulnérables au changement climatique sont situés en Afrique et neuf sont le théâtre de conflits violents (Tchad, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Soudan, Soudan du Sud, Niger, Somalie, Mali et Burundi). L'exploration du caractère multidimensionnel des mobilités fait apparaître la difficulté d'en identifier clairement le degré et surtout d'en quantifier les contributions respectives. Par conséquent, il est aujourd'hui admis par la communauté scientifique que les déterminants environnementaux et climatiques ont une influence sur les mobilités humaines, en particulier en accentuant les autres causes [Foresight, 2011]. Cependant, chercher à isoler une migration dont le déclencheur principal serait le phénomène de dégradation environnementale doit rester un objectif en soi, compte tenu du poids grandissant des enjeux environnementaux et climatiques.

Au-delà des enjeux statistiques de la quantification et du dénombrement, c'est la question de la qualification juridique et administrative des personnes engagées dans des parcours migratoires afin de faire face aux conséquences des bouleversements climatiques qui est aussi posée. À cela vient s'ajouter la capacité encore très insuffisante de collecte de données précises, complètes et comparables, qu'elles soient démographiques ou climatiques. Une collecte des données liées aux flux et aux stocks de populations concernées serait à rapporter

aux types d'événements climatiques et environnementaux tels que la raréfaction des ressources renouvelables (terre, forêt, eau), les pollutions chimiques, les catastrophes industrielles, les aménagements des territoires et les dommages écologiques issus des guerres et des conflits (en dehors de phénomènes géophysiques naturels aux conséquences dévastatrices majeures tels que les éruptions volcaniques, les tremblements de terre et les tsunamis).

Les principales caractéristiques des mobilités humaines liées aux changements environnementaux

Le poids prédominant des conflits et des régimes autoritaires

Selon le Centre d'études stratégiques de l'Afrique, en 2018, les conflits et les modes de gouvernance autoritaires et répressifs étaient les facteurs prédominants des mobilités de plus de 25 millions de personnes sur le continent. Plus de 95 % des Africains déplacés de force restent en Afrique. Et les deux tiers de ce total, soit près de 17 millions de personnes, restent dans leur propre pays. La « crise migratoire » de l'Afrique est donc plus précisément une « crise des personnes déplacées » pour des raisons sécuritaires [Williams, 2020].

Des études récentes démontrent néanmoins une montée en puissance des facteurs climatiques sur les mobilités humaines en Afrique de l'Est et de l'Ouest. D'ici 2050, jusqu'à 38,5 millions de personnes pourraient être contraintes de migrer à l'intérieur des pays du bassin du lac Victoria en raison de ces facteurs climatiques. La Tanzanie pourrait enregistrer un nombre record de 16,6 millions de migrants climatiques internes, suivie de l'Ouganda avec 12 millions. En Afrique de l'Ouest, les conditions climatiques pourraient engendrer environ 32 millions de migrants internes. Le Niger et le Nigeria en compteront le plus grand nombre, mais, proportionnellement, le pourcentage de la population concernée par les migrations climatiques internes sera plus élevé dans des pays de plus petite taille comme le Sénégal et le Bénin [Banque mondiale, 2021].

*Les villes au centre des combinaisons mobilités/
environnement/climat*

Avec un taux d'urbanisation de plus de 42 % en 2018, l'Afrique est la deuxième région du monde qui s'urbanise le plus rapidement, après l'Asie. D'ici 2035, plus de 50 % des Africains devraient résider dans des zones urbaines. Entre 2000 et 2018, 67 % de la croissance urbaine s'est concentrée sur les zones périphériques des villes de moins de 500 000 habitants et/ou des villes secondaires [OCDE et Commission de l'Union africaine, 2018 ; Cities Alliance et Banque africaine de développement, 2022]. En plus d'une pression démographique structurelle, source d'un exode rural traditionnel, un nombre croissant de migrants internes se fixent donc dans les villes intermédiaires et les villes capitales, à la suite de la dégradation des sols et du dérèglement climatique [UN-Habitat, 2014]. Le cas des villes côtières du continent est particulièrement éclairant : au moment où ces dernières voient leur population croître en partie à cause du changement climatique qui touche l'intérieur du continent, elles subissent par ailleurs les effets de l'élévation du niveau de la mer, de la salinisation des eaux souterraines, de la contamination des aquifères et de l'érosion des littoraux. Cela rend les équipements de santé, les infrastructures de transport, de distribution et d'évacuation d'eau de moins en moins praticables [Neumann *et al.*, 2015]. La forte augmentation des démographies urbaines et ses corollaires (pression foncière et crise du logement) couplés à la montée des eaux rendront l'adaptation de plus en plus problématique et la hausse des flux migratoires de plus en plus probable, tout en accentuant la déstabilisation économique de villes qui concentrent la majorité des richesses nationales telles que Le Caire, Lagos, Luanda, Dar es Salam, Alexandrie, Abidjan, Le Cap, Casablanca, Dakar et Maputo. Cette combinaison des démographies urbaines et de la montée des eaux côtières va concerner environ 85 % des 100 millions de personnes situées dans les villes côtières du nord et de l'ouest du continent africain.

*Des zones rurales particulièrement affectées
par le changement climatique*

Cependant, l'Afrique reste majoritairement rurale et la seule Afrique subsaharienne devrait compter plus de 353 millions de ruraux supplémentaires entre 2015 et 2050 [AfDB *et al.*, 2016]. Or il est estimé que « 70 à 80 % des surfaces cultivées du continent sont dégradées et affichent des pertes de 30 à 60 kg de nutriments par hectare et par an. Les zones arides et semi-arides, comme la région du Sahel, sont plus touchées » [AGNES, 2020]. Selon les régions, seulement 3 % des terres en milieu aride ne sont pas dégradées alors que 70 % le sont déjà dans les zones semi-arides. Au Sénégal, par exemple, la dégradation des terres touche 64 % des terres arables en raison de l'érosion et de la salinisation. Le Nigeria enregistre, quant à lui, une perte de 30 millions de tonnes de sol par an, tandis que l'Éthiopie perd environ 1 milliard de tonnes de terre arable par an en raison de l'érosion des sols [AGNES, 2020].

Dégradations des sols et changement climatique se renforcent mutuellement : la dégradation des sols réduit la captation du carbone et augmente le poids des émissions et, en même temps, les variations de température et les perturbations des cycles de précipitation accentuent la dégradation des sols. Outre la baisse de la productivité des agriculteurs, c'est le maintien dans les emplois et la sécurité alimentaire des populations du continent qui sont en jeu. La baisse des revenus des ménages ruraux due à la perte de semences, aux dommages des cultures, à la diminution des rendements et à la mortalité des cheptels de bétail limite d'autant leur capacité d'adaptation aux conséquences du changement climatique. Ainsi, les bouleversements environnementaux et climatiques autour du lac Tchad, en détériorant les capacités productives, ont forcé les populations à imaginer des stratégies d'adaptation dont la migration vers des terres nouvellement « découvertes » par le recul des eaux et l'apparition de nouvelles îles lacustres, qui, en dégradant davantage l'environnement naturel, amplifient les dérèglements initiaux [Ombionto Kitoto, 2016].

De fait, dans les régions du Sahel, par exemple, les mobilités saisonnières traditionnelles se révèlent de plus en plus

inadaptées et se transforment en migrations permanentes devant la récurrence, l'allongement et l'intensité du changement climatique. Au Mali, la transhumance, qui assure depuis des siècles le maintien raisonné des écosystèmes par la valorisation de la végétation et une gestion appropriée des ressources, structure la subsistance et les modes de vie des populations. Or la saisonnalité de plus en plus irrégulière et changeante, la fréquence accrue des sécheresses et la hausse des températures affectent drastiquement les conditions de mobilité des troupeaux. Une enquête récente effectuée auprès de plus de 3 000 éleveurs à la frontière du Mali et de la Mauritanie montre qu'en vingt ans, pour 53 % d'entre eux, le mois de départ a largement été différé d'une année sur l'autre pour s'adapter à la disponibilité des pâturages et 15 % ont changé d'itinéraires, voire se sont sédentarisés [IOM, 2022]. Ainsi, les effets du changement climatique peuvent tout à la fois, selon les catégories de population (sédentaires ou nomades), les affecter directement ou indirectement, pour des périodes plus ou moins longues dans leurs modes de vie et d'existence, forçant les premiers à migrer et contraignant les autres à se fixer.

Quelles solutions pour répondre au défi migratoire lié au changement climatique ?

L'urgence de politiques publiques adaptées aux contextes

Au-delà des diagnostics et des analyses, l'articulation entre mobilités humaines, défis environnementaux et changement climatique doit faire l'objet de politiques publiques afin de mettre en œuvre des interventions appropriées dans le cadre complexe des causes multiples des mobilités. C'est particulièrement nécessaire pour l'Afrique subsaharienne qui, outre les effets des changements environnementaux et climatiques, connaît une expansion démographique marquée par des taux de fécondité encore très au-dessus de la moyenne mondiale, le revenu par habitant le plus faible de toutes les régions du monde, une très forte dépendance à l'agriculture et une

Encadré 1. Les situations de vulnérabilité liées au genre au cœur des mobilités climatiques

Selon les Nations unies, les femmes sont quatorze fois plus impactées par des désastres environnementaux que les hommes et elles représentent 80 % des personnes déplacées à la suite de dérèglements climatiques [UNDP, 2022]. Les situations de vulnérabilité, les inégalités de genre et les discriminations auxquelles les femmes sont confrontées sont aggravées par le changement climatique. En Afrique subsaharienne, les femmes, compte tenu de la répartition inégale des charges domestiques (corvées d'eau et de bois de cuisson, grandes sœurs suppléantes des mères, etc.), sont beaucoup plus exposées au stress quotidien que les hommes. Ainsi, pendant les périodes de sécheresse,

les femmes (et les filles) en quête d'eau doivent aller toujours plus loin en s'exposant davantage à toutes les formes de violence. En outre, leur rôle traditionnel dans le *care* est rendu plus difficile par l'aggravation des conditions matérielles d'existence, ce qui les tient définitivement éloignées de toute forme d'éducation et ne leur permet donc pas d'acquérir des capacités de réaction et d'adaptation au changement climatique [Harper *et al.*, 2022]. Comme les femmes ont également moins accès aux ressources et aux informations que les hommes, ces derniers sont plus susceptibles d'émigrer pour trouver un revenu, laissant aux femmes la charge du ménage et des enfants dans des conditions de vie dégradées. Cette immobilité involontaire expose plus fortement les femmes aux effets du changement climatique, car elles se retrouvent ainsi prises au piège [Mbiyozo, 2022].

concentration d'États fragiles et/ou minés par des conflits de tous ordres [Banque mondiale, 2023]. Une attention particulière devra être portée aux mobilités des femmes qui sont aussi « surdéterminées » par des normes culturelles qui renforcent leur invisibilité et leurs situations de vulnérabilité (encadré 1).

Priorité à l'adaptation

Entre 1990 et 2019, l'Afrique n'a émis que 9 % des gaz à effet de serre mondiaux [GIEC, 2022b] et, bien que des efforts puissent être engagés en matière d'atténuation au niveau du continent, ce sont surtout des politiques d'adaptation au changement climatique qui devront être mises en place. Afin de limiter les migrations climatiques sur le continent, il apparaît nécessaire d'investir dans des infrastructures de transports collectifs, de distribution d'énergie, de matériaux de construction adaptés

ou encore de développer des technologies plus résilientes qui pourront bénéficier aux populations. Dans un continent encore majoritairement agricole, il est important de rendre accessibles au plus grand nombre des systèmes d'information, comme les applications mobiles, permettant aux agriculteurs de réagir à des alertes météorologiques. L'apport de ces nouvelles technologies pourrait également concerner des procédures de sécurisation de ressources en eau, des mécanismes de règlement des différends fonciers, l'optimisation des pratiques et des productions agricoles, le suivi et l'entretien des fours et panneaux solaires, etc. Les zones urbaines ne sont pas en reste, et il s'agira de rendre le cadre de vie des villes acceptable (sinon désirable) avec la mise en place de politiques publiques d'hygiène et d'assainissement. Par exemple, dans la ville de Lagos au Nigeria, des applications mobiles permettent aux habitants de gérer la collecte et le recyclage de leurs déchets plastiques en vue de limiter les pollutions dans cette ville côtière [Wansi, 2022].

Les politiques d'adaptation devront prendre en compte les dynamiques des flux migratoires « entrants » en combinant la nécessité de la planification urbaine et les préoccupations de justice climatique, de justice sociale, d'égalité femmes-hommes, de développement faiblement carboné et de croissance économique comme condition d'acceptation par les populations [Ziervogel, 2022]. Les gouvernements pourraient alors viser une meilleure connaissance par les populations (qu'elles soient piégées, déplacées temporaires, de proximité, etc.) des enjeux environnementaux et climatiques qui leur sont propres afin d'élever le niveau d'adhésion aux politiques d'adaptation proposées.

Au-delà de l'adaptation : la question des « pertes et dommages »

La question du financement et de la mise en œuvre de ces politiques publiques adaptatives en Afrique, très largement en manque de ressources propres, s'articule en fait avec celle des responsabilités en matière de changement climatique et des compensations matérielles, financières et humaines afférentes. Lors de la COP21 en 2015, les pays signataires de l'accord de Paris sur le climat notent, de façon assez marginale toutefois, que les pays du Nord et du Sud ont des responsabilités

communes mais différenciées dans le changement climatique, que leurs capacités respectives à y faire face sont inégales et qu'un appui doit être apporté aux pays en développement par les pays les plus riches [Michelot, 2016]. Sept ans plus tard, à Charm el-Cheikh, à l'occasion de la COP27, la décision historique de création d'un mécanisme d'indemnisation des pays les plus exposés au changement climatique pour « pertes et dommages » est prise [Lavorel, 2022]. Entre engagements de bonne foi et visions alarmistes, cela semble être un positionnement réaliste des pays développés dès lors que les effets du changement climatique sur les mobilités humaines pourraient d'ici 2050 les affecter plus fortement. Il est en effet probable que ces mobilités dépasseront les frontières continentales dans les prochaines années si rien n'est fait pour contrer les effets des bouleversements climatiques et environnementaux.

Conclusion

L'articulation entre migrations et changement climatique sur le continent africain n'est pas encore clairement quantifiable pour des raisons de nomenclatures assez fluctuantes et d'appareils statistiques souvent défaillants. De plus, des causes multifactorielles comme la pauvreté, les inégalités, la pression démographique, les instabilités politiques et les atteintes aux droits humains expliquent ces mouvements migratoires. Il n'en demeure pas moins vrai que les conditions environnementales sont des accélérateurs majeurs des mobilités humaines africaines, touchant à la fois les zones rurales et urbaines. En outre, l'augmentation projetée des mobilités africaines en lien avec les changements environnementaux et climatiques ne pourra pas longtemps rester à la marge des résolutions internationales. La question des responsabilités (pertes et dommages) se pose, dès lors que ces mobilités, actuellement massivement concentrées sur le continent africain, pourraient se mondialiser, dans des proportions jusque-là inconnues dans l'histoire de l'humanité. La prise en compte des mobilités humaines, tant à l'intérieur des États qu'entre États, suppose donc la création et la consolidation de cadres multipartites de gouvernance des migrations.

Repères bibliographiques

- AfDB (African Development Bank), OECD (Organisation for Economic Co-operation and Development) et UNDP (United Nations Development Programme) [2016], *African Economic Outlook 2016. Sustainable Cities and Structural Transformation*, AfDB/OECD/UNDP, Abidjan/Paris/New York.
- AGNES (Africa Group of Negotiators Experts Support) [2020], « Land degradation and climate change in Africa », *Policy Brief*, n° 2.
- BANQUE MONDIALE [2021], « Prévenir et anticiper les migrations climatiques en Afrique », www.banquemondiale.org, 27 octobre.
- [2023], *World Development Report. Migrants, Refugees and Societies*, Banque mondiale, Washington DC.
- BRZOSKA M. et FRÖHLICH C. [2016], « Climate change, migration, and violent conflict : vulnerabilities, pathways and adaptation strategies », *Migration and Development*, vol. 5, n° 2, p. 190-210.
- CESE (Comité économique et social européen) [2020], « Les réfugiés climatiques ne bénéficient que d'une faible protection, alors qu'ils représentent plus de la moitié de l'ensemble des migrants », www.eesc.europa.eu, 17 avril.
- CHRISTIAN AID [2007], *Human Tide. The Real Migration Crisis. Report*, Christian Aid, Londres.
- CITIES ALLIANCE et BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT [2022], *The Dynamics of Systems of Secondary Cities in Africa*, Cities Alliance/Banque africaine de développement, Bruxelles/Abidjan.
- CLEMENT V. et al. [2021], *Groundswell Part 2. Acting on Internal Climate Migration*, Banque mondiale, Washington DC.
- FLAVELL A., MILAN A. et MELDE S. [2020], *Migration, Environment and Climate Change. Literature Review. First Report in the « Migration, Environment and Climate Change » Series*, German Environment Agency, Berlin.
- FORESIGHT [2011], *Migration and Global Environmental Change. Future Challenges and Opportunities. Final Project Report*, The Government Office for Science, Londres.
- GEMENNE F. [2009], « L'environnement, nouveau facteur de migration ? », in JAFFRELOT C. et LEQUESNE C. (dir.), *L'Enjeu mondial. Les migrations*, Presses de Sciences Po, Paris.
- GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) [2022a], *Sixième Rapport d'évaluation du Giec : changement climatique 2022*, GIEC, Genève.
- [2022b], *Climate Change 2022. Mitigation of Climate Change*, GIEC, Genève.
- HARPER A., VINKE K. et BLOCHER J. M. [2022], *Gender, Displacement and Climate Change*, UNHCR (United Nations High Commission for Refugees)/PIK (Potsdam Institute for Climate Impact Research), Genève/Potsdam.
- HUJALE M. [2021], « Les déplacés et réfugiés somaliens peinent à reprendre le cours de leur vie face aux fréquentes catastrophes climatiques », www.unhcr.org/fr, 17 août.
- IOM (International Organization for Migrations) [2011], *État de la migration dans le monde 2011. Bien communiquer sur la migration*, IOM, Genève.

- [2015], *Migration, Environment and Climate Change. Evidence for Policy (MECLEP) Glossary*, IOM, Genève.
- [2022], *Mobilité pastorale dans le contexte du changement climatique : le cas du Mali*, IOM, Genève.
- LAVOREL A. [2022], « COP27 et “pertes et préjudices” : une première étape symbolique dont le cadre reste à définir », Le Club des juristes, 8 décembre.
- MBIYOZO A.-N. [2022], « L'inégalité entre les sexes oblige les femmes africaines à affronter la tempête », ISS (Institut d'études de sécurité) Africa, 7 décembre.
- MICHELOT A. [2016], « La justice climatique et l'accord de Paris sur le climat », *Revue juridique de l'environnement*, vol. 41, n° 1, p. 71-79.
- NEUMANN B., VAFEIDIS A.T., ZIMMERMANN J. et NICHOLLS R. J. [2015], « Future coastal population growth and exposure to sea-level rise and coastal flooding. A global assessment », *PLoS ONE*, vol. 10, n° 3, art. e0118571.
- OAKES R., BANERJEE S. et WARNER K. [2020], « Chapter 9. Human mobility and adaptation to environmental change », in IOM (International Organization for Migrations), *World Migration Report 2020*, IOM, Genève.
- OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE [2018], *Africa's Development Dynamics Report. Growth, Jobs and Inequalities*, Publications de l'OCDE, Paris.
- OMBONIO KITOTO P. [2016], « Réchauffement climatique et migration vers les rives du lac Tchad », *Migrations Société*, n° 163, p. 149-166.
- PIGUET E. et LAMBERT N. [2022], « Les migrations environnementales dans l'histoire », in MIGREUROPE (dir.), *Atlas des migrations dans le monde. Libertés de circulation, frontières et inégalités*, Armand Colin, Paris, « Hors collection », p. 40-43.
- UNDP (United Nations Development Program) [2022], « Women are hit hardest in disasters, so why are responses too often gender-blind ? », www.undp.org, 24 mars.
- UN-HABITAT [2014], *State of African Cities 2014. Re-Imagining Sustainable Urban Transitions*, UN-Habitat, Nairobi.
- VLASSOPOULOS C. A. [2012], « Des migrants environnementaux aux migrants climatiques : un enjeu définitionnel complexe », *Cultures & Conflits*, n° 88, p. 7-18.
- WANSI B.-I. [2022], « Nigeria. “Pakam”, l'application mobile au service du recyclage des déchets à Lagos », *Afrik21*, 13 septembre.
- WILLIAMS W. [2020], « Frontières en évolution. La crise des déplacements de population en Afrique et ses conséquences sur la sécurité », *Rapport d'analyse du Centre d'études stratégiques de l'Afrique*, n° 8.
- ZIERVOGEL G. [2022], « Villes africaines : les plans d'action climatiques pourraient aider à lutter contre l'injustice et l'iniquité », *Afrique Renouveau*, 14 septembre.

IV / Vers une exploitation minière responsable en Afrique : quels enjeux pour les pays producteurs de minerais critiques ?

*Julien Gourdon (AFD), Harouna Kinda (CERDI)
et Hugo Lapeyronie (AFD)*

La transition énergétique vise à réduire, voire remplacer un système énergétique utilisant les énergies fossiles par un nouveau mode de consommation, centré sur les énergies renouvelables. Cependant, la transition énergétique implique un besoin accru de ressources minières, communément appelées minerais critiques (lithium, cobalt, manganèse, graphite et nickel, terres rares, cuivre et zinc), qui sont indispensables au développement des technologies vertes telles que les éoliennes, les panneaux solaires et les batteries. La transition des combustibles fossiles vers une énergie décarbonée pourrait créer une demande d'ici 2050 pour 3 milliards de tonnes de minéraux et de métaux nécessaires au déploiement des infrastructures vertes [Cust *et al.*, 2023]. En plus des aspects politiques et sécuritaires que cela implique, la transition énergétique comporte également des enjeux économiques, environnementaux et sociaux pour les pays riches en ressources minières comme le sont de nombreux pays en Afrique. Dans un contexte où le continent africain apparaît de plus en plus central pour la sécurisation des approvisionnements en minerais critiques des grandes puissances économiques — qui y multiplient les investissements [Beaubois-Jude et Toulemonde, 2023] —, ce chapitre analyse et questionne la capacité des pays africains à tirer parti de ce nouvel attrait.

Les pays africains clés pour la production de minerais critiques

Le continent africain abrite de vastes ressources naturelles, notamment minières. Cependant, le nombre de pays pouvant prétendre produire une quantité significative de minerais critiques pour la transition énergétique est, au regard de l'état des réserves connues, très restreint. Contrairement au *boom* minier des minerais précieux qui se situait principalement en Afrique de l'Ouest, ce nouveau *boom* trouve son centre de gravité en Afrique centrale et australe.

République démocratique du Congo et Zambie : cuivre et cobalt

La République démocratique du Congo (RDC), avec ses vastes réserves de ressources minérales, peut, en quelque sorte, constituer l'épicentre de ce nouveau *boom* minier. Ce pays, dont les ressources lui valent parfois le surnom de « scandale géologique », possède d'importantes réserves de certains des minerais les plus essentiels pour la transition énergétique. Le pays est de loin le premier producteur de cobalt — métal indispensable à la construction des batteries Li-ion, les plus performantes du marché — avec près de 70 % de la production mondiale. Le pays est aussi (re)devenu un très important producteur de cuivre, se hissant en 2023 à la troisième place mondiale. Avec la Zambie — l'autre grand producteur de cuivre du continent africain —, il partage la zone de la Copperbelt, particulièrement riche en cuivre et cobalt, qui fait de ce territoire une géographie essentielle de la transition énergétique.

Afrique du Sud et Zimbabwe : platine et manganèse

Aux côtés de la RDC, on retrouve la puissance minière historique du continent, l'Afrique du Sud, qui est le premier producteur mondial de trois ressources critiques pour la transition énergétique : le chrome, le platine et le manganèse. Le pays est aussi bien doté en titane et vanadium. Si la transition énergétique laisse une place importante à l'hydrogène, il sera particulièrement bien placé du fait de son immense

production de platine — métal essentiel à la construction de catalyseurs des piles à combustible. On peut aussi mentionner le voisin de l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, dont la géologie similaire lui vaut d'être également un important producteur de chrome et de platine.

Madagascar et Mozambique : graphite, titane et terres rares

Madagascar se caractérise par la grande diversité de sa production de ressources minérales qui en fait un acteur de premier plan (au niveau africain) sur un certain nombre de minerais critiques. Le pays est un important producteur de graphite naturel (le troisième mondial), mais aussi un des rares du continent à disposer d'une production tangible de terres rares. Le Mozambique possède une géologie proche de celle de Madagascar et a su se positionner ces dernières années sur certains métaux comme le graphite naturel et le titane dont il est le deuxième producteur mondial.

Vers un partage plus juste des revenus de l'exploitation des minerais stratégiques ?

À la suite de l'augmentation des cours de certains des minerais clés pour la transition énergétique, le débat sur une politique fiscale optimale permettant aux gouvernements africains de capter une « juste » part de la rente a ressurgi. Le nouveau *boom* minier représente pour ces pays une opportunité de repenser la mobilisation des ressources nationales pour le développement durable.

Une fiscalité des minerais critiques en pleine évolution dans les pays clés

La vague de privatisation et de libéralisation des années 1990, combinée à la hausse des prix des métaux de la transition énergétique, s'est traduite par une vague d'investissements miniers après 2005. Cependant, les administrations des pays n'étaient pas préparées pour mener des négociations avec les

Encadré 1. Les conventions minières en RDC

Sortie exsangue de deux guerres, la RDC est au bord de la faillite au début des années 2000. Le code minier de 2002 visait principalement à attirer les investisseurs étrangers, en particulier grâce à des niveaux de taxation et d'imposition très attractifs permettant à certaines entreprises de bénéficier d'importantes exonérations d'impôts au cours des premières années d'exploitation. Pour favoriser les investissements étrangers, le secteur est libéralisé : de nombreux contrats de joint-venture sont signés entre des entreprises minières d'État et des opérateurs étrangers, mais ceux-ci sont déséquilibrés — les sociétés congolaises se retrouvent très souvent minoritaires faute de moyens financiers.

Exemple révélateur de cette asymétrie, les « contrats chinois » conclus entre Pékin et Kinshasa entre 2007 et 2008 pour plusieurs

milliards de dollars. Un groupement d'entreprises chinoises (China Railway Group Limited et Sinohydro Corporation) s'est engagé à construire des milliers de kilomètres d'infrastructures routières et ferroviaires, des centaines de centres de santé et d'hôpitaux en échange d'exonération fiscale et douanière et de facilités administratives importantes. Les exonérations sont censées rembourser le crédit accordé, mais il y a un manque complet de transparence sur l'accord. Pour mettre un terme à cette situation, la RDC a annoncé en mai 2021 vouloir revoir ces contrats et, plus généralement, tous les contrats passés avec des entreprises étrangères. Cette décision s'inscrit dans un mouvement de rééquilibrage de la législation encadrant le secteur minier en faveur de l'État congolais et de sa population, dont la révision du code minier en 2018 et la loi de 2017 sur la sous-traitance (qui réserve l'activité de sous-traitance aux entreprises à capitaux congolais) sont des jalons essentiels.

multinationales minières et leurs codes miniers (cadre législatif commun régissant l'exploitation minière) n'étaient pas adaptés pour permettre aux pays de tirer un revenu décent de l'exploitation. En outre, ces pays ont offert des incitations fiscales de façon trop systématique dans le cadre des premières conventions minières négociées (contrats juridiques entre l'État et la société minière, qui sont généralement ratifiés par le pouvoir législatif et ont ainsi force de loi) qui n'ont que rarement permis aux gouvernements de percevoir les recettes attendues (encadré 1).

Les pays producteurs de minerais critiques ont entrepris d'élaborer de nouveaux codes miniers visant un rééquilibrage des intérêts de l'ensemble des parties concernées : le Zimbabwe, l'Afrique du Sud et le Mozambique en 2012, la Tanzanie et

Tableau 1. Fiscalité des pays étudiés en 2023

Pays	Redevance		Impôt sociétés		Participation État	Impôt sur rente
	Minerais transition	Autres	Minier	Général		
Afrique du Sud	7 % manganèse et chrome, 5 % lithium — progressif	3 %	30 %	35 %		0-32 %
Gabon	5 % manganèse — progressif	3 %	30 %	30 %		
RDC	10 % cobalt, 3,5 % nickel, cuivre, platine et zinc	3 %	30 %	35 %	10 %	50 %
Madagascar	5 % nickel, chrome et cobalt		30 %	20 %		
Tanzanie	6 % nickel, cobalt, cuivre, tantale, platine, et lithium	5-6 %	30 %	30 %	16 %	
Zambie	8 % cobalt, 6 % platine et cuivre, 5 % titane, nickel et zinc — progressif	5 %	30 %	35 %		
Zimbabwe	5 % chrome, 2,5 % platine	5 %	15-25 %	28 %		28-31 %

Source : auteurs, sur la base des données de la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdi).

la Zambie en 2016, la RDC en 2018, le Gabon en 2019 et Madagascar en 2023. Plusieurs grandes tendances s'observent dans le droit fiscal minier de ces pays [Bouterige *et al.*, 2019] :

— les redevances minières — paiement versé en échange du droit d'exploiter une mine (1 % à 10 % des ventes selon les

minerais) — sont en hausse et sont plus élevées pour les minerais de la transition. Ces redevances ont l'avantage d'être efficaces en cas d'asymétrie d'information puisqu'il n'est pas nécessaire pour les gouvernements d'anticiper les bénéfices réels des entreprises. Elles ont aussi la particularité de revenir généralement aux collectivités locales plutôt qu'à l'État central, permettant aux populations locales de profiter de l'exploitation de leurs ressources ;

- les taux sont de plus en plus variables ou progressifs en fonction du cours des matières premières, très volatil pour les minerais de la transition, ce qui permet l'obtention d'une part équitable sans nuire au développement du projet ;

- en moyenne, les taux de l'impôt sur les sociétés pour le secteur minier sont restés stables dans ces pays et généralement inférieurs aux taux du régime général ;

- les participations gratuites pour les États (participations non contributives monétairement pour l'État en tant qu'actionnaire) sont plus fréquentes. Elles permettent aux États de recevoir des dividendes, mais aussi d'avoir accès à des informations sur l'exploitation de la mine qui peuvent être utiles pour déterminer la rentabilité réelle tout au long de la chaîne de valeur du produit (très important pour ces minerais de la transition), et donc la taxation appropriée ;

- on constate une résurgence de l'impôt sur la rente : il permet à ces pays de compenser les pertes liées aux sous-estimations (intentionnelles ou non) des prix des minerais par les compagnies.

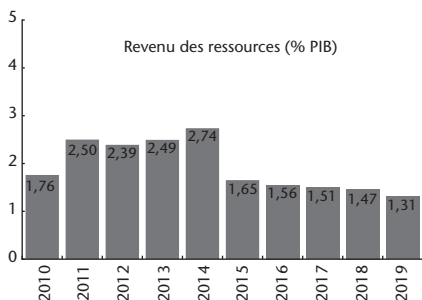
Malgré ces évolutions, les revenus sont toujours inférieurs aux recettes attendues

Dans l'ensemble, les impôts ont augmenté, même s'il est difficile de comparer l'évolution sur la base des taux d'imposition (les redevances pouvant être déduites de l'impôt sur le revenu, par exemple). De plus, toute augmentation du taux d'imposition ne garantit pas que les recettes seront effectivement perçues si les administrations n'ont pas la capacité de collecter ou si les entreprises multinationales pratiquent une évasion fiscale agressive.

Ainsi, on observe que les recettes fiscales sont significativement plus faibles que les rentes minières issues de l'extraction, de deux à trois fois moins importantes sur 2010-2019. Les recettes

Graphique 1. Revenus miniers sur 2010-2019 et évolution des recettes minières sur 2010-2018

	Valeur ajoutée (% PIB)	Rente minière (% PIB)	Revenu fiscalité (% PIB)
Afrique du Sud	3 %	1,4 %	1 %
RDC	14 %	6,3 %	1,8 %
Tanzanie	4 %	1,8 %	0,8 %
Zambie	15 %	6,8 %	3 %
Zimbabwe	6 %	3,5 %	2,1 %



Sources : auteurs avec les données du FMI (Fonds monétaire international), de l'ITIE (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) et de la Banque mondiale.

publiques ont même diminué en moyenne pour les cinq pays sur la période 2010-2019 en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). On observe une baisse des recettes minières dans le PIB en Tanzanie, au Mozambique, à Madagascar et en Zambie malgré une diversification des types de taxes. En RDC, la contribution du secteur minier augmente progressivement depuis la mise en place du nouveau code minier en 2018. Toutefois, l'évasion fiscale relative à l'impôt sur les sociétés reste élevée d'après les autorités.

Réviser les codes miniers ne suffit pas et peut être même contre-productif car les fréquents changements de niveaux de taxation peuvent représenter une difficulté pour les investisseurs, comme ce fut le cas en Zambie. En 2019, le Gabon en est déjà à sa deuxième révision du code minier après 2015.

Encadré 2. Les manipulations de prix de transfert

Le prix de transfert correspond au prix appliqué à une transaction entre deux entités appartenant au même groupe économique d'entreprises. Alors que les transactions commerciales entre entreprises indépendantes sont régies par les mécanismes du marché, il peut en aller différemment des transactions entre entreprises associées, ce qui fait naître un risque de « manipulation des prix de transfert » et

complique le suivi et le contrôle des transactions par les autorités fiscales.

Dans le secteur minier, les redevances et l'impôt sur les bénéfices des sociétés sont généralement assis sur la valeur du produit minéral objet de la transaction. Au vu de la fréquence et de l'ampleur des transactions entre parties liées, le risque de manque à gagner fiscal posé par le non-respect des règles en matière de prix de transfert, notamment en ce qui concerne la valeur des minéraux extraits, peut être élevé.

Les défis de la fiscalité à relever dans ces pays

La baisse des recettes minières s'explique en partie par la baisse des cours des minerais entre 2012 et 2019, mais elle résulte également des défis récurrents de la fiscalité minière. Readhead [2023] en liste de nombreux : la faible capacité des administrations fiscales et minières dans les pays, la course au moins-disant fiscal que se livrent toujours les économies du continent, mais aussi la non-imposition du secteur artisanal, important en RDC, en Zambie et au Zimbabwe.

Une autre explication probable réside dans les clauses de stabilisation des conventions passées qui figent les dispositions fiscales sur des périodes de dix à trente ans. En effet, bien que les dispositions fiscales dans les nouvelles conventions minières soient davantage en phase avec les codes miniers révisés des États, ces clauses de stabilisation présentes dans les anciennes conventions rendent inopérantes les révisions sur les contrats existants. En RDC, les grandes entreprises étrangères (CMOC Group Limited, Glencore, AngloGold Ashanti, Barrick) ont tenté de s'opposer à la suppression de la « clause de stabilité » qui prévoyait le maintien des taxes à leur faible niveau initial pour dix ans.

Cependant, le principal défi reste l'évasion fiscale organisée par les grands groupes miniers *via* le transfert des bénéfices

Encadré 3. Le cas Mopani Copper Mines en Zambie

Le 20 mai 2020, la Cour suprême de Zambie a rendu une décision sur une affaire de prix de transfert relative à une transaction de pleine concurrence. La Cour a estimé que la filiale Mopani Copper Mines avait

abusé des prix de transfert avec sa société mère Glencore International AG (multinationale britannique dont le siège se trouve en Suisse) et s'en était servie pour éviter de payer l'intégralité des impôts dus à la ZRA. La Cour a infligé à Mopani Copper Mines une amende de 13 millions de dollars.

à leur filiale à l'étranger, qui diminue tout simplement l'assiette et la charge fiscales. Le Fonds monétaire international [FMI, 2021] indique que quinze pays d'Afrique perdent entre 450 et 730 millions de dollars par an en recettes fiscales sur le revenu des sociétés, en raison du transfert de bénéfices par les entreprises multinationales. Celles-ci vendent le minerai à leur filiale à l'étranger pour le transformer, bénéficiant ainsi d'un prix inférieur au cours réel ; cela leur permet de diminuer le profit et donc le prélèvement dans le pays d'origine. Bertinelli *et al.* [2022] ont ainsi montré que, sur 2009-2019, les profits déclarés par les entreprises minières en Afrique diminuaient lorsque les taxes augmentaient.

Le cadre juridique et réglementaire du secteur minier dans ces pays n'est pas toujours à jour des derniers développements dans la lutte contre l'évasion fiscale. Des avancées ont été réalisées par la communauté internationale, avec notamment les actions de lutte contre l'érosion de la base d'imposition *via* le transfert de bénéfices (BEPS-OCDE) et les standards sur les prix de transfert [Readhead, 2018]. Par exemple, pour déterminer le prix de vente du cuivre entre parties liées, la Zambie a adopté ce que l'on appelle la « sixième méthode », qui utilise des prix cotés publics, corrigés de certains ajustements en fonction des conditions précises de la vente, aux fins de l'impôt sur les bénéfices. L'autorité fiscale zambienne (ZRA) a remporté une bataille judiciaire contre une filiale qui pratiquait abusivement la manipulation de prix de transfert sur le cuivre pour éviter l'imposition (encadré 3).

La Copperbelt, une zone essentielle à la production de minerais critiques, mais qui comporte de grandes fragilités

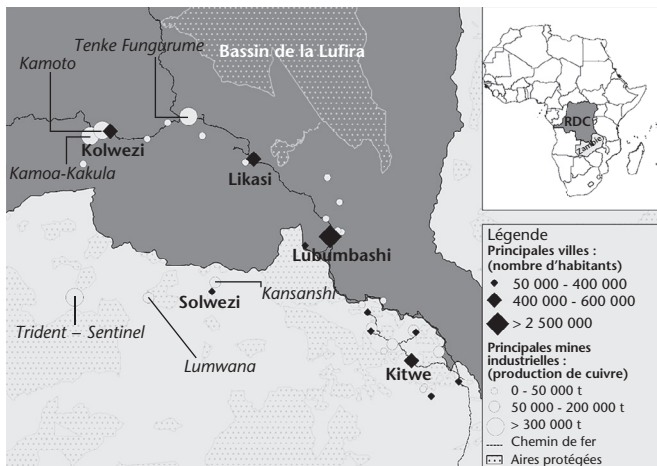
Le retour au premier plan de l'une des principales zones minières africaines

La Copperbelt désigne une zone géologique riche en gisements cuprifères et cobaltifères, située à cheval entre le sud de la RDC et le nord de la Zambie. Elle englobe les régions minières du nord de cette dernière (en particulier Ndola, Kitwe, Chingola, Luanshya et Mufulira) et des provinces congolaises du Haut-Katanga et du Lualaba (en particulier Lubumbashi, Kolwezi et Likasi) [Aurélien *et al.*, 2022].

Les besoins mondiaux en cuivre et cobalt résultant de la croissance des pays émergents ainsi que des transitions numériques et énergétiques ont suscité l'intérêt des compagnies minières internationales pour cette zone. Depuis 2000, on ne recense pas moins de trente-six ouvertures de mine, opérées par des compagnies minières de douze nationalités différentes [S&P Global Market Intelligence, 2023].

Aux côtés des grandes compagnies minières, la zone hébergerait aussi plus de 100 000 mineurs artisanaux, qui se sont lancés dans l'extraction du cobalt et, dans une moindre mesure, dans celle du cuivre [BGR, 2019]. Cela fait de cet espace minier l'un des plus denses et dynamiques de la planète et de très loin la première zone de production de cobalt du monde. La zone se structure en une série de larges pôles urbains successifs entourés de mines (« villes minières »), pouvant atteindre des tailles importantes comme Lubumbashi et Kolwezi (plus de 2 800 000 et 500 000 habitants respectivement). La forte croissance démographique de la zone, cumulée à la multiplication des espaces miniers (industriels et artisanaux), conduit à une importante pression foncière et à la juxtaposition de plus en plus fréquente des sites d'extraction et de traitement avec les lieux d'habitation des populations.

Carte 1. La Copperbelt, entre RDC et Zambie



Sources : S&P Global Market Intelligence [2023] ; UNEP-WCMC et IUCN [2023].

Un contenu local encore très limité

On peut d'abord interroger la capacité des acteurs miniers présents dans la région à répondre aux aspirations d'emplois décents des populations locales. Contrairement à la période où le secteur était géré par les compagnies d'État (Gécamines et ZCCM), les mines actuelles, caractérisées par leur nature capitaliste, emploient peu relativement à leur poids économique [Rubbers, 2020]. Selon la Chambre des mines zambienne [Zambia Chamber of Mines, 2023], trois des plus grandes mines de la zone, Kansanshi, Lumwana et Chambishi, emploieraient au total 7 400 emplois directs et près de 6 000 emplois contractuels de court terme. Le secteur peine d'ailleurs à absorber la démographie croissante de la zone puisqu'on y retrouve le deuxième plus haut taux de chômage du pays avec 22,47 % [Zambia Statistics Agency, 2023]. En RDC, le secteur du travail au sein des mines y serait particulièrement fragmenté, l'emploi

des locaux reposant essentiellement sur des profils peu ou pas qualifiés [Rubbers, 2020].

On peut aussi s'intéresser au développement des liens commerciaux entre les compagnies minières et les acteurs économiques locaux. Les nombreuses mines de la région nécessitent annuellement plus de 2 milliards de dollars de biens et services pour leur fonctionnement : électricité, carburant, pièces de rechange ou produits chimiques [BGR, 2019]. Cependant, le poids très important des compagnies internationales parmi les opérateurs miniers de la région freine l'appropriation de ce marché par les acteurs locaux, les premiers favorisant leurs propres fournisseurs basés à l'étranger [Kragelund, 2017]. La partie RDC localisée loin du poumon économique de Kinshasa et de son ouverture maritime semble désavantagée. Ainsi, l'essentiel des produits nécessaires aux mines du pays transite *via* la frontière zambienne, alimentant un important commerce transfrontalier entre les deux zones [BGR, 2019].

La situation en aval de la chaîne de valeur est encore plus compliquée. L'essentiel de la valeur ajoutée est localisé à l'étranger, où sont fabriqués les produits à partir du cuivre et du cobalt de la région. C'est particulièrement vrai concernant les technologies vertes : la Chine produit par exemple les trois quarts des batteries Li-ion [AIE, 2022].

La délicate conciliation des enjeux miniers et de protection de l'environnement

La nouvelle attention portée au maintien de la biodiversité, s'exprimant notamment au travers du récent cadre mondial de Kunming-Montréal, interroge sur la possible conciliation des enjeux miniers et de protection de l'environnement au sein de la Copperbelt.

Pour saisir ces enjeux, il convient avant tout de qualifier l'environnement dans lequel se situe cette zone ainsi que la nature de ses interactions avec les populations. On peut pour cela s'appuyer sur le concept d'écorégion, souvent repris dans la littérature. Les écorégions sont définies comme « des unités terrestres relativement vastes contenant un ensemble distinct de communautés naturelles et d'espèces, dont les

limites correspondent approximativement à l'étendue originale des communautés naturelles avant les changements majeurs d'utilisation des terres » [Olson *et al.*, 2001]. La Copperbelt est intégralement localisée au sein du miombo zambézien central, un environnement constitué de forêts claires et de savanes, hébergeant une importante biodiversité florale et animale. Les produits forestiers non ligneux tirés des écosystèmes présents au sein de ce miombo assurent le mode de vie de millions de personnes, fournissant de la nourriture, des médicaments et des matériaux de construction [Kalaba *et al.*, 2013]. De son côté, l'exploitation des produits forestiers ligneux assure d'importants revenus économiques par l'exploitation du bois.

Les pressions exercées par l'extraction du cuivre et du cobalt au sein de cette écorégion peuvent être classées en deux catégories d'impacts. Les impacts directs renvoient à la surface nécessaire à l'extraction des minerais et aux infrastructures associées, impliquant l'inévitable défrichement de la zone ainsi que la production de déchets miniers. Si l'empreinte territoriale de la mine en elle-même reste limitée comparée à d'autres activités humaines (comme l'agriculture), les pollutions aux métaux lourds, particulièrement élevées autour des sites de transformation (fonderies et raffineries), constituent un des principaux marqueurs de l'extraction minière par rapport aux autres activités économiques de la région. En effet, les polluants émis tendent à réduire (parfois de manière irréversible) et fragmenter la végétation du miombo, mais aussi à favoriser des communautés végétales allochtones qui empêchent sa reconstitution [Vranken *et al.*, 2013].

L'impact indirect des activités extractives sur le miombo se trouve du côté de l'effet d'attraction engendré par les villes minières, avec des populations quittant massivement les zones rurales pour chercher un emploi au sein de mines ne pouvant en offrir suffisamment [Mwitwa *et al.*, 2012]. Leur installation dans la région implique le développement d'activités économiques dites de subsistance, comme l'agriculture ou la production de charbon de bois qui ont un impact direct sur l'état des forêts.

L'anthropisation rapide des paysages autour des sites miniers de la Copperbelt [Sikuzani *et al.*, 2020b] doit être mise

en regard des tentatives de protection de l'environnement de la région. Selon la base de données Protected Planet, la RDC disposait en 2023 de 53 aires protégées, dont une seule située au sein de la Copperbelt, le bassin de la Lufira. De son côté, la Zambie dispose d'une politique de préservation de l'environnement bien plus ambitieuse avec pas moins de 641 aires protégées dans tout le pays, dont de nombreuses situées au sein même de la Copperbelt [UNEP-WCMC et IUCN, 2023].

Au sein de la Copperbelt, la combinaison des dynamiques démographiques et minières semble compromettre les efforts de conservation de l'environnement. La création de l'aire protégée du bassin de la Lufira n'a pas contribué de manière significative à la protection du miombo. Entre 1979 et 2018, les zones boisées du miombo qui la composent ont été réduites par un facteur de trois sur la période, diminuant à un rythme presque huit fois plus élevé que dans le reste du pays [Sikuzani *et al.*, 2020a]. En Zambie, dans la seule province du Nord-Ouest, qui ne couvre qu'une partie de la Copperbelt zambienne, on estime que, depuis 2005, plus de 350 000 ha d'aires forestières protégées ont été converties en concessions minières [Matakala *et al.*, 2015]. Les aires protégées zambiennes sont aussi affectées par une importante déforestation malgré leur statut. Celles situées au sein de la province de la Copperbelt auraient perdu au total plus de 2 000 km² (environ 11 %) de forêts primaires sur la période 1972-2016 [Phiri *et al.*, 2022].

Conclusion

Un petit nombre de pays africains sont particulièrement bien positionnés pour devenir des acteurs incontournables de l'approvisionnement mondial en minerais critiques. Les évolutions récentes de leur fiscalité minière devraient contribuer à garantir d'importants revenus pour les gouvernements des États détenteurs de ces ressources. Néanmoins, de nombreux défis restent à relever, en particulier dans la lutte contre l'évasion fiscale. En outre, l'exemple de la Copperbelt interroge sur la

conciliation des objectifs de développement économique et de conservation des espaces naturels à proximité des sites miniers. En l'absence d'un partage suffisant de la valeur ajoutée avec les territoires qui hébergent ces mines et de politiques efficaces de conservation de l'environnement, on peut s'interroger sur la continuité du contrat social implicite qui lie les compagnies minières et les communautés locales.

Repères bibliographiques

- AIE (Agence internationale de l'énergie) [2022], *Global Supply Chains of EV Batteries*, AIE, Paris.
- AURÉLIEN N., OUSMANE S. et PITIYA R. P. [2022], « Zambia's Copperbelt area and copper mining : a review », *Journal of Geoscience and Environment Protection*, vol. 10, n° 3, p. 67-75.
- BEAUBOIS-JUDE A. et TOULEMONDE M., [2023], « Comment l'Afrique peut profiter de la course entre la Chine et les Occidentaux pour les métaux rares », *Jeune Afrique*, 4 août.
- BERTINELLI L., BOURGAIN A. et ZANAJ S. [2022], « Taxes and declared profits : evidence from gold mines in Africa », *Resources Policy*, vol. 78.
- BGR (Bundesanstalt für Geowissenschaften und Rohstoffe) [2019], *Mapping of the Artisanal Copper-Cobalt Mining Sector in the Provinces of Haut-Katanga and Lualaba in the Democratic Republic of Congo*, BGR, Hanovre.
- BOUTERIGE Y., DE QUATREBARBES C. et LAPORTE B. [2019], « La fiscalité minière en Afrique : quelle évolution récente en 2018 ? », *Revue de droit fiscal*, n° 50.
- CUST J. et al. [2023], *Africa's Resource Future. Harnessing Natural Resources for Economic Transformation during the Low-Carbon Transition*, Banque mondiale, Washington DC.
- FMI (Fonds monétaire international) [2021], *Tax Avoidance in Sub-Saharan Africa's Mining Sector*, FMI, Washington DC.
- KALABA F. K., QUINN C. H. et DOUGILL A. J. [2013], « Contribution of forest provisioning ecosystem services to rural livelihoods in the Miombo woodlands of Zambia », *Population and Environment*, vol. 35, n° 2, p. 159-182.
- KRAGELUND P. [2017], « The making of local content policies in Zambia's copper sector : institutional impediments to resource-led development », *Resources Policy*, vol. 51, p. 57-66.
- MATAKALA P. W., KOKWE M. et STATZ J. [2015], *Zambia National Strategy to Reduce Emissions from Deforestation and Forest Degradation (redd+)*, ministère des Terres, des Ressources naturelles de Zambie et de la Protection de l'environnement, Lusaka.
- MWITWA J., GERMAN L., MUIMBA-KANKOLONGO A. et PUNTODEWO A. [2012], « Governance and sustainability challenges in landscapes shaped by mining : mining-forestry linkages and impacts in the Copper Belt of Zambia and the DR Congo », *Forest Policy and Economics*, vol. 25, p. 19-30.
- OLSON D. et al. [2001], « Terrestrial ecoregions of the world : a new map of life on Earth. A new global map of terrestrial ecoregions provides

- an innovative tool for conserving biodiversity », *BioScience*, vol. 51, n° 11, p. 933-938.
- PHIRI D., CHANDA C., NYIRENDA V. R. et LWALI C. A. [2022], « An assessment of forest loss and its drivers in protected areas on the Copperbelt province of Zambia : 1972-2016 », *Geomatics, Natural Hazards and Risk*, vol. 13, p. 148-166.
- READHEAD A. [2018], *Contrôler la valeur des exportations de minéraux. Options stratégiques pour les États*, Institut international du développement durable/ OCDE, Winnipeg.
- READHEAD A. et al. [2023], *La Fiscalité minière du futur. 10 idées de politique fiscale pour mobiliser les revenus du secteur minier*, IGF (Intergovernmental Forum)/Forum sur l'administration fiscale africaine, Winnipeg.
- RUBBERS B. [2020], « Mining boom, labour market segmentation and social inequality in the Congolese Copperbelt », *Development and Change*, vol. 51, p. 1555-1578.
- S&P GLOBAL MARKET INTELLIGENCE [2023], *SNL Metals and Mining Database*.
- SIKUZANI Y. U. et al. [2020a], « Dynamique de l'occupation du sol autour des sites miniers le long du gradient urbain-rural de la ville de Lubumbashi », *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, vol. 24, n° 1.
- SIKUZANI Y. U., MUTEYA H. K. et BOGAERT J. [2020b] « Miombo woodland, an ecosystem at risk of disappearance in the Lufira Biosphere Reserve (Upper Katanga, DR Congo)? A 39-years analysis based on Landsat images », *Global Ecology and Conservation*, vol. 24, e01333.
- UNEP-WCMC (United Nations Environmental Programme World Conservation Monitoring Centre) et IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature) [2023], *Protected Planet. The World Database on Protected Areas (WDPA)*.
- VRANKEN I. et al. [2013], « The spatial footprint of the non-ferrous mining industry in Lubumbashi », *Tropicultura*, vol. 31, p. 20-27.
- ZAMBIA CHAMBER OF MINES [2023], Base de données.
- ZAMBIA STATISTICS AGENCY (ZamStats) [2023], Base de données.

V / Éclairage sur le financement de l'action en faveur du climat en Afrique

Colin Bermingham (BEI)¹

Alors que le continent abrite près d'un cinquième de la population mondiale, l'Afrique ne représente que 3 % des émissions totales de CO₂ [AIE, 2022]. Il n'en reste pas moins qu'elle est très exposée aux incidences du changement climatique. La dépendance économique à l'égard de secteurs fortement exposés, tels que l'agriculture et le secteur minier, ainsi que l'intensification des événements climatiques (par exemple Freddy, le plus long cyclone jamais observé qui a frappé le Mozambique, le Malawi et le Zimbabwe en 2023, ou encore la sécheresse à long terme en Somalie et les inondations au Nigeria en 2022) rappellent constamment les risques climatiques élevés auxquels l'Afrique est confrontée aujourd'hui. En Afrique, le risque lié à la transition est généralement moins important que le risque physique, même s'il constitue un problème pour certains pays, en particulier ceux qui dépendent de l'extraction de combustibles fossiles (comme l'Afrique du Sud ou le Nigeria, deux des grandes économies du continent, par exemple). Pourtant, pour lutter contre le changement climatique et tenter parallèlement de combler le déficit de financements sur le continent africain,

1. L'auteur remercie Eugenio Parigi pour son assistance dans les tâches de recherche, ainsi qu'Adrien de Bassompierre, Barbara Marchitto et Debora Revoltella pour leur relecture et propositions d'amélioration. Toute erreur qui pourrait subsister relève de la responsabilité de l'auteur.

des mesures sont prises par plusieurs acteurs financiers : États ou banques centrales, banques multilatérales de développement, institutions financières nationales, banques commerciales et entreprises. Ce chapitre étudie ainsi les ambitions climatiques accrues des institutions financières et propose de les mettre en regard de l'ampleur des risques climatiques auxquels sont confrontées les banques en Afrique dans le financement de secteurs économiques clés.

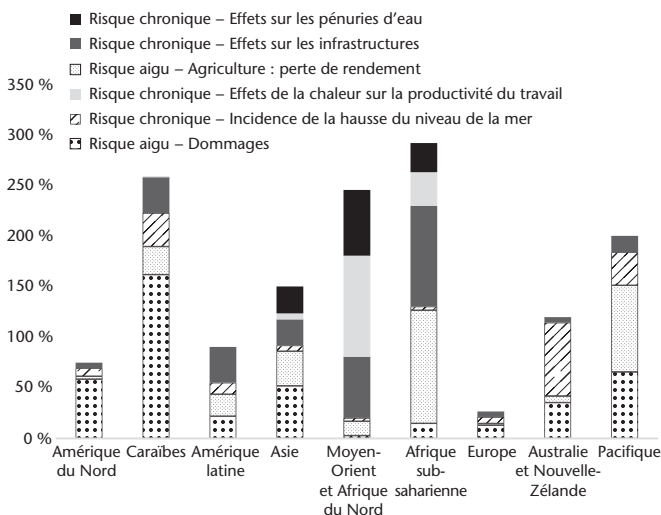
Risques climatiques et besoin de financements en Afrique

Définir les risques climatiques

En raison de l'intensification du changement climatique et des risques associés, les banques sont maintenant plus fortement exposées aux risques climatiques dans le cadre de leurs activités de prêt. Dans ce chapitre, l'analyse se concentre sur les activités de prêt des banques, même si ces dernières sont aussi exposées au risque climatique, *via* leur portefeuille d'investissement par exemple. Le risque climatique est généralement scindé en deux volets : le risque physique et le risque lié à la transition. Le risque physique recouvre les effets directs du changement climatique sur les actifs et la productivité. Il peut être aigu s'il est causé par des événements et aléas météorologiques extrêmes tels que les inondations, les températures extrêmes, les tempêtes et la sécheresse. Il peut aussi être chronique s'il est lié à des effets plus progressifs du réchauffement climatique, comme l'élévation du niveau de la mer. Le risque de transition désigne les incertitudes des impacts financiers résultant de la mise en place de politiques favorisant un modèle économique bas-carbone.

En Afrique, et en particulier en Afrique subsaharienne, le risque physique est plus important que le risque lié à la transition [BEI, 2021]. En Afrique subsaharienne, l'exposition au risque physique aigu tient notamment à la dépendance du continent au secteur agricole (graphique 1). Trente des quarante économies les plus dépendantes de l'agriculture au monde, au

Graphique 1. Incidence des différents éléments du risque physique, 2022



Note de lecture : la hauteur de chaque barre montre la sévérité de l'incidence du risque climatique physique pour chaque région par rapport à la moyenne mondiale. Les différentes portions de chaque barre montrent la contribution au risque physique des divers éléments du risque climatique. Incidence sur le PIB, moyenne mondiale = 100 %.

Source : classement de la Banque européenne d'investissement (BEI) des risques climatiques par pays.

regard du poids de cette dernière dans le produit intérieur brut (PIB), sont situées en Afrique.

Le risque chronique revêt une importance tout aussi grande. Il est principalement dû au stress accru qui pèse sur les infrastructures du fait de la hausse des températures et du niveau de la mer. Dans de nombreux pays, les infrastructures sont insuffisantes, ce qui aggrave la situation. Les pénuries d'eau et l'incidence de la hausse des températures sur la productivité du travail entraînent également des risques chroniques. Cependant, c'est en Afrique du Nord et au Moyen-Orient

que les risques liés aux pénuries d'eau et à la productivité du travail sont les plus prononcés.

Une façon de comprendre les risques climatiques auxquels les banques sont confrontées est de procéder à un examen de leurs encours de prêts sectoriels à partir de leurs bilans. Concrètement, lorsque le système bancaire d'un pays donné présente une part importante de prêts à des secteurs d'activité à risque élevé du point de vue climatique, il pourra être considéré comme davantage exposé aux risques climatiques que celui d'un autre pays. L'agence de notation Moody's adopte cette approche lorsqu'elle analyse les risques climatiques concernant les banques de quatorze pays africains [Moody's, 2021]. La clé pour entreprendre ce genre d'analyse consiste à trouver un moyen d'affecter différentes catégories de risque climatique aux divers secteurs d'activité. L'approche de Moody's aborde cinq aspects : le risque climatique physique, la transition bas-carbone, la gestion de l'eau, les déchets et la pollution, ainsi que le capital naturel. En ce sens, les deux premiers facteurs de risque (physique et de transition) sont les composantes typiques du risque climatique total, tandis que les trois suivants, tout en étant également liés au changement climatique, se rapportent à l'environnement.

Le classement des risques climatiques de la Banque européenne d'investissement (BEI) par secteur est, dans l'esprit, proche de l'analyse conduite par Moody's, mais il convient de l'en différencier sous différents aspects importants. Premièrement, la classification des risques de la BEI se fonde uniquement sur le risque climatique (soit l'équivalent des deux premiers facteurs considérés par Moody's) et ne vise pas à tenir compte dans l'absolu d'autres facteurs liés à l'environnement. Deuxièmement, le risque climatique est calibré en fonction des risques auxquels sont confrontés les secteurs d'activité dans le contexte africain et non dans un contexte mondial. Dans de nombreux cas, notre classification recoupe celle de Moody's, mais certains ajustements ont dû être apportés en fonction de la concentration des risques climatiques recensés pour l'Afrique. Troisièmement, nous employons trois catégories de risque : élevé, moyen et faible. La catégorie « risque très élevé » s'applique à peu de cas chez Moody's et n'est donc pas reprise ici. Quatrièmement,

les données sur le crédit sont fournies par des banques centrales et s'appliquent ainsi à l'ensemble du secteur bancaire et non aux seules banques notées par Moody's. Enfin, portant sur vingt pays, notre échantillon est plus large car nous incluons des États non couverts par l'agence de notation. En raison d'une couverture de données incomplète pour 2022, nous avons opté pour des données à fin 2021 comme date limite pour la présente analyse.

Industries extractives et agriculture : deux secteurs fortement exposés aux risques climatiques

Industries extractives. — Les industries extractives, comme le pétrole et le gaz ou l'exploitation minière, ainsi que l'agriculture sont classées comme présentant un risque élevé. L'inclusion du secteur pétrolier et gazier dans la catégorie à risque élevé découle de la diminution progressive de la part des énergies fossiles dans les approvisionnements énergétiques mondiaux. L'industrie minière est confrontée à des risques liés à la transition car le processus d'extraction qu'elle emploie est très énergivore. Cependant, les émissions de gaz à effet de serre peuvent y varier considérablement en fonction du type de minerai et de mine exploités. En outre, certains minerais comme le charbon, qui engendrent directement des émissions de carbone lors de la combustion, présentent un risque plus élevé. Toutefois, à terme, certains minerais essentiels pour la production de batteries et pour les technologies liées aux énergies renouvelables sont susceptibles de connaître une forte augmentation de la demande (voir chapitre iv).

Plus les banques prêtent aux secteurs vulnérables au changement climatique, plus elles sont exposées, par association, aux risques climatiques. De ce fait, le système bancaire nigérian est le plus dépendant de l'industrie pétrolière et gazière en Afrique, cette industrie bénéficiant d'un quart des prêts bancaires dans le pays — à la différence de l'Angola qui, bien qu'ayant une forte industrie pétrolière, ne bénéficie que de 6 % des prêts bancaires en faveur de ce secteur. Au fil du temps, la qualité des actifs au Nigeria a montré une certaine corrélation avec les cours du pétrole, dont la remontée ces

dernières années a contribué à contenir le ratio de prêts non productifs — c'est-à-dire la part du total des prêts pour lesquels l'emprunteur a cessé d'effectuer des paiements — à l'échelle du système bancaire, alors même que l'économie faisait face aux retombées de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine. Cependant, le Fonds monétaire international [FMI, 2023] signale la persistance d'une part significative de prêts de qualité douteuse, qui vient s'ajouter aux prêts non productifs. En ce qui concerne les autres grands pays producteurs pétroliers du continent, certains ne fournissent pas de données sectorielles détaillées sur le crédit, de sorte qu'il est impossible de commenter les expositions bancaires.

Les plus grandes expositions des banques nationales au secteur minier se situent au Zimbabwe (6 % des prêts du secteur bancaire), au Burkina Faso (5 %) et en Afrique du Sud (4 %) — données disponibles auprès des banques centrales nationales ou à partir de la base de données bancaires IHS Markit (abonnement requis). Pour les pays exposés à l'industrie minière, outre les risques liés à la transition climatique, les risques environnementaux, notamment la dégradation des paysages, la pollution, la contamination et la perte de biodiversité, sont susceptibles d'avoir des incidences négatives sur la réputation des banques qui prêtent à ce secteur. Elles pourraient donc se montrer plus réticentes à voir leur nom étroitement associé à des sociétés minières ayant des antécédents critiquables en matière de climat ou d'environnement.

Secteur agricole. — Le secteur bancaire zimbabwéen présente l'une des plus grandes expositions au secteur agricole (29 % du secteur bancaire, que nous classons également comme étant à risque élevé). Le secteur agricole zimbabwéen couvre plusieurs produits. En 2022, le pays a connu une récolte de blé abondante, dans le contexte de la guerre en Ukraine et de son impact sur les cours du blé. Il produit également plusieurs autres cultures, dont le tabac et le maïs. La multiplication des sécheresses est préoccupante étant donné la vétusté des infrastructures d'irrigation. Selon l'agence des statistiques du Zimbabwe, l'agriculture représentait 12 % du PIB national en 2021, une part peu importante dans le contexte africain. Le système

bancaire y est donc démesurément exposé. Cependant, comme pour la plupart des pays, la part des personnes employées dans l'agriculture, soit 66 % de l'emploi total en 2019 selon les données de la Banque mondiale, dépasse nettement la part correspondante du PIB.

Les banques en Ouganda (13 %) et en Zambie (11 %) présentent également des encours importants de crédit — c'est-à-dire le montant global des crédits en cours et non remboursés — au secteur agricole. Les principales cultures commerciales du secteur agricole ougandais sont le café, le thé et le coton ; elles s'ajoutent à une production de plantain, de maïs, de pommes de terre et de manioc également importante. L'agriculture y représente environ un quart du PIB, ce qui est supérieur à la moyenne de 17 % pour l'Afrique subsaharienne. En outre, plus de 70 % de la population est engagée dans l'agriculture, ce qui en fait l'un des pays les plus dépendants de l'agriculture du point de vue de l'emploi. Dans onze pays situés en Afrique subsaharienne (Burundi, Somalie, Malawi, Tchad, Niger, Ouganda, Mozambique, Centrafrique, Éthiopie, Zimbabwe et Tanzanie), plus des deux tiers de la main-d'œuvre sont employés dans le secteur agricole. En conséquence, les prêts aux ménages dans des pays comme l'Ouganda présentent un facteur de risque climatique plus élevé que dans d'autres régions en raison de la part importante des revenus des ménages découlant de l'agriculture. Fortement axée sur le maïs, l'agriculture de la Zambie produit également des fèves de soja, des pommes de terre et du blé en plus petite quantité. Alors que la part du PIB imputable à l'agriculture y est tombée sous la barre de 5 %, près de la moitié de la main-d'œuvre reste employée par le secteur.

Les pays présentant la plus grande exposition combinée aux deux secteurs à risque élevé sont le Zimbabwe et le Nigeria. Environ un tiers du portefeuille des prêts dans ces pays concerne des secteurs exposés à un risque climatique élevé. En dehors de ces deux pays, les banques tendent à présenter des concentrations de risques beaucoup plus faibles, seules trois d'entre elles présentant une exposition à ces deux secteurs supérieure à 10 %.

Les acteurs du financement climatique

Compte tenu des risques climatiques élevés qui pèsent sur l'Afrique, des financements importants seront par ailleurs nécessaires pour que le continent puisse atteindre ses objectifs de lutte contre le changement climatique, tels que définis dans les contributions déterminées au niveau national (CDN). Les CDN sont les plans établis par chaque pays pour atteindre les objectifs de réduction des émissions et s'adapter au changement climatique. Selon la Climate Policy Initiative [CPI, 2022], l'Afrique aura besoin d'environ 2 800 milliards de dollars entre 2020 et 2030 pour la mise en œuvre de ses CDN. Le niveau actuel des financements est largement insuffisant : les ressources engagées à ce jour représentent environ 10 % du total des besoins (soit 300 milliards de dollars). Sachant qu'il manque donc 2 500 milliards de dollars pour concrétiser les CDN, il faudra mobiliser chaque année au moins 250 milliards de dollars, soit environ 10 % du PIB africain. Bien sûr, l'Afrique a besoin de financements allant bien au-delà de ceux nécessaires pour faire face au changement climatique. Pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030, on estime qu'il faudra de l'ordre de 1 600 milliards de dollars [CUA et OCDE, 2023], sachant que les finances publiques sont déjà mises à rude épreuve à la suite de la pandémie de Covid-19 et de la guerre en Ukraine (voir chapitre 1).

Un environnement politique et réglementaire en mutation

L'intensification des risques économiques et financiers engendrée par le réchauffement climatique conduit à l'adoption d'un nouvel environnement politique et réglementaire international, qui s'étend à la surveillance du système financier. L'Union européenne (UE) et les États-Unis ont été parmi les chefs de file dans le domaine du verdissement des cadres financiers, lequel se manifeste notamment par la mise en place (en cours) de tests de résistance au changement climatique pour les bilans des banques, de lignes directrices en matière de gestion des risques et de la publication

Encadré 1. Politiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) du secteur financier en Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a été très active en matière de publication de directives visant à améliorer la compréhension et l'adoption de cadres ESG. En juin 2022, la Bourse de Johannesburg (JSE) a mis en place un guide consacré à la publication d'informations sur la durabilité [JSE, 2022]. Ces orientations se fondent sur d'autres initiatives mondiales en matière de durabilité, notamment le groupe de travail sur les informations financières liées au climat. L'idée est de permettre aux entreprises cotées à la Bourse de Johannesburg d'y voir plus clair sur les meilleures pratiques en matière de publication d'informations

sur le climat et de données sur la durabilité.

La South Africa Reserve Bank (SARB) met en œuvre des tests de résistance en tant qu'outil de suivi pour évaluer la résilience du système financier face au risque climatique. En 2021, la SARB a intégré le risque physique dans ses tests de résistance en exigeant des banques qu'elles évaluent l'impact d'un scénario de sécheresse sur leur solvabilité [SARB, 2021]. Une nouvelle taxonomie de la finance verte en Afrique du Sud, présentant des similitudes avec la taxonomie de l'UE [Trésor public de la République d'Afrique du Sud, 2022], fournit également une définition claire des actifs « verts » afin de faciliter la transition vers des portefeuilles plus écologiques et de soutenir l'essor des émissions d'instruments financiers verts.

obligatoire d'informations relatives au climat. En 2020, l'UE a approuvé une taxonomie de la durabilité, qui fournit une liste des activités économiques durables sur le plan environnemental afin d'aider les entreprises à devenir plus respectueuses du climat et de prévenir le *greenwashing*. De manière plus générale, la création, en 2017, du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS) a réuni un groupe de banques centrales et de superviseurs partageant les meilleures pratiques en matière de réglementation sur le climat et ayant pour objectif d'encourager l'augmentation du financement de l'action en faveur du climat. Depuis, ce réseau n'a cessé d'attirer de nouveaux membres.

Les pays africains avancent, eux aussi, à grands pas et ont commencé à mettre en place des dispositifs réglementaires destinés à faciliter l'orientation des investissements vers les défis de l'atténuation et de l'adaptation. L'*Absa Financial*

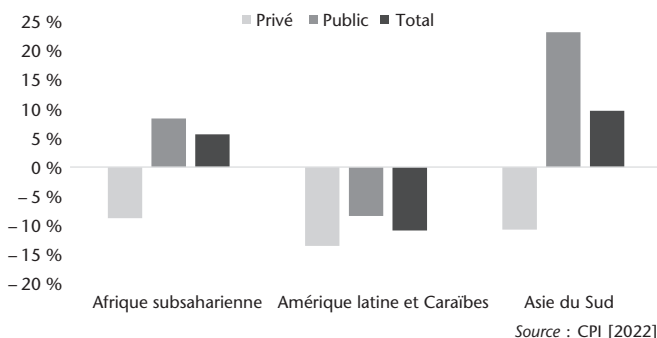
Market Index, indice établi chaque année conjointement avec le Forum officiel des institutions monétaires et financières (OMFIF), rend compte de nombreux aspects des marchés financiers en Afrique, notamment de leur transparence et de l'environnement fiscal et réglementaire [Absa Bank et OMFIF, 2022]. Les progrès réalisés en matière de politiques et de cadres environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) y sont recensés. La dernière édition de cet indice porte sur vingt-six pays : dix-sept d'entre eux disposent de politiques axées sur la durabilité de l'environnement, contre douze l'année précédente. L'Afrique du Sud, l'Égypte, le Kenya et Maurice sont les quatre pays ayant obtenu les scores ESG les plus élevés, chacun d'entre eux ayant réalisé des tests de résistance climatique et mis en place des incitations promouvant à la fois l'application des normes de marché ESG et l'offre de produits financiers durables.

Les banques multilatérales de développement, des actrices clés du financement de l'action en faveur du climat

Ces dernières années, une croissance constante du financement de l'action climatique a été observée en Afrique, même si l'écart par rapport au niveau requis reste important. Un volume de 22,5 milliards de dollars a été atteint au total en 2020 [Naran *et al.*, 2022], soit une augmentation de près de 6 % par rapport à 2019. Ce chiffre englobe les flux publics et privés provenant de sources nationales et internationales (entreprises, ménages, institutions financières nationales, banques de développement bilatérales et multilatérales et États étrangers). Il ne représente toutefois qu'une petite fraction des besoins annuels.

Le continent dépend largement des financements externes pour les initiatives climatiques. Les données de la CPI [2022] montrent que près de 90 % des investissements liés au climat ont été financés par des entités étrangères et en grande partie par les banques multilatérales de développement. Ainsi, ces dernières ont déployé plus de 10 milliards de dollars de finance climat en Afrique en 2020 (contre 6,4 milliards

Graphique 2. Croissance du financement de l'action en faveur du climat, par secteur et par région (2019-2020)



en 2019), ce qui représente 45 % de l'ensemble des financements climatiques sur le continent. Les banques de développement peuvent contribuer à maintenir le flux financier en période de ralentissement économique. Elles ont permis au financement global de l'action climatique de croître de près de 6 % malgré des coupes ayant amoindri d'autres sources publiques et privées (graphique 2).

Selon les données d'un groupe de ces banques sur leurs activités de financement de l'action en faveur du climat pour l'année 2021 [BAfD *et al.*, 2022] — les institutions appartenant à ce groupe représentent environ 90 % des financements repris dans les données de la CPI pour 2020 —, l'Afrique subsaharienne a reçu environ 25 % des financements de l'action climatique destinés aux pays à revenus faible et intermédiaire en 2020 et 2021 mis à disposition par ces banques, c'est-à-dire la plus grande part toutes régions confondues. Viennent ensuite l'Amérique latine et les Caraïbes, à 20 %, puis l'Asie du Sud, à 16 %. Le total des financements de l'action en faveur du climat bénéficiant à l'Afrique subsaharienne provenant de ces banques a augmenté de 45 % en un an, pour s'établir à 12,8 milliards de dollars en 2021.

Banques commerciales privées : davantage d'importance accordée au climat

Selon les données de la CPI, le secteur privé ne représente que 14 % des financements de l'action climatique en Afrique subsaharienne. Les financements provenant du secteur privé englobent ceux des établissements financiers, des entreprises, des ménages, des investisseurs institutionnels et d'autres sources de moindre envergure. En 2020, les établissements financiers représentaient un tiers des investissements du secteur privé, soit une contribution au financement total de l'action climatique en Afrique subsaharienne de l'ordre de 4 %. Alors que la part des ressources privées a chuté de 9 % entre 2019 et 2020, les investissements des établissements financiers ont presque doublé, ce qui signifie que le secteur des banques commerciales a élargi rapidement son soutien à l'action climatique malgré l'impact de la pandémie. Afin de sortir de la forte dépendance à l'égard des financements internationaux pour les investissements en faveur du climat en Afrique, le secteur bancaire constitue la voie privilégiée par les acteurs nationaux pour s'engager dans le financement de l'action climatique et acquérir un savoir-faire en matière de projets dans ce domaine.

La croissance rapide du financement de l'action climatique en provenance du secteur bancaire reflète l'augmentation des risques auxquels le secteur est confronté. L'enquête 2023 de la BEI [2023] auprès des banques africaines montre que 59 % d'entre elles ont déjà mis en place une stratégie climatique et qu'elles sont 22 % supplémentaires à envisager d'en élaborer une. Autrement dit, quatre banques sur cinq pourraient bientôt disposer d'une stratégie climatique. Dans le cadre de l'enquête, les banques ont également été interrogées sur les raisons les motivant à adopter une stratégie climatique. Il en existe deux principales : éviter les risques financiers associés au changement climatique et être mieux préparées à soutenir les possibilités d'expansion de leurs activités dans le domaine de la finance verte.

La volonté des banques d'atténuer les risques financiers associés au changement climatique est sans aucun doute liée

au niveau élevé de risque climatique physique qui pèse sur le continent. Aussi, les banques sont déjà assez actives en ce qui concerne l'analyse des risques climatiques. L'enquête de la BEI montre que 44 % d'entre elles surveillent le risque climatique associé à leur portefeuille de prêts et qu'elles sont 33 % de plus à envisager de mettre en place une telle surveillance. En outre, lors de l'instruction de nouveaux prêts ou de nouveaux projets, l'examen des risques liés au changement climatique fait partie de l'évaluation des risques pour 65 % des banques et est en projet pour 23 % de plus d'entre elles.

Associer les PME (et leur financement) à l'action pour le climat

Contraintes générales en matière de financement

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent environ la moitié de l'emploi dans les économies en développement [Kumar, 2017]. Selon McKinsey [Kalidas *et al.*, 2020], cette part pourrait toutefois atteindre 80 % sur le continent africain si l'on tient compte à la fois du secteur formel et du secteur informel. Le secteur informel correspond à la partie non officielle et non enregistrée de l'économie, qui est généralement assez importante en Afrique. Rouage essentiel de l'économie africaine, les PME rencontrent pourtant des problèmes accrus d'accès aux financements. Certains sont de nature cyclique alors que d'autres sont davantage structurels. L'accès aux financements est forcément limité aux PME relevant du secteur formel.

Cependant, le flux de crédit vers les PME africaines est également entravé par des facteurs structurels. Les plus notables en sont le manque de garanties et des antécédents de crédit médiocres ou incomplets. Ces deux facteurs sont cités par les banques depuis plusieurs années dans le cadre de l'enquête de la BEI sur le secteur bancaire en Afrique, et cela avant même la pandémie de Covid-19. La question des garanties ressort également clairement des enquêtes conduites par la Banque

mondiale (disponible sur le site Enterprise Surveys Indicators Data — World Bank Group), dans lesquelles les entreprises d'Afrique subsaharienne tendent à citer davantage le manque de garanties en tant qu'obstacle à l'accès aux financements bancaires. En effet, selon les données de la Banque mondiale, 38 % des répondants déclarent devoir garantir leurs prêts sur leurs biens propres, un taux qui est 10 points de pourcentage plus élevé que la moyenne des régions en développement similaires.

Les entreprises doivent parfois faire face à d'autres obstacles au crédit, dont beaucoup ne sont pas inhérents à l'entreprise elle-même et ont trait à l'environnement économique et financier général, et dont certains sont spécifiques aux projets climatiques. Parmi les obstacles économiques généraux figurent un environnement économique défavorable, des politiques incohérentes et, dans le cadre spécifique des projets climatiques, des subventions en faveur des combustibles fossiles ou l'absence de politique climatique détaillée au niveau national. Les obstacles financiers peuvent inclure la perception d'un niveau élevé de risque concernant l'investissement en Afrique ou des retours sur l'investissement climatique qui exigent une période excessivement longue.

Obstacles supplémentaires au financement climatique

En outre, les PME n'auront accès au financement climatique que si elles comprennent les risques liés au changement climatique et sont en mesure d'esquisser une stratégie appropriée en la matière. Selon la Banque africaine de développement [BAfD, Global Center On Adaptation et United Nations Environment Programme Finance Initiative, 2021], leur compréhension des questions liées au changement climatique est insuffisante. En effet, un tiers des banques africaines auprès desquelles la BEI a enquêté signalent que le manque de motivation de leurs clients constitue une contrainte majeure à l'octroi d'un plus grand nombre de prêts climatiques. Une partie du problème réside dans le fait que ces entreprises pourraient ne pas bien saisir les avantages que ces investissements comportent. Une deuxième

lacune en matière d'information concerne les types de produits mis à la disposition des PME dans le domaine climatique. Troisième frein, même les PME à la recherche de financements climatiques peuvent manquer des compétences ou des connaissances nécessaires pour se mettre en rapport avec les établissements financiers et leur présenter une proposition d'investissement attrayante.

Les banques multilatérales de développement et les bailleurs bilatéraux ont un rôle important à jouer afin que certains obstacles empêchant l'accès des PME aux financements soient levés. Elles peuvent fournir une assistance technique aux intermédiaires financiers locaux afin qu'ils disposent des outils et des connaissances nécessaires à la mise en place et au suivi d'instruments de prêts verts. L'enquête de la BEI auprès des banques en Afrique révèle que l'obstacle au déploiement de produits de prêt verts le plus fréquemment cité est le fait que les banques elles-mêmes ne disposent pas des compétences et des capacités techniques requises. Sous cet angle, les banques multilatérales de développement et les bailleurs bilatéraux ont l'occasion d'accélérer le développement des capacités dans ce domaine et d'apporter un soutien accru aux banques locales afin qu'elles puissent acquérir l'expertise technique nécessaire pour accéder à ces marchés.

Conclusion

Le continent africain est soumis à une pression intense du fait du changement climatique. Les efforts pour s'attaquer à ce problème s'intensifient. Les régulateurs et superviseurs financiers adaptent les régimes réglementaires afin de modifier l'attitude des banques. Les banques multilatérales de développement augmentent rapidement le montant des financements climatiques destinés à l'Afrique, tandis que les systèmes bancaires nationaux se concentrent davantage sur l'action climatique et élargissent leurs activités dans ce domaine. Malgré ces efforts, beaucoup reste à faire. Les lacunes constatées en matière de financement de l'action climatique demeurent importantes et de nombreuses entreprises se heurtent encore à

des obstacles pour accéder aux financements climatiques. Pour maintenir l'élan dans la lutte contre le changement climatique, tous les acteurs, nationaux et internationaux, devront coordonner leurs efforts. Le coût sera certes important, mais celui de l'inaction serait nettement plus élevé.

Repères bibliographiques

- ABSA BANK et OMFIF (Official Monetary and Financial Institution Forum) [2022], *Absa Africa Financial Markets Index 2022. Harnessing the Power of African Opportunity*, OMFIF, Londres.
- AIE (Agence internationale de l'énergie) [2022], *Africa Energy Outlook 2022*, AIE, Paris.
- BAfD (Banque africaine de développement), GLOBAL CENTER ON ADAPTATION et UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME FINANCE INITIATIVE [2021], *Climate Risk Regulation in Africa's Financial Sector and Related Private Sector Initiatives*, BAfD, Abidjan.
- [2021], *Mainstreaming Climate Change and Green Growth into the Project Cycle for Lines of Credit, volume I*, BAfD, Abidjan.
- BAfD (Banque africaine de développement), BEI (Banque européenne d'investissement), BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT, BANQUE ASIATIQUE D'INVESTISSEMENT POUR LES INFRASTRUCTURES, BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT, BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE, GROUPE DE LA BANQUE INTERAMÉRICAIN DE DÉVELOPPEMENT, BANQUE ISLAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT, NOUVELLE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT et GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE [2022], *Climate Finance. Joint Report on Multilateral Development Banks 2021*, BEI, Luxembourg.
- BEI (Banque européenne d'investissement) [2021], *Assessing Climate Change Risk at the Country Level. The EIB Scoring Model*, BEI, Luxembourg.
- [2023], *La Finance en Afrique 2023*, BEI, Luxembourg.
- CPI (Climate Policy Initiative) [2022], *Landscape of Climate Finance in Africa*, CPI, San Francisco.
- CUA (Commission de l'Union africaine) et OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) [2023], *Dynamiques du développement en Afrique 2023. Investir dans le développement durable*, CUA/Publications de l'OCDE, Addis-Abeba/Paris.
- FMI (Fonds monétaire international) [2023], *Nigeria. Article IV Consultation*, FMI, Washington DC.
- JSE (Johannesburg Stock Exchange) [2022], *Leading the Way for a Better Tomorrow. JSE Sustainability Disclosure Guidance*, JSE, Johannesburg.
- KALIDAS S., MAGWENTSHU N. et RAJAGOPAL A. [2020], *How South African SMEs Can Survive and Thrive Post Covid-19*, rapport, McKinsey & Company, New York.
- KUMAR R. [2017], « Targeted SME financing and employment effects : what do we know and what can we do differently ? », *Document de travail*, n° 3, World Bank Jobs.

- MOODY'S [2021], *Banks Begin to Take Stock of Intensifying Environmental Threats (Banks — Africa)*, rapport sectoriel approfondi, Moody's, New York.
- NARAN B. et al. [2022], *Global Landscape of Climate Finance Dataset. A Decade of Data 2011-2020*, CPI, San Francisco.
- SARB (South African Reserve Bank) [2021], *Financial Stability Review*, SARB, Pretoria, 2^e édition.
- TRÉSOR PUBLIC DE LA RÉPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD [2022], *A Comparison Between the EU Green Taxonomy and South Africa's Green Taxonomy*, Trésor public de la République d'Afrique du Sud, Pretoria.

VI / Les enjeux socioéconomiques et la télédiffusion du football en Afrique

*Gerard A. Akindes (Northwestern University),
Michel Desbordes (université Paris-Saclay),
Christophe Dias (AFD) et Victoria Eche (AFD)*

Le football occupe une place essentielle en Afrique, tant sur le plan sportif que sur les plans économique et social. Au fil des années, ce sport est devenu bien plus qu'un simple jeu. Par sa forte médiatisation, le ballon rond est désormais une passion profondément enracinée dans la société africaine, suscitant un engouement et une pratique sans précédent. L'essor du football en Afrique a captivé les esprits et créé une dynamique sociale et économique qui ne cesse de croître. Si le football a une longue histoire en Afrique, remontant aux premières décennies du ^{xx}e siècle, il est surtout une véritable fierté du continent, unifiant les populations et transcendant les barrières socioculturelles, linguistiques et ethniques. « Le sport a le pouvoir de changer le monde », rappelait Nelson Mandela. Le football rassemble, réconcilie et fait naître un sentiment d'appartenance. Il ouvre un espace où les communautés peuvent s'exprimer, et joue un rôle crucial dans la construction de l'identité africaine. Parallèlement à son impact social, le football en Afrique connaît un essor économique inédit. Les opportunités qu'il engendre représentent un moteur de croissance et de développement pour de nombreux pays africains. Le football en Afrique est devenu un véritable marché, attirant l'attention des investisseurs, des gouvernements, des sponsors et des médias à travers le monde. Toutefois, le monde du football

se retrouve confronté à plusieurs limites structurelles, bridant son expansion et son potentiel économique et social. En effet, si le sport pèse près de 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial (1 200 milliards d'euros), il ne représente que 0,5 % du PIB en Afrique. Tout en exposant les défis qui doivent encore être relevés dans le secteur du football, ce chapitre invite à porter un nouveau regard sur l'Afrique par le prisme du sport le plus populaire au monde. Il dresse un panorama de l'impact économique et social du football sous différentes perspectives — des jeunes jusqu'aux acteurs des secteurs sportif, public, privé ou encore de la société civile — et propose des clés de lecture pour mieux saisir les ressorts de la télédiffusion du football en Afrique.

Le football en quête d'impacts économiques et sociaux en Afrique

L'influence du football sur la jeunesse, l'identité africaine et la fierté nationale

Le football en Afrique joue un rôle fondamental dans la construction de l'identité et de l'unité du continent. Les équipes nationales de football sont de véritables symboles et ambassadrices de la fierté de tout un pays. Lors des compétitions internationales telles que la Coupe d'Afrique des nations (CAN), les populations se rassemblent pour soutenir leurs équipes, expérimentant ainsi un sentiment d'appartenance et de solidarité, notamment de la part de la jeunesse. Alors que 60 % de la population africaine a moins de 25 ans, et qu'un jeune sur trois sera africain en 2050, le football, fédérateur, offre aux jeunes la possibilité de s'exprimer et de tisser des liens qui favorisent la cohésion sociale. Le football a fait vibrer toute la jeunesse sénégalaise lorsque Sadio Mané et son équipe se sont imposés sur le toit du football africain en remportant la CAN 2021 ou en se qualifiant pour les huitièmes de finale de la Coupe du monde 2022. Les Lions de la Teranga ont réussi, d'une part, à susciter un intérêt accru pour la pratique du football auprès des jeunes Sénégalais (y compris des filles) et, d'autre part, à faire du football un formidable catalyseur social. La jeunesse s'identifie aisément

Encadré 1. Associer football et éducation

Les académies et les centres de formation sont des lieux privilégiés pour les jeunes du continent, associant football et éducation. L'institut Diambars, club formateur d'Idrissa Gana Gueye et partenaire sénégalais de l'Olympique de Marseille, considère le football comme un moteur d'éducation. Il est une référence dans le domaine du football africain : sur près de 500 joueurs formés, plus de 60 ont réussi à percer au niveau professionnel, ce qui permet à l'institut d'atteindre un équilibre financier. Cependant, ce n'est pas seulement sous l'angle sportif que l'institut Diambars se distingue. Il accorde une place primordiale à l'éducation de ses élèves et affiche un taux de réussite remarquable de près de 80 % au brevet et au baccalauréat. L'académie Dakar Sacré-Cœur, partenaire de l'Olympique lyonnais, partage cette position et perçoit le football comme un élément sociétal et culturel majeur. C'est en ce sens que

sa stratégie repose sur trois piliers : le football professionnel pour l'excellence sportive ; le sport loisir pour assurer son équilibre économique ; et le sport solidaire pour faire du football un vecteur d'éducation, de citoyenneté et d'intégration sociale.

Depuis plus de vingt ans, l'ONG PLAY International considère le sport, et notamment le football, comme un outil de développement, singulièrement au service de l'éducation, de l'inclusion sociale et de la jeunesse. Une de ses initiatives emblématiques, le projet Ejo — signifiant « Demain » en kirundi —, intervient dans quatre pays dont trois en Afrique : le Sénégal, le Liberia et le Burundi. À travers une méthodologie pédagogique active et participative, la « Playdagogie », ce sont plus de 67 000 enfants (dont 45 % de filles) qui sont concernés. Parmi eux, 81 % ont acquis de nouvelles compétences de vie (respect, esprit d'équipe, confiance en soi), des connaissances liées aux savoirs fondamentaux et une meilleure compréhension des enjeux scolaires.

Photo 1. Actions de l'ONG PLAY International au Burundi (2019)



© Kibuuka Mukisa Oscar, AFD.

aux exploits sportifs des joueurs et à leurs parcours inspirants. La médiatisation du football entretient un sentiment d'espoir chez les plus jeunes, pour qui les figures emblématiques du football représentent bien plus que des athlètes : elles deviennent des modèles. En 2005, alors que la Côte d'Ivoire venait de se qualifier pour la première fois de son histoire pour la Coupe du monde, son capitaine Didier Drogba a lancé un appel à la paix afin de mettre fin à la guerre civile qui sévissait dans le pays.

Le ballon est également un vecteur d'éducation et de sensibilisation. Les centres de formation et les académies sportives s'appuient sur cette notoriété du football auprès de la jeunesse africaine pour conjuguer des objectifs de performance sportive et des objectifs éducatifs, permettant aux jeunes d'acquérir un solide capital social et scolaire (encadré 1). Par son impact sur la santé, l'éducation, la cohésion sociale ou encore l'égalité femmes-hommes, le football est un accélérateur contribuant à l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD). Bien que la plus-value du sport et du football sur le développement soit de plus en plus convaincante pour l'ensemble des parties prenantes, l'impact social du football demeure encore aujourd'hui trop peu documenté [Blough et Rivat, 2023]. Pourtant, le jeu du ballon rond constitue un moyen efficace pour les acteurs de la société civile de pallier les difficultés socioéconomiques que connaissent les jeunes issus de quartiers défavorisés.

Le rôle moteur de la FIFA dans l'économie du football en Afrique

À l'aune de cette prise de conscience des enjeux économiques et sociaux du football sur le continent africain, l'instance dirigeante du football mondial a adopté depuis 2016 une nouvelle trajectoire respectant la logique « plus d'investissements, plus d'impacts ». La Fédération internationale de football association (FIFA) est le poumon économique du football en Afrique. Grâce aux revenus des grands événements sportifs internationaux comme la Coupe du monde — celle de 2022 au Qatar étant l'édition la plus rentable de l'histoire du football avec 6,3 milliards de dollars engendrés —, l'instance mondiale du football investit massivement dans le développement du football dans le monde. FIFA Forward constitue le principal programme d'investissement

économique et social par le football. Depuis son lancement en 2016, les ressources allouées à cette initiative ont été multipliées par sept : ce sont plus de 2,8 milliards de dollars qui ont été investis au niveau international dans des projets de football à fort impact. En Afrique, on compte 717 millions de dollars de fonds alloués et 385 projets approuvés par la FIFA sur la période 2016-2022 [FIFA, 2023a]. La majorité des projets financés se concentrent sur des infrastructures sportives, le renforcement des compétences et l'organisation des compétitions.

En perspective de son cycle quadriennal 2023-2026, la FIFA a lancé FIFA Forward 3.0. Cette nouvelle version se traduit par une augmentation de 30 % du budget du programme. De 2023 à 2026, chaque association membre africaine de la FIFA, c'est-à-dire chaque fédération nationale de football, touchera jusqu'à 5 millions de dollars pour couvrir les coûts opérationnels et 3 millions de dollars pour investir dans des projets de développement du football [FIFA, 2022]. La Confédération africaine de football (CAF) disposera quant à elle de 60 millions de dollars pour promouvoir le football sur le continent. La nouvelle feuille de route de la FIFA prévoit également un budget de 38 millions de dollars sur les trois prochaines années pour sa fondation, qui met en place des programmes de développement du football axés sur la santé, l'éducation, l'inclusion, la protection de l'environnement et le développement du football féminin.

D'importantes ressources financières sont donc disponibles en Afrique dans le secteur du football. Néanmoins, la particularité africaine réside dans la différence entre l'allocation des fonds et les fonds réellement versés. En 2019, les fédérations africaines de football n'ont consommé que 79 % des fonds mis à disposition par la FIFA. À cette même date, le Cameroun n'a consommé que 65 % de son enveloppe, alors que, deux ans plus tard, il organisait la CAN 2021. Même constat pour le pays hôte de la CAN 2023, la Côte d'Ivoire, qui n'a utilisé que 50 % des fonds disponibles [FIFA, 2020]. Cette spécificité africaine s'explique par la difficulté des fédérations africaines à porter des projets conformes aux exigences du programme FIFA Forward ; et également par le degré d'importance accordé au football par les États africains dans leur politique nationale de développement économique et social.

Les gouvernements africains : quelles politiques publiques en faveur du football ?

À l'instar du Sénégal, du Cameroun, du Bénin, du Maroc ou de l'Afrique du Sud, les gouvernements africains se saisissent progressivement de toute l'importance que revêt le football en matière de développement économique et social. Par exemple, le Maroc est le pays africain qui investit le plus dans le sport avec une contribution au PIB de 1,1 % en 2018 [PwC, 2020]. Cette prise de conscience se matérialise par l'adoption de politiques publiques sportives, par des budgets publics spécifiques dédiés à la promotion du sport, mais aussi par la volonté des États d'accueillir de grands événements sportifs internationaux sur leur territoire (encadré 2).

La CAN, tournoi emblématique de football en Afrique, a connu une évolution remarquable depuis sa création en 1957, passant d'une compétition réservée à quelques nations à un événement majeur qui rassemble tous les deux ans vingt-quatre équipes nationales africaines. Elle s'est imposée comme la compétition sportive la plus populaire du continent, ne se limitant pas au seul terrain. Les pays africains rivalisent en effet pour en devenir l'hôte. En 2014, la CAF publiait officiellement une liste de six pays candidats à l'organisation de la CAN 2019 et elle a reçu pas moins de huit candidatures pour 2025. La CAN suscite un vif intérêt pour la visibilité qu'elle confère sur la scène internationale, malgré un risque financier important. Le Cameroun a investi plus d'un milliard d'euros dans des infrastructures sportives, le réseau routier, l'hôtellerie, la connexion internet ou encore dans les hôpitaux pour recevoir la compétition en 2019 [Billebault, 2022]. Les conséquences financières frappent désormais le pays des Lions indomptables, qui s'interroge sur la rentabilité économique de ces investissements.

Au Rwanda, au-delà d'être un outil d'unité et de réconciliation, le football est un véritable levier de développement économique et de rayonnement international. Le « pays aux mille collines » a défini une stratégie sportive singulière et offensive afin d'améliorer son image et de renforcer, par le football, son attractivité touristique. La dimension partenariale est au cœur de cette politique mise en œuvre par le Rwanda

Encadré 2. La Coupe du monde de football 2010, quel bilan pour l'Afrique du Sud ?

L'Afrique du Sud est la seule nation africaine à avoir organisé un Mondial, marquant une étape importante dans l'histoire du football sur le continent. En tant que premier pays hôte d'une Coupe du monde en 2010, l'Afrique du Sud souhaitait répondre à plusieurs objectifs politiques, économiques, touristiques et sociaux ambitieux [ASCI et Desbordes, 2022]. Plus de dix ans après, l'héritage du Mondial en Afrique du Sud reste imprécis et mitigé. Au niveau politique, l'Afrique du Sud voulait s'afficher sur la scène internationale comme un pays uni et aux inégalités réduites. Elle reste encore l'un des pays les plus inégalitaires au monde, avec un coefficient de GINI de 0,63 selon la Banque mondiale.

Au niveau touristique, l'Afrique du Sud est une destination de choix, mais les avantages procurés par la compétition en termes d'image sont fragiles face au contexte sécuritaire. Enfin, sur le plan économique, les investissements se sont élevés à hauteur de 4,3 milliards de dollars. L'événement a eu un impact financier significatif sur le pays, avec des retombées pour de nombreux secteurs d'activité tels que le tourisme, l'hôtellerie, la restauration ou encore les transports. L'événement s'est vu qualifié de « succès économique » par le gouvernement sud-africain, qui a multiplié par cinq ses investissements publics dans le sport en 2009 par rapport à la moyenne annuelle. En dépit de leurs impacts limités et controversés, les grands événements sportifs internationaux comme la Coupe du monde constituent un accélérateur de développement sur le continent africain.

Development Board (RDB), l'institution gouvernementale qui accélère les investissements et le développement économique au Rwanda. Des partenariats inédits, connus sous le slogan « *Visit Rwanda* », ont été signés avec les clubs d'Arsenal et du PSG, pour des montants qui s'élèvent respectivement à 36 et 30 millions d'euros sur trois ans. Les résultats de ces nouvelles formes de collaboration autour du football sont positifs. Avec le concours de son exposition médiatique *via* la télédiffusion et les réseaux sociaux, l'équivalent en valeur du partenariat avec Arsenal s'estime à 66 millions de livres sterling entre 2019 et 2020 [ASCI et Desbordes, 2022]. Ce chiffre met en évidence un domaine qui semble économiquement porteur pour le football en Afrique : la médiatisation et la télédiffusion.

La télédiffusion du football en Afrique : une dynamique économique contrastée ?

Dans la majorité des pays africains, la télévision est un média post-indépendance émergeant à la fin des années 1950. Les chaînes télévisées sont détenues et contrôlées par les États et sont les seules à diffuser des événements sportifs. À la fin des années 1990, la libéralisation politique des médias a vu l'essor des télévisions privées : c'est le début de la télévision payante en Afrique. Principalement destinées aux audiences nationales, elles diffusent peu de football en direct en raison des importantes ressources financières, techniques et humaines exigées (nombre de caméras, centre de production, techniciens, accès satellite, etc.). Entre 2008 et 2018, la Coupe du monde de football reste également diffusée sur les chaînes de télévision publique en Afrique subsaharienne grâce aux accords signés entre l'Union africaine des radios et télévisions et la FIFA. Quatre groupes de télévisions transnationales payantes se sont imposés sur le marché télévisuel privé en Afrique depuis une dizaine d'années (encadré 3).

Les enjeux commerciaux de la télédiffusion de la Coupe du monde de football en Afrique

L'intérêt des téléspectateurs portant principalement sur des matchs en direct, la télédiffusion du football est devenue une valeur commerciale et stratégique pour les diffuseurs (encadré 3). Les équipes, les ligues et les confédérations qui organisent de grands événements sportifs internationaux en possèdent les droits de diffusion et les vendent aux télévisions payantes ou gratuites par appel d'offres, ce qui engendre des montants de plus en plus élevés. Les médias surenchérissent leurs offres pour obtenir une exclusivité de diffusion, fidéliser les abonnés et attirer des annonceurs en quête d'audience. Les droits de retransmission constituent désormais un enjeu financier majeur pour les chaînes télévisées et une source de revenu économique capitale pour les ligues, les clubs et les confédérations de football. C'est principalement par la vente des droits de retransmission télévisée que la FIFA s'est considérablement

Encadré 3. Les acteurs de la télédiffusion du sport en Afrique

1) Canal+, dont le siège social est établi en France, est le premier à créer un service de télévision payant en 1991 en Afrique francophone et devient rapidement leader. L'implication de Canal+ Afrique dans l'acquisition des droits de compétitions s'est limitée à la CAN et à la ligue professionnelle de football de Côte d'Ivoire, dont Canal+ Afrique a obtenu les droits exclusifs en 2016.

2) En Afrique anglophone, le conglomérat sud-africain MultiChoice et son diffuseur SuperSport, fondé en 1988, sont les leaders de la télévision payante par satellite. SuperSport dispose également de chaînes en langue portugaise pour l'Afrique lusophone. SuperSport diffuse régulièrement la CAN, les grandes compétitions internationales ainsi que quelques compétitions nationales telles que les championnats de football d'Éthiopie et d'Afrique du Sud.

3) En Afrique du Nord, la chaîne qatarie, Al Jazeera Sports, aujourd'hui beIN Sports, a progressivement obtenu les droits exclusifs de diffusion de multiples compétitions sportives internationales. beIN Sports est le diffuseur exclusif en Afrique du Nord des compétitions de la CAN et détient depuis 2010 les droits de diffusion de la Coupe du monde dans de nombreux pays arabophones du continent.

4) Enfin, StarTimes, groupe de médias d'origine chinoise, est le quatrième grand acteur de la télédiffusion transnationale sportive sur le continent et se développe depuis 2002.

En 2017, il était présent dans huit pays et proposait des chaînes dédiées exclusivement au sport. Le groupe transmet des compétitions de la CAF et obtient les droits de diffusion exclusifs de certaines compétitions nationales telles que les championnats de football du Sénégal, du Ghana, du Kenya et de l'Ouganda.

L'historique des programmations des quatre grands groupes (Canal+, SuperSport, StarTimes et beIN Sports) témoigne d'une forte dominance de diffusion de compétitions internationales de football européennes, asiatiques et américaines. De nouveaux acteurs émergents tentent de rivaliser avec ces grands groupes et de redéfinir le paysage médiatique de la diffusion du sport. AzamTV du groupe tanzanien Bakhresa, fondé en 2013, diffuse aussi des matchs de plusieurs ligues professionnelles de football d'Afrique de l'Est et couvre notamment la Tanzanie, le Kenya, le Malawi et l'Ouganda. New World TV (NWTV), groupe de télévision privé togolais, créé en 2015, a par exemple été préféré à Canal+ pour diffuser la Coupe du monde 2022 dans dix-neuf pays du continent africain. La Coupe du monde a donc ouvert une opportunité à NWTV de s'installer sur le marché de la télévision transnationale payante en Afrique subsaharienne. Cependant, seule la ligue professionnelle de football du Togo est diffusée par NWTV à ce jour.

développée depuis les années 1990. En 2022, les produits des droits de retransmission télévisée s'élevaient à 2,96 milliards de dollars, soit plus de la moitié des revenus totaux de la FIFA [2023b].

En Afrique, la relation économique du football et de la télédiffusion présente des particularités liées à la configuration du paysage médiatique et à l'écosystème du sport sur le continent. La télédiffusion de la Coupe du monde — l'un des événements les plus suivis au monde — illustre cette singularité car elle engendre des centaines de millions de téléspectateurs. La finale de la Coupe du monde 2022 au Qatar a par exemple réuni 1,5 milliard de téléspectateurs sur la planète [FIFA, 2023c]. Les audiences massives et croissantes de cette compétition internationale représentent une opportunité économique notable pour les diffuseurs en Afrique. La transformation du paysage télévisuel africain et le positionnement des télévisions transnationales ont eu des implications sur l'attribution des droits de diffusion de la FIFA.

En dépit des droits acquis par Canal+, StarTimes et SuperSport, l'Afrique subsaharienne conserve l'accès à la Coupe du monde sur les télévisions publiques gratuites. Les droits de diffusion en Afrique subsaharienne ne s'inscrivent pas entièrement dans une logique commerciale car ils ne sont pas exclusifs et les matchs sont disponibles sur les mêmes territoires à la fois sur les télévisions payantes et publiques gratuites. Les implications économiques et sociales de la privatisation des droits de diffusion de la Coupe du monde sont limitées, à l'exception de Kwesé Sport qui a réalisé des profits par la revente des droits de diffusion du Mondial 2018 aux télévisions nationales. En Afrique subsaharienne, cette même année, les télévisions gratuites captaient 46,9 % de l'audience de la Coupe du monde, contre 53,1 % pour la télévision payante [FIFA, 2018]. Concernant les chaînes de télévision payantes, Canal+ et SuperSport, détenteurs de droits non exclusifs, ont conservé leur monopole au sein de leurs espaces linguistiques respectifs. StarTimes, leur seul compétiteur dans un nombre limité de pays, n'a pas affecté les positions dominantes de SuperSport et Canal+ (Canal+ étant l'un des actionnaires de MultiChoice, le conglomérat auquel appartient SuperSport

[SportBusiness Media, 2023]). Dans un environnement peu concurrentiel, la non-exclusivité des droits de la Coupe du monde de 2018 a donc eu peu d'impact sur le paysage de la télévision payante et du football en Afrique subsaharienne.

Lors de la Coupe du monde 2022, New World TV entre sur le marché du football des télévisions payantes en Afrique francophone et rafle, en exclusivité, les droits de diffusion pour un montant qui avoisine les 15 millions d'euros. Pour la première fois, le géant Canal+ ne diffuse pas les matchs du Mondial. Cette chaîne togolaise en pleine croissance s'est également offert les droits de la Coupe du monde féminine en 2023 et des deux prochains Euro en 2024 et 2028. Il est à ce jour trop tôt pour évaluer les répercussions économiques pour Canal+ et StarTimes à la suite de l'arrivée de NWTV. Cependant, le nouveau groupe affirme avoir déjà assuré des revenus grâce à la revente des droits de diffusion de la Coupe du monde. En définitive, le continent africain reste à la périphérie des enjeux économiques de la FIFA : sur les 2 958 millions de dollars engendrés par les droits de diffusion de la FIFA en 2022, l'Afrique subsaharienne représente moins de 3 % de ses revenus.

Au-delà de la Coupe du monde, le développement de la diffusion des championnats nationaux et du streaming

Si les diffuseurs transnationaux montrent peu d'intérêt pour la retransmission en direct des compétitions africaines de football, quelques ligues ont des contrats avec les télévisions transnationales payantes. En effet, StarTimes est détenteur des droits de retransmission de plusieurs ligues de football africaines comme celles du Ghana, de Madagascar, de la Zambie, de l'Ouganda ou du Kenya. SuperSport a acquis les droits de la ligue professionnelle de football d'Éthiopie en 2020. L'acquisition des droits exclusifs d'une ligue ou d'un événement sportif ne constitue pas toujours simplement un investissement à court terme pour dégager du profit par l'intermédiaire des revenus issus des abonnements et des annonceurs. Elle peut également être une stratégie marketing défensive. L'achat par Canal+ des droits de transmission de la Ligue 1 en Côte d'Ivoire peut aussi

être perçu comme un positionnement stratégique pour fermer l'accès à un nouvel entrant [Boezennec, 2016].

La viabilité économique des ligues africaines est confrontée à de nombreux freins tels que la qualité de jeu, le manque d'infrastructures modernes, la faible attractivité du football national, les limites démographiques et économiques des audiences, ou encore la gouvernance fragile des ligues et des clubs. Ces facteurs limitent la compétitivité du football africain et les potentiels partenariats avec les télévisions transnationales. Dans ce contexte, le streaming semble offrir de nouvelles perspectives commerciales que la télévision ne peut exploiter. La ligue professionnelle de football du Nigeria a signé en 2020 avec la compagnie britannique Redstrike un contrat pour la retransmission en streaming des matchs de ligues sur la plateforme NPFL.tv [Ross, 2020]. Au Ghana, StarTimes et sa plateforme StarTimes ON proposent certains matchs de la ligue à la demande en complément des retransmissions télévisées. Le streaming permet d'atteindre plus d'audience quelle que soit la localisation géographique des supporters et de vendre des droits de diffusion sur tous les territoires sans restriction. Des statistiques des premiers matchs du championnat nigérian diffusés sur NPFL.tv indiquaient une large dispersion géographique du public qui se répartit sur soixante-dix-sept pays [Mumbo, 2021]. Le streaming permet de capter toute audience, notamment celle des diasporas africaines supportrices des équipes nationales de leur pays d'origine. Il offre par ailleurs une meilleure collecte de données qui fait cruellement défaut à la télévision africaine, et donne la possibilité d'archiver et de rediffuser à la demande des contenus.

Conclusion

Le football en Afrique est indéniablement le miroir d'un continent en pleine mutation économique, politique et sociale. Son impact dépasse largement le cadre du terrain, unifiant les populations et transcendant les barrières socioculturelles. Vecteur d'éducation, d'intégration et de transformation sociale, il contribue à l'atteinte des ODD. Le rôle du football ne se

limite pas à son impact social, il s'étend également à l'essor économique de l'Afrique. La FIFA y participe en investissant massivement dans le développement du football. Les gouvernements africains ont pris conscience du potentiel du football en tant que moteur économique et ont adopté des politiques publiques sportives. La télédiffusion du football en Afrique est aussi un aspect capital de son développement économique, les droits de retransmission télévisée représentant une source de revenus essentielle pour les ligues, les clubs et les confédérations de football. Néanmoins, certains défis sont encore à relever afin d'exploiter pleinement le potentiel du sport le plus populaire du continent. Sa télédiffusion constitue notamment un enjeu commercial contrasté à l'échelle africaine, avec des chaînes de télévision payantes qui manifestent peu d'intérêt pour la retransmission des compétitions nationales et continentales. Le football en Afrique va donc au-delà du simple jeu, il incarne une passion partagée, une source d'inspiration pour la jeunesse, et un catalyseur pour le développement économique et social. Profondément enraciné dans la société africaine, le football — et plus généralement le sport — façonne l'identité, la fierté et l'avenir du continent. Les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) de Dakar 2026, premier événement olympique jamais organisé sur le sol africain, en témoignent et constituent à la fois un défi et une opportunité pour l'Afrique, démontrant une nouvelle fois sa capacité à s'inscrire dans le paysage sportif mondial.

Repères bibliographiques

- ASCI (African Sports & Creative Institute) et DESBORDES M. [2022], *Économie du sport en Afrique*, Economica, Paris.
- BILLEBAULT A. [2022], « Cameroun : après la CAN, le temps des prolongations », *Jeune Afrique*, 5 mars.
- BLOUGH D. et RIVAT E. [2023], *Le Sport au service du développement et de la paix*, rapport technique, n° 69, AFD.
- BOEZENNEC W. [2016], « Canal+ obtient les droits TV de la Ligue 1 ivoirienne », *Sport Stratégies*, 12 septembre.
- FIFA (Fédération internationale de football association) [2018], « 2018 FIFA World Cup Russia, Global broadcast and audience summary », *Inside FIFA*, 21 décembre.
- [2020], *Rapport annuel de la FIFA 2019*, FIFA, Zurich.

- [2022], « FIFA Forward 3.0 bolsters investment in football development », *Inside FIFA*, décembre.
 - [2023a], « La gestion des terrains en Afrique au cœur de l'atelier de Rabat », *Inside FIFA*, 30 juin.
 - [2023b], « États financiers 2022 », *Publications FIFA*.
 - [2023c], « Un mois plus tard : 5 milliards d'engagements pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 », *Inside FIFA*, 18 janvier.
- MUMBO C. [2021], « NPFL.tv data book summary », LinkedIn.
- PwC [2020], *La Filière sport au Maroc*, AFD, Paris.
- ROSS M. [2020], « Nigerian league signs commercial and streaming rights deal with UK-based Redstrike », *SportBusiness*, 3 septembre.
- SPORTBUSINESS MEDIA [2023], « Canal Plus ups MultiChoice shareholding to over 30 per cent », *SportBusiness*, 10 février.

Chronologie africaine 2024

Vincent Joguet (AFD)

1. Gouvernance africaine, intégration régionale et relations internationales

Février : la Conférence de l'Union africaine (UA) se réunira à Addis-Abeba en Éthiopie en session ordinaire avec la 37^e session de l'Assemblée, la 47^e session ordinaire du Comité des représentants permanents (COREP) et la 44^e session du Conseil exécutif. Dans le cadre de la présidence tournante de l'UA, le président des Comores, Azali Assoumani, cédera sa place à l'occasion de cette conférence.

Mai : 9^e Congrès panafricain à Lomé au Togo sur le thème « Renouveau du panafricanisme et rôle de l'Afrique dans la réforme des institutions multilatérales : mobiliser les ressources et se réinventer pour agir ». Décidé début 2023, lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UA, le congrès s'inscrit dans l'agenda de la « Décennie 2021-2031 : des racines africaines et de la diaspora africaine » de l'institution. Il sera le 4^e Congrès panafricain à se tenir sur le continent africain depuis sa création en 1919.

27-31 mai : les assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs de la Banque africaine de développement (BAfD) et du Fonds africain de développement (FAD) se tiendront à Nairobi au Kenya. Événement le plus important du Groupe de la BAfD, elles rassemblent une délégation de plus de

3 000 participants venant des quatre-vingt-un pays membres pour faire le point sur les progrès réalisés dans l'année et diffuser des connaissances entre les décideurs africains de haut niveau, les responsables des organismes de développement bilatéraux et multilatéraux, les universitaires et les représentants des organisations de la société civile et du secteur privé.

Mi-août : 44^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA/SADC) qui regroupe l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, la République démocratique du Congo (RDC), le Lesotho, Madagascar, le Malawi, l'île Maurice, le Mozambique, la Namibie, l'Eswatini (ex-Swaziland), les Seychelles, la Tanzanie, les Comores, la Zambie et le Zimbabwe. Le sommet définit les politiques menées au niveau de la CDAA, adopte le budget, nomme le secrétaire exécutif et les vice-secrétaires exécutifs et approuve ou rejette l'admission de nouveaux membres. Chaque année, le président et le vice-président sont élus parmi les membres selon le principe d'une présidence tournante. Lors de la 43^e édition, les présidents angolais et zimbabwéen ont été élus respectivement président et vice-président. Le Zimbabwe accueillera le sommet de 2024.

2. Événements français et internationaux en lien avec l'Afrique

Les événements listés ci-après n'offrent pas une vision exhaustive de la multitude des sommets et conférences programmés en 2023.

13 janvier-11 février : la 34^e Coupe d'Afrique des nations de football aura lieu en Côte d'Ivoire, deux ans après celle qui s'est tenue au Cameroun et qui a vu la victoire de l'équipe du Sénégal face à l'Égypte. Elle était initialement prévue pour l'été 2023, mais les incertitudes climatiques à cette période de l'année ont poussé les organisateurs à la décaler.

22-26 janvier : le 14^e Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) se tiendra à Genève en Suisse. Créé en 2007, le forum est un processus informel qui offre un espace aux gouvernements pour discuter des aspects multidimensionnels,

des opportunités et des défis liés à la migration, au développement et aux liens entre ces deux domaines. La présidence du FMMD est assurée par la France depuis juillet 2022 autour du thème « L'impact du changement climatique sur la mobilité humaine ».

24 janvier : journée mondiale de la culture africaine et afro-descendante.

14-15 février : la capitale kenyane accueillera la 6^e édition de l'Africa Tech Summit qui réunira les principaux acteurs africains de l'industrie des nouvelles technologies.

26 février-1^{er} mars : la 6^e session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement (ANUE-6) se tiendra au siège du Programme des Nations unies pour l'environnement à Nairobi au Kenya. Elle aura pour thème « Actions multilatérales efficaces, inclusives et durables pour lutter contre le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution ». Créée en juin 2012, l'ANUE se réunit tous les deux ans pour fixer les priorités des politiques environnementales mondiales et développer le droit international de l'environnement.

8-23 mars : pour des raisons économiques et des retards dans les préparatifs, les Jeux africains de 2023 prévus au Ghana ont été repoussés de près d'un an tout en gardant le nom d'Accra 2023. Cette 13^e édition devrait voir s'affronter 5 000 athlètes africains dans 25 disciplines.

10-12 avril : l'édition 2024 de l'African Tourism Investment Summit aura lieu au Cap en Afrique du Sud. Le sommet cherche à promouvoir l'Afrique comme une destination clé pour les investissements touristiques.

22-26 avril : la 20^e Conférence de l'African Venture Capital Association (AVCA) se tiendra à Johannesburg en Afrique du Sud. Il s'agit du principal événement rassemblant chaque année des capitaux-investisseurs actifs sur le continent, représentant collectivement environ 1 500 milliards de dollars d'actifs.

23-24 avril : organisé par le gouvernement britannique, la deuxième édition du Sommet Royaume-Uni-Afrique sur l'investissement, qui se tiendra à Londres, accueillera des chefs d'État et de gouvernement de vingt-quatre pays africains et des chefs d'entreprise africains et britanniques. Le sommet vise à promouvoir le commerce et l'investissement

entre le Royaume-Uni et le continent africain, à créer des emplois et de la croissance et à soutenir les femmes entrepreneuses. Il ciblera particulièrement les secteurs de la finance et de la technologie. Le sommet précédent avait eu lieu en 2020.

Mai : l'Union pour l'étude de la population africaine (UEPA) organise la 9^e Conférence sur la population africaine à Lilongwe au Malawi sur le thème « En route vers 2030 : s'appuyer sur le capital humain pour transformer l'Afrique dans un monde d'incertitude ». La dernière conférence avait eu lieu en Ouganda en 2019.

5 mai : journée du patrimoine mondial africain.

25 mai : journée mondiale de l'Afrique.

16 juin : journée mondiale de l'enfant africain.

31 juillet : journée internationale de la femme africaine.

22-23 septembre : le Sommet de l'avenir des Nations unies, décidé en juin 2020 lors de la célébration du 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations unies (ONU), a pour ambition de donner un nouveau souffle au système multilatéral afin qu'il puisse tenir les promesses de la charte des Nations unies et de l'Agenda 2030 de développement durable. Lors de ce sommet, qui s'appuiera sur la nouvelle feuille de route de l'Organisation publiée fin 2021 (le Programme commun du secrétaire général des Nations unies) et sur les conclusions du Sommet des Objectifs de développement durable de 2023, les États membres devraient adopter un « Pacte pour l'avenir » orienté vers l'action et mettant en avant la solidarité mondiale envers les générations actuelles et futures.

19 octobre : pour la première fois depuis plus de trente ans, le 19^e Sommet de la francophonie aura lieu en France à Villers-Cotterêts. Les sommets ont lieu tous les deux ans et réunissent depuis 1986 les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie.

21 octobre-1^{er} novembre (dates provisoires) : la 16^e Conférence des parties (COP16) de la convention sur la diversité biologique (CDB) se tiendra dans un lieu à définir, la Turquie ayant renoncé à l'accueillir en raison des tremblements de terre qui ont frappé le pays en février 2023. D'ici la conférence, chaque État doit avoir révisé sa stratégie et son plan d'action national

pour la biodiversité et soumis des objectifs nationaux alignés sur les nouveaux objectifs mondiaux.

4-8 novembre : la 12^e session du Forum urbain mondial (FUM) sera organisée par UN-Habitat au Caire en Égypte. L'événement, qui a lieu tous les deux ans, ne s'était pas tenu sur le continent africain depuis la session inaugurale de 2002 à Nairobi au Kenya. Principale manifestation internationale sur le développement urbain, le FUM a été créé en 2001 par les Nations unies pour rassembler les parties prenantes et échanger les expériences autour de la problématique de l'urbanisation rapide et de son impact sur les communautés, les villes, les économies, le changement climatique.

11-24 novembre : la 29^e Conférence des parties (COP29) de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pourrait se tenir en Allemagne si le groupe d'Europe de l'Est ne parvient pas à un accord sur un pays d'accueil. La COP est l'organe décisionnel de la convention instituée pour faire face à la menace croissante du changement climatique.

20 novembre : journée mondiale de l'industrialisation de l'Afrique.

2-13 décembre : Riyad, la capitale saoudienne, accueillera la 16^e session de la Conférence des parties (COP16) de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification.

10-16 décembre : la 11^e session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES 11) devrait se tenir à Windhoek en Namibie. Souvent présentée comme le GIEC de la biodiversité, l'IPBES, créée en 2012, est un groupe international d'experts qui évalue l'état de la biodiversité et les services écosystémiques qu'elle fournit à la société.

Événement dont la date n'était pas encore programmée lors de la rédaction de cet ouvrage

Le 6^e Forum Corée du Sud-Afrique se tiendra à Séoul. Lancé en 2006 dans le but de développer et de renforcer la coopération économique, sociale et politique entre les pays africains et la République de Corée au niveau ministériel, il devrait être élevé cette année au niveau des chefs d'État.

3. Élections dans les pays africains

Sont listées ci-après les élections pour des mandats nationaux. Les élections régionales et municipales ayant lieu simultanément sont néanmoins citées.

Janvier : s'il a lieu, le second tour de l'élection présidentielle de la **République arabe d'Égypte** se déroulera du 8 au 10 janvier, un mois après le premier tour programmé du 10 au 12 décembre 2023. Président depuis 2014 et réélu en 2018 (avec 97 % des voix à chaque élection), le maréchal Abdel Fattah al-Sissi a vu son mandat prolongé jusqu'en 2024 par une révision de la Constitution qui l'autorise également à se représenter pour un troisième mandat de six ans. Depuis début mai 2023, un dialogue national est en cours sur fond de crise économique et de forte inflation. La tenue de ce dialogue censé aborder les sujets politiques, économiques et sociaux est dénoncée par les organisations de la société civile comme une manœuvre pour améliorer l'image du pouvoir en place en vue de l'élection.

Mi-février : les Comoriens sont appelés aux urnes pour élire le président de l'**Union des Comores**. Les élections précédentes de 2019, initialement prévues pour 2021, avaient été anticipées à la suite de la réforme constitutionnelle de juillet 2018 supprimant la limite du nombre de mandats consécutifs. Le président sortant, Azali Assoumani, ex-putschiste, avait été réélu dès le premier tour, mais le processus électoral avait été dénoncé par les opposants et de violentes manifestations avaient succédé au scrutin.

25 février : les Sénégalais choisiront leur cinquième président lors de la douzième élection présidentielle de la **République du Sénégal**, le chef de l'État sortant, Macky Sall, élu en 2012 puis réélu en 2019, ayant annoncé en juillet 2023 qu'il ne se représenterait pas. Ousmane Sonko, maire de Ziguinchor et principal opposant au pouvoir depuis les élections législatives de 2022 — au cours desquelles sa coalition politique a fait perdre la majorité absolue à celle du président Sall —, a été condamné pour « corruption de la jeunesse » en juin 2023. Cette décision de justice a entraîné des manifestations violemment réprimées. Candidat déclaré à la prochaine élection présidentielle, sa condamnation pourrait le rendre

inéligible. Depuis la révision de la Constitution en 2016, la durée d'un mandat est de cinq ans et un président ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs.

Avril : trente ans après les premières élections multiraciales qui avaient vu l'élection de Nelson Mandela à la présidence, des élections générales se dérouleront en **République d'Afrique du Sud** pour élire une nouvelle Assemblée nationale ainsi que les membres du parlement de chacune des neuf provinces du pays. Les élus de l'Assemblée nationale éliront à leur tour le président de la République. Depuis les premières élections post-apartheid, la majorité à l'Assemblée nationale est détenue par le Congrès national africain (ANC), mais le nombre de sièges qu'il détient ne cesse de baisser depuis 2004 au profit des libéraux de l'Alliance démocratique (DA) et de l'extrême gauche des Combattants pour la liberté économique (EFF). En outre, l'ANC a enregistré un net recul lors des élections municipales de 2021.

Mai : des élections législatives se tiendront dans la **République du Malawi**.

Avant juillet : l'élection du président de la **République islamique de Mauritanie** se déroulera avant l'été 2024. Même si l'actuel président, le général Mohamed Ould Ghazouani, élu en 2019, n'avait pas annoncé sa candidature au moment de la rédaction de cet ouvrage, elle ne faisait aucun doute pour les observateurs de la vie politique mauritanienne. En 2023, son parti avait renforcé sa majorité absolue à l'Assemblée nationale et avait largement remporté les élections régionales et municipales.

Des élections législatives auront lieu dans la **République de Madagascar** avant l'été, quelques mois après l'élection présidentielle de fin 2023, pour élire les 151 sièges à l'Assemblée nationale.

Le chronogramme de transition du **Burkina Faso** prévoit que des élections présidentielle, législatives et municipales se tiendront d'ici juillet 2024 pour respecter la durée de transition de vingt-quatre mois approuvée par la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest en juillet 2022. Ce calendrier a été confirmé par le capitaine Ibrahim Traoré qui a pris le pouvoir en septembre 2023.

Août : des élections présidentielle et législatives auront lieu simultanément en **République du Rwanda**. Le président Paul Kagame, en poste depuis vingt-trois ans, avait annoncé publiquement en 2022 qu'il se représenterait pour un quatrième

mandat. Cette élection présidentielle sera la première à appliquer la révision constitutionnelle de 2015 limitant le mandat à cinq ans au lieu de sept. Les élections législatives qui devaient se tenir fin 2023 ont été décalées pour correspondre à celle de la présidentielle.

Septembre : l'élection présidentielle de la **République tunisienne** devrait se tenir en septembre, cinq ans après la précédente qui a porté Kaïs Saïed à la tête de l'État. Cette élection présidentielle sera la première depuis la crise politique de l'été 2021, qui a conduit à la mise en place d'un régime présidentiel, à la réforme de la Constitution en 2022 et à la tenue d'élections législatives anticipées en décembre 2022-janvier 2023, boycottées par la plupart des partis d'opposition et des électeurs.

Avant octobre : les électeurs de la **République du Botswana** seront appelés aux urnes pour des élections générales (législatives et municipales). Les soixante et un membres élus de l'Assemblée nationale nommeront alors le président de la République, à la fois chef de l'État et chef du gouvernement, pour un mandat de cinq ans. Depuis l'indépendance du pays en 1965, les cinq présidents successifs sont issus du Parti démocratique du Botswana. Avant d'être élu par la nouvelle Assemblée nationale en 2019, le président actuel, Mokgweetsi Masisi, avait pris en 2018 la place de son prédécesseur, Ian Khama, qui avait atteint la durée maximale de dix ans à la tête de l'État.

Octobre : des élections présidentielle et législatives seront organisées en octobre pour élire le nouveau président et les membres de l'Assemblée de la **République du Mozambique**. Depuis l'indépendance, le Front de libération du Mozambique (Frelimo) dirige le pays. La dernière campagne électorale de 2019, qui avait vu la réélection de Filipe Nyusi, avait été émaillée de violences. Les observateurs de l'Union européenne avaient en outre détecté des irrégularités lors du scrutin.

Novembre : une élection présidentielle se tiendra pour élire le président de la **République de Guinée-Bissau** pour un mandat de cinq ans. Le dernier scrutin de 2019 avait connu une crise postélectorale qui avait duré deux mois avant que ne s'impose le nouveau président Umaro Sissoco Embaló, reconnu

vainqueur par la Commission nationale électorale. Lors des élections législatives de juin 2023, le parti de l'opposition a obtenu la majorité absolue au Parlement.

Les électeurs namibiens seront appelés aux urnes en novembre pour choisir les membres de l'Assemblée nationale et le quatrième président de la **République de Namibie**. Le parti de l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (Swapo) dirige le pays depuis l'indépendance, mais sa représentation était en net recul lors des précédentes élections générales de 2019 tant en nombre de sièges qu'en nombre de voix pour réélire le président Hage Geingob. La candidate du parti au pouvoir pour 2024 sera Netumbo Nandi-Ndaitwah, vice-présidente de la Swapo et ministre des Relations extérieures et de la Coopération.

Décembre : des élections présidentielle et législatives se dérouleront le 7 décembre pour élire un nouveau président de la **République du Ghana**, en remplacement de Nana Akufo-Adda qui, après deux mandats, ne peut plus se représenter, ainsi que les membres de son Assemblée nationale. L'ancien président John Mahama, candidat malheureux lors des deux derniers scrutins, a remporté les primaires du parti d'opposition, le Congrès démocratique national (NDC), et sera candidat pour un second mandat. Les primaires du parti au pouvoir, le Nouveau Parti patriotique (NPP), se tiendront en novembre 2023. Le Ghana s'est enfoncé dans une grave crise économique courant 2022 qui a contraint le gouvernement à appeler le Fonds monétaire international à la rescousse et à déclarer le pays en cessation de paiements sur sa dette publique.

La prochaine élection présidentielle de la **République algérienne démocratique et populaire** aura lieu en décembre au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans. Le président sortant Abdelmadjid Tebboune, élu au premier tour en 2019 au cours d'un scrutin marqué par l'abstention, est éligible pour un second mandat.

La **République du Soudan du Sud** devrait organiser en décembre ses premières élections générales depuis son indépendance en 2011. Originellement prévues pour se tenir en 2015, elles ont été repoussées plusieurs fois en raison de la guerre civile qui a opposé les partisans du président Salva Kiir à ceux du vice-président Riek Machar entre 2013 et 2020.

En juillet 2023, Salva Kiir, seul président qu'ait connu le jeune État, a confirmé la tenue des élections en 2024, comme négocié dans l'accord de paix mettant fin à la guerre civile, et s'est déclaré candidat à sa propre succession.

Élections dont la date n'était pas encore connue lors de la rédaction de cet ouvrage

L'élection présidentielle de la **République du Mali** sera la première depuis l'interruption du processus démocratique par un coup d'État militaire en août 2020 qui a renversé le président Ibrahim Boubacar Keïta, élu en 2013 et réélu en 2018. Programmée initialement en février 2022, elle a été reportée par le vice-président, Assimi Goïta, à la suite d'un autre putsch orchestré en mai 2021. Devenu président, celui-ci avait alors prolongé la transition de deux ans. En septembre 2023, le gouvernement a annoncé un léger report de la date de février 2024 pour des raisons techniques. Les militaires seront autorisés à participer à l'élection à condition d'avoir démissionné de leurs fonctions. Le futur président sera élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour un mandat de cinq ans renouvelable une seule fois.

Le régime militaire — dirigé par le général Mahamat Déby depuis la mort de son père Idriss Déby en avril 2021 — ayant indiqué une période de transition de trois ans, les prochaines élections présidentielle et législatives de la **République du Tchad** devraient être organisées avant la fin de l'année 2024. Les dernières élections législatives ont eu lieu en juin 2011 et n'ont cessé d'être reportées depuis. La dernière élection présidentielle avait eu lieu une dizaine de jours avant le décès du président.

Des élections générales (législatives et présidentielle) seront organisées par la **République de Maurice** avant la fin de l'année 2024, probablement vers novembre, soit cinq ans après les dernières élections législatives de 2019 qui avaient vu la victoire de l'Alliance morisien du Premier ministre Pravind Jugnauth. Les députés nouvellement élus nommeront le président de la République, dont la fonction est honorifique.

Base de données sur l'économie africaine

Vincent Joquet (AFD)

Tableau I. Les grandes régions de l'économie africaine

	PIB courant en milliards de dollars		PIB _{ppa} par habitant ⁽¹⁾ (en dollars, base 2011)		Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB constant ⁽¹⁾⁽²⁾ (en %, p : projection)		Dette publique (en % du PIB) ⁽³⁾	
	2022	2022	2022	2022	2022	2050p	2022	2023p	2024p	2022
Afrique	2 954	6 128	1 413	2 462	3,9	3,2	3,8	64		
Afrique du Nord	885	14 334	213	288	4,3	4,2	3,6	78		
Sahel	109	2 647	117	242	4,9	4,3	6,9	61		
Golfe de Guinée	674	5 589	330	568	3,7	3,2	3,6	48		
Afrique centrale	160	2 646	143	298	5,4	4,1	3,6	38		
Afrique de l'Est	433	3 778	385	690	4,2	2,3	5,1	63		
Océan Indien	31	2 870	32	54	5,9	4,4	4,4	66		
Afrique australe	661	7 677	194	322	2,6	1,6	2,5	72		

Définition des régions :

Afrique du Nord : Algérie, Égypte, Libye, Maroc, Tunisie.

Afrique australe : Afrique du Sud, Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Eswatini (ex-Swaziland), Zambie, Zimbabwe.

Golfe de Guinée : Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Togo.

Afrique de l'Est : Burundi, Djibouti, Érythrée, Kenya, Ouganda, Rwanda, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tanzanie.

Afrique centrale : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, São Tomé-et-Principe.

Sahel : Burkina Faso, Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad.

Océan Indien : Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles.

(1) moyenne régionale pondérée par la population ; (2) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (3) moyenne régionale pondérée par le PIB_{ppa} courant.

Sources : Banque mondiale (*World Development Indicators*, WDI) ; Fonds monétaire international (*World Economic Outlook*, WEO, octobre 2023) ; Division des Nations unies pour la population (*World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection*).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine

	PIB	PIB _{PPA} par	Population	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾			Dette	Taux
	courant en milliards de dollars	habitant (en dollars, base 2011)	en millions d'habitants (p : projection)	2022	2050p	2021 ⁽²⁾	publique (en % du PIB)	d'urbanisation (en % de la population)
	2022	2022	2022	2022	2023p	2022	2024p	2022
Afrique du Sud	405,1	15 728	59,9	73,5	1,0	1,9	1,8	68
Algérie	195,1	12 900	44,9	60,0	1,8	3,2	3,1	75
Angola	122,8	6 944	35,6	72,3	0,9	3,0	3,3	68
Bénin	17,4	4 048	13,4	25,3	5,4	6,3	5,5	50
Botswana	20,4	18 323	2,6	3,7	3,2	5,8	4,1	72
Burkina Faso	18,9	2 549	22,7	40,5	5,4	1,5	4,4	32
Burundi	3,9	856	12,9	24,2	1,6	1,8	3,3	14
Cameroun	44,3	4 431	27,9	51,3	4,0	3,8	4,0	59
Cap-Vert	2,3	9 263	0,6	0,7	0,7	17,0	4,4	68
Comores	1,2	3 363	0,8	1,2	2,5	2,6	3,0	30
Congo	14,0	5 276	6,0	10,4	- 0,6	1,8	4,0	69
Côte d'Ivoire	70,2	6 486	28,2	51,4	7,2	6,7	6,2	53
Djibouti	3,7	6 502	1,1	1,5	5,3	3,2	5,0	78
Égypte	475,2	16 174	111,0	160,3	3,9	6,7	4,2	43
Érythrée	nd	nd	3,7	6,0	nd	nd	nd	43
Eswatini (ex-Swaziland)	4,8	11 217	1,2	1,7	2,7	3,6	3,1	25
Éthiopie	120,4	3 435	123,4	214,8	8,6	6,4	6,1	23

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars	PIB _{ppa} par habitant (en dollars, base 2011)	Population en millions d'habitants (p : projection)		Croissance du PIB (en %) (p : projection)			Dette publique (en % du PIB)	Taux d'urbanisation (en % de la population)	
	2022	2022	2022	2050p	2011- 2021 ⁽²⁾	2022	2023p	2024p	2022	2022
Gabon	21,1	18 206	2,4	3,8	2,6	3,0	2,8	2,6	58	91
Gambie	2,2	2 670	2,7	4,7	3,7	4,9	5,6	6,2	83	64
Ghana	72,2	6 752	33,5	52,2	5,0	3,1	1,2	2,7	92	59
Guinée	20,3	3 025	13,9	23,7	6,0	4,3	5,9	5,6	33	38
Guinée équatoriale	11,8	19 465	1,7	2,8	- 3,7	3,2	- 6,2	- 5,5	35	74
Guinée-Bissau	1,7	2 911	2,1	3,4	3,5	4,2	4,5	5,0	80	45
Kenya	113,7	6 151	54,0	85,2	4,4	4,8	5,0	5,3	68	29
Lesotho	2,5	3 092	2,3	2,9	0,6	2,1	2,1	2,3	60	30
Liberia	4,0	1 690	5,3	8,9	1,9	4,8	4,6	5,3	54	53
Libye	37,8	21 104	6,8	8,5	2,8	- 9,6	12,5	7,5	nd	81
Madagascar	15,1	1 817	29,6	51,6	2,5	4,0	4,0	4,8	55	40
Malawi	12,5	1 628	20,4	37,2	3,7	0,8	1,7	3,3	75	18
Mali	19,2	2 514	22,6	47,4	3,7	3,7	4,5	4,8	52	45
Maroc	130,9	9 900	37,5	45,0	2,6	1,3	2,4	3,6	71	65
Mauritanie	9,9	7 113	4,7	8,9	3,7	6,5	4,5	5,3	51	57
Maurice	12,9	26 934	1,3	1,2	1,6	8,7	5,1	3,8	83	41
Mozambique	19,2	1 469	33,0	63,0	4,2	4,2	7,0	5,0	96	38
Namibie	12,6	11 080	2,6	3,8	1,5	4,6	2,8	2,7	70	54
Niger	15,4	1 518	26,2	67,0	5,5	11,9	4,1	11,1	50	17
Nigeria	477,4	5 909	218,5	377,5	2,3	3,3	2,9	3,1	40	54
Ouganda	48,2	3 062	47,2	87,6	4,4	6,4	4,6	5,7	48	26

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Tableau II. Les principaux pays de l'économie africaine (suite)

	PIB courant en milliards de dollars 2022	PIB _{PPA} par habitant (en dollars, base 2011) 2022	Population en millions d'habitants (p : projection) 2022 2050p	Croissance du PIB constant ⁽¹⁾ (en %) (p : projection)				Dette publique (en % du PIB) 2022	Taux d'urbanisation (en % de la population) 2022
				2011- 2021 ⁽²⁾	2022	2023p	2024p		
République démocratique du Congo (RDC)	65,8	1 409	99,0	217,5	5,3	8,9	6,7	4,7	15
République centrafricaine (RCA)	2,5	1 081	5,6	11,5	- 1,8	0,5	1,0	2,5	52
Rwanda	13,3	2 904	13,8	23,0	6,3	8,2	6,2	7,0	61
São Tomé-et-Principe	0,5	4 067	0,2	0,4	3,5	0,1	0,5	2,4	78
Sénégal	27,7	4 117	17,3	32,6	5,1	4,0	4,1	8,8	77
Seychelles	2,0	39 079	0,1	0,1	4,8	8,9	4,2	3,9	61
Sierra Leone	4,0	2 009	8,6	13,6	3,6	4,0	2,7	4,7	96
Somalie	10,4	nd	17,6	36,5	2,9	2,4	2,8	3,7	nd
Soudan	33,8	4 366	46,0	81,2	- 1,0	- 2,5	- 18,3	0,3	186
Soudan du Sud	8,5	456	nd	nd	- 6,5	0,5	3,5	4,2	38
Tanzanie	77,1	3 394	65,5	129,9	6,2	4,7	5,2	6,1	42
Tchad	12,1	1 724	17,7	36,5	1,7	3,4	4,0	3,7	49
Togo	8,1	2 594	8,8	15,5	5,1	5,8	5,4	5,3	66
Tunisie	46,4	12 723	12,4	14,3	1,3	2,5	1,3	1,9	80
Zambie	29,7	3 894	20,0	37,5	3,5	4,7	3,6	4,3	98
Zimbabwe	31,5	2 603	16,3	26,4	2,6	6,2	4,1	3,6	98

nd : non disponible ; (1) PIB en monnaie locale, l'année de base diffère selon le pays ; (2) taux de croissance annuel moyen (TCAM).

Sources : Banque mondiale (World Development Indicators, WDI) ; Fonds monétaire international (World Economic Outlook, WEO, octobre 2023) ; Division des Nations unies pour la population (World Population Prospects, Medium-Fertility Variant Projection).

Table des matières

Introduction	
<i>Rémy Rioux, directeur général de l'AFD</i>	3
I Les grandes tendances macroéconomiques de l'Afrique	
<i>Lucie Châtelain, Matthieu Morando et Françoise Rivière (AFD)</i>	9
Ralentissement en 2023, après une croissance relativement soutenue en 2022	10
Un rattrapage qui marque le pas par rapport aux autres régions émergentes, 12	
Des différences de trajectoire entre les régions africaines, reflet de la spécialisation des pays qui les composent, 13	
Des facteurs de ralentissement qui vont pour partie perdurer en 2024, 15	
Une inflation qui se réduit mais reste prononcée, avec des perspectives qui demeurent incertaines, 15	
Des tensions budgétaires qui s'accroissent et auxquelles s'ajoutent des tensions monétaires	16
Un niveau d'endettement à nouveau préoccupant, 16	
□ Encadré 1. <i>Les nouvelles orientations de la politique française de coopération internationale et de l'aide publique au développement, 18</i>	
Un resserrement progressif et généralisé des politiques monétaires, 19	
Le refinancement sur les marchés internationaux désormais compromis pour de nombreux pays du continent, 20	
Les dettes souveraines de nombreux pays d'Afrique sont de plus en plus vulnérables, 22	

Les finances publiques devront s'adapter au changement de paradigme induit par la hausse prononcée et durable des coûts d'emprunt, 23	
Les secteurs sociaux et le changement climatique à l'épreuve de budgets restreints :	
le coût de la non-action	24
Les secteurs sociaux, 24	
Le changement climatique, 24	
Conclusion	25

II Quel avenir pour les écosystèmes africains ?

<i>Jean-Louis Weber (expert associé à l'OSS), Ndeye Fatou Mar (OSS), Abir Ben Romdhane (OSS), Thierry Tapsoba (OSS) et Emmanuel Fourmann (AFD)</i>	27
Oser une comptabilité écologique sans monnaie	30
Soutenabilité forte : l'argent n'achète pas tout ! 30	
ENCA : une approche quantifiée et non monétaire, 31	
Une première série de comptes du capital naturel pour l'Afrique et Madagascar	34
□ Encadré 1. <i>L'initiative Grande Muraille verte passée au scanner ENCA, 35</i>	
Dégradation écologique confirmée, avec des zones particulièrement préoccupantes, 35	
Une première analyse par grandes régions, 37	
Zoom sur l'évolution de la soutenabilité écosystémique des territoires entre 2005 et 2019, 38	
Estimation de la soutenabilité des territoires, 38	
Spatialisation de la population et de la croissance économique, 38	
Où se situent les zones les plus menacées par la dégradation des écosystèmes ? 40	
□ Encadré 2. <i>Perspectives pour la comptabilité du capital naturel, 41</i>	
Conclusion	41

III Migrations, environnement et changement climatique en Afrique : articulation, enjeux et défis

<i>Serge Rabier (AFD)</i>	45
Définir et déterminer les causes	
des mobilités humaines	46
Réfugiés, déplacés, environnementaux ou climatiques :	
des définitions à stabiliser, 46	

Les mobilités humaines, des phénomènes complexes et multiformes, 47	
Les principales caractéristiques des mobilités humaines liées aux changements environnementaux	50
Le poids prédominant des conflits et des régimes autoritaires, 50	
Les villes au centre des combinaisons mobilités/ environnement/climat, 51	
Des zones rurales particulièrement affectées par le changement climatique, 52	
Quelles solutions pour répondre au défi migratoire lié au changement climatique ?	53
L'urgence de politiques publiques adaptées aux contextes, 53	
□ Encadré 1. <i>Les situations de vulnérabilité liées au genre au cœur des mobilités climatiques, 54</i>	
Priorité à l'adaptation, 54	
Au-delà de l'adaptation : la question des « pertes et dommages », 55	
Conclusion	56

IV Vers une exploitation minière responsable en Afrique : quels enjeux pour les pays producteurs de minerais critiques ?

<i>Julien Gourdon (AFD), Harouna Kinda (CERDI) et Hugo Lapeyronie (AFD)</i>	59
---	----

Les pays africains clés pour la production de minerais critiques	60
République démocratique du Congo et Zambie : cuivre et cobalt, 60	
Afrique du Sud et Zimbabwe : platine et manganèse, 60	
Madagascar et Mozambique : graphite, titane et terres rares, 61	
Vers un partage plus juste des revenus de l'exploitation des minerais stratégiques ?	61
Une fiscalité des minerais critiques en pleine évolution dans les pays clés, 61	
□ Encadré 1. <i>Les conventions minières en RDC, 62</i>	
Malgré ces évolutions, les revenus sont toujours inférieurs aux recettes attendues, 64	
□ Encadré 2. <i>Les manipulations de prix de transfert, 66</i>	
Les défis de la fiscalité à relever dans ces pays, 66	
□ Encadré 3. <i>Le cas Mopani Copper Mines en Zambie, 67</i>	

La Copperbelt, une zone essentielle à la production de minerais critiques, mais qui comporte de grandes fragilités	68
Le retour au premier plan de l'une des principales zones minières africaines, 68	
Un contenu local encore très limité, 69	
La délicate conciliation des enjeux miniers et de protection de l'environnement, 70	
Conclusion	72

V Éclairage sur le financement de l'action en faveur du climat en Afrique

<i>Colin Bermingham (BEI)</i>	75
Risques climatiques et besoin de financements en Afrique	76
Définir les risques climatiques, 76	
Industries extractives et agriculture : deux secteurs fortement exposés aux risques climatiques, 79	
Les acteurs du financement climatique	82
Un environnement politique et réglementaire en mutation, 82	
□ Encadré 1. <i>Politiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) du secteur financier en Afrique du Sud</i> , 83	
Les banques multilatérales de développement, des actrices clés du financement de l'action en faveur du climat, 84	
Banques commerciales privées : davantage d'importance accordée au climat, 86	
Associer les PME (et leur financement) à l'action pour le climat	87
Contraintes générales en matière de financement, 87	
Obstacles supplémentaires au financement climatique, 88	
Conclusion	89

VI Les enjeux socioéconomiques et la télédiffusion du football en Afrique

<i>Gerard A. Akindes (Northwestern University), Michel Desbordes (université Paris-Saclay), Christophe Dias (AFD) et Victoria Eche (AFD)</i>	93
Le football en quête d'impacts économiques et sociaux en Afrique	94
L'influence du football sur la jeunesse, l'identité africaine et la fierté nationale, 94	
□ Encadré 1. <i>Associer football et éducation</i> , 95	

Le rôle moteur de la FIFA dans l'économie du football en Afrique, 96	
Les gouvernements africains : quelles politiques publiques en faveur du football ? 98	
□ Encadré 2. <i>La Coupe du monde de football 2010, quel bilan pour l'Afrique du Sud ?</i> 99	
La télédiffusion du football en Afrique :	
une dynamique économique contrastée ?	100
Les enjeux commerciaux de la télédiffusion de la Coupe du monde de football en Afrique, 100	
□ Encadré 3. <i>Les acteurs de la télédiffusion du sport en Afrique, 101</i>	
Au-delà de la Coupe du monde, le développement de la diffusion des championnats nationaux et du streaming, 103	
Conclusion	104
Chronologie africaine 2024	
<i>Vincent Joguet (AFD)</i>	107
Base de données sur l'économie africaine	
<i>Vincent Joguet (AFD)</i>	117

Collection

R E P È R E S

Créée par Michel FREYSSINET et Olivier PASTRÉ (en 1983).

Dirigée par Jean-Paul PIRIOU (1987-2004), puis par Pascal COMBEMALE,

avec Serge AUDIER, Stéphane BEAUD, André CARTAPANIS, Jean-Paul DELÉAGE, Françoise DREYFUS, Yannick L'HORTY, Dominique MERLLIÉ, Philippe RIUTORT, Cédric TELLENNE et Franck-Dominique VIVIEN.

Coordination et réalisation éditoriale : Marieke JOLY.

Le catalogue complet de la collection *REPÈRES* est disponible sur notre site :

www.collectionreperes.com



Cet ouvrage est imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement.